

**COMMUNAUTE
ECONOMIQUE
EUROPEENNE**

COMMISSION

**GROUPE D'ETUDE DES
PERSPECTIVES ECONOMIQUES A MOYEN TERME**

**Perspectives de
développement économique
dans la C E E jusqu'en 1970**

RAPPORT

**COMMUNAUTE
ECONOMIQUE
EUROPEENNE**

COMMISSION

**GROUPE D'ETUDE DES
PERSPECTIVES ECONOMIQUES A MOYEN TERME**

**Perspectives de
développement économique
dans la C E E jusqu'en 1970**

RAPPORT

Perspectives de développement économique
dans la C.E.E. jusqu'en 1970

	<u>Pages</u>
Note liminaire	3
Composition du groupe d'étude	5
Introduction	8
Chapitre Ier : LES PROJECTIONS NATIONALES	15
1. R.F. d'Allemagne	21
2. France	26
3. Italie	35
4. Pays-Bas	41
5. Belgique	45
6. Luxembourg	49
Chapitre II : L'EVOLUTION D'ENSEMBLE DES PAYS DE LA C.E.E.	54
1. La population et l'emploi	56
2. La Formation du Produit Intérieur Brut	70
3. Les utilisations finales	85
Chapitre III : LES PROBLEMES DE LA CROISSANCE ECONOMIQUE DANS LA C.E.E.	108
1. Perspectives majeures	108
2. Conditions de réalisation	117

NOTE LIMINAIRE

Note liminaire

Le Groupe d'Etude des Perspectives Economiques à Moyen Terme a été créé par la Commission en vue de mener à bien les études prospectives nécessaires pour l'établissement du programme de politique économique à moyen terme de la Communauté.

Ces études sont prévues par la décision du Conseil en date du 15 avril 1964 créant le Comité de Politique Economique à Moyen Terme, et le chargeant de la préparation d'un avant-projet de programme de politique économique de la Communauté. L'article 2 de cette décision stipule en effet que le Comité se fonde, pour cette préparation "sur toutes les informations disponibles, et notamment sur les études prospectives d'un groupe d'experts fonctionnant auprès de la Commission".

La tâche principale confiée au Groupe d'Etude des Perspectives Economiques à Moyen Terme est constituée par l'établissement de projections.

Le rôle de ces projections est décrit dans la recommandation de la Commission au Conseil (1).

Les projections des experts auraient pour but de donner des indications sur les possibilités et probabilités du développement de l'économie. Toute étude prospective repose sur certaines hypothèses, concernant notamment la politique économique suivie par les autorités. Pour que les responsables de la politique économique aient des indications quantitatives sur les conséquences probables de leurs décisions, il faudrait que les experts ne se limitent pas à une projection, mais étudient des variantes reposant, entre autres, sur diverses hypothèses de politique économique.

Par ailleurs, le point 26 de la recommandation, dans son premier alinéa, précise le lien entre les décisions de politique économique et les résultats des analyses quantitatives :

"Les perspectives quantitatives à moyen terme, dont l'élaboration par des experts est prévue dans la première partie de la présente communication, devraient contribuer à faciliter la coordination des politiques économiques. L'objet essentiel des projections à moyen terme est en effet de provoquer une discussion continue des objectifs et des mesures de politique économique. Il importe donc que les responsables gouvernementaux et les institutions européennes décident en commun, sur la base de ces perspectives, quelles sont les politiques qui doivent être suivies.

(1) Document II/COM(63) 271 final du 26 juillet 1963, texte publié dans le Supplément au Bulletin de la Communauté Economique Européenne, n° 8 - 1963 - p.13.

Les gouvernements et les institutions de la CEE s'engageraient ainsi, non à atteindre certains objectifs, mais à mener des politiques coordonnées susceptibles d'assurer la meilleure croissance possible de l'économie, en maintenant la stabilité des prix".

Dans le cadre général ainsi tracé, le Groupe a établi à l'intention de la Commission le rapport ci-après, consacré à la présentation et à une première discussion des projections d'ensemble 1965-1970 pour les pays de la Communauté.

Le Groupe d'Etude des Perspectives Economiques à Moyen Terme est composé de (1) :

MM. KERVYN de LETTENHOVE (Président du Groupe)	Secrétaire Général du Bureau de Programmation Economique, BRUXELLES
Georges ALS	Directeur du Service central de la statistique et des études économiques, LUXEMBOURG
Wilhem BAUER	Prof. Dr., Wissenschaftlicher Leiter des Rheinisch-Westfälischen Instituts für Wirtschaftsforschung, ESSEN
Marcel BOITEUX	Directeur des Etudes Générales à Electricité de France, PARIS
Cornelis VAN DEN BELD	Adjunctdirecteur van het Centraal Planbureau, DEN HAAG
Maurice BYE	Professeur à la Faculté de Droit et de Sciences Economiques, PARIS
René DEREYMAEKER	Conseiller-Chef de service à l'Institut National de la Statistique, BRUXELLES
Carl FÖHL	Dr. Dr. ordentlicher Professor an der Freien Universität, BERLIN
Gerhard FÜRST	Dr. Dr.h.c. Präsident des Statistischen Bundesamtes a.d., WIESBADEN
Bruno GLEITZE	Prof. Dr., Direktor des Wirtschaftswissenschaftlichen Instituts der Gewerkschaften, KÖLN
Claude GRUSON	Directeur Général de l'Institut National de la Statistique et des Etudes Economiques, PARIS
Salvatore GUIDOTTI	Professore, Direttore Generale del Banco di Napoli, NAPOLI
Willem HESSEL	Hoogleraar aan de Technische Hogeschool, ENSCHEDE
Giuseppe PARENTI	Professore all'Università di Firenze, FIRENZE,

(1) Secrétariat : Division "Structures Economiques" de la Direction Générale des Affaires Economiques et Financières (Commission de la C.E.E.)

Giorgio RUFFOLO

Direttore dell'Ufficio del Programma ,ROMA

Paolo SYLOS-LABINI

Professore all'Università di Roma, ROMA

Pierre URI

Directeur des Etudes à l'Institut Atlantique,
PARIS

Jean-Louis WAELEBROECK

Professeur à l'Université Libre de BRUXELLES

INTRODUCTION

INTRODUCTION

1. Le présent rapport constitue un essai d'exploration sur les perspectives de croissance des économies européennes entre 1965 et 1970. Il a été établi sur la base des projections établies pour chacun des pays membres.

De telles projections sont un instrument d'investigation nécessaire pour la définition de politiques économiques cohérentes. Cependant la liaison qui existe entre les décisions de politique économique et les investigations prospectives est complexe : car si les décisions reposent nécessairement sur ces investigations, ces dernières ne peuvent en revanche être établies sans une certaine idée des grandes orientations qui seraient prises par les autorités (notamment en matière de dépenses publiques).

Les projections sur l'avenir sont conditionnelles par leur nature même - qu'elles soient ou non liées à des objectifs. Elles constituent en tant qu'exercices d'anticipation une construction quantitative qui s'appuie nécessairement sur un ensemble d'hypothèses tendant à prévoir les comportements des différents agents qui interviennent dans le circuit économique.

2. Parmi ces comportements, les uns échappent à peu près entièrement au contrôle des responsables de la politique économique (pour l'évolution de la demande extérieure par exemple); d'autres sont décidés par des agents privés (consommateurs, entreprises) indépendants vis-à-vis de ces responsables, mais pouvant être soumis à des actions plus ou moins globales de la part de ceux-ci. Sur tous ces comportements, les hypothèses à élaborer ont un caractère statistique et ne peuvent s'appuyer que sur les tendances ou les régularités qu'il est possible de détecter.

D'autres comportements dépendent surtout des responsables eux-mêmes : tel est le cas, non seulement pour les dépenses publiques, mais aussi pour des interventions telles que la fiscalité ou la sécurité sociale. Les hypothèses à établir à l'égard de ces comportements ont un aspect principalement politique, explicitement ou non.

En fait, les comportements des agents privés ou extérieurs et les décisions des responsables de la politique économique s'enchevêtrent étroitement, non seulement en raison de l'interdépendance générale entre les diverses transactions, mais aussi parce que les autorités ne pourraient pas remplir leurs obligations en matière d'équilibre conjoncturel sans chercher à influencer les comportements privés. Chacune des hypothèses relatives aux évolutions prospectives résulte donc d'une combinaison, selon des doses variables, d'éléments statistiques et d'éléments politiques.

3. Si la détermination des éléments statistiques relève des diverses techniques de l'analyse économique, celle des éléments politiques pose des problèmes d'une autre nature. Elle peut résulter en effet de procédures sensiblement différentes selon les conceptions nationales : procédure indépendante (des experts indépendants émettent leurs propres suppositions sur les orientations gouvernementales); procédure avec simples orientations gouvernementales, ou procédure comportant des objectifs gouvernementaux déclarés et plus ou moins détaillés. C'est à ce point seulement qu'apparaissent les différences tenant à la présence ou à l'absence de volontarisme - différences qu'il faut d'ailleurs se garder de confondre avec celles qui résultent du caractère plus ou moins tendu (ou au contraire plus ou moins prudent) de l'ensemble des hypothèses retenues.

Les diverses projections nationales peuvent ainsi comporter des différences marquées quant à la nature de leurs rapports avec les orientations politiques. Ces différences n'apparaissent pourtant pas toujours de manière explicite. Au premier stade global de l'exploration, elles ne sont sans doute pas très marquées; mais par la suite, à mesure qu'elles deviennent plus élaborées, certaines projections nationales incorporent des éléments tenant compte des options prises par les autorités responsables. Ainsi de la simple prévision raisonnée, à la définition d'objectifs intéressant une partie plus ou moins importante de l'ensemble économique, les diverses nuances évoquées se rencontrent dans les projections présentées ci-après.

Dans tous les cas cependant, l'importance d'informations relatives aux éléments politiques est capitale pour éviter des exercices sans rapport avec la réalité - que ces informations fassent partie intégrante de la projection elle-même, ou qu'elles soient utilisées après coup pour une confrontation avec les résultats correspondants de la projection. C'est la raison profonde du dialogue qui doit s'établir entre le Comité de Politique Economique à Moyen Terme et le Groupe d'Etude des Perspectives Economiques à moyen terme.

Pour pouvoir apprécier les limites fondamentales du travail entrepris, il est essentiel en effet de noter que les taux de croissance qui caractérisent une projection ne pourraient être déterminés rigoureusement par une analyse objective, même si les bases d'information étaient parfaitement satisfaisantes. Du point de vue des techniques de production, les possibilités de croissance s'évaluent sur un éventail assez ouvert. Dans cet éventail, le taux effectif est déterminé par les données suivantes :

- les grands programmes de base, et notamment les programmes d'infrastructure;
- les possibilités d'adaptation de l'appareil productif à une évolution économique plus ou moins rapide (répartition des travailleurs entre régions et entre branches; changement de qualifications; possibilité de maîtriser les mouvements de revenus malgré les tensions nées des mutations de l'économie etc...);
- les orientations de la politique conjoncturelle qui peut, suivant le cas, soit s'insérer dans une perspective du développement à long terme, soit rester neutre à l'égard de celle-ci.

4. Les travaux présentés ici comportent encore certaines caractéristiques importantes qui tiennent au caractère nouveau de l'entreprise.

La première concerne le champ ouvert par les études prospectives à leur stade actuel. Un décalage considérable existe entre ce qui a été fait et ce qu'il faudra faire. Une réflexion économique d'ensemble comme celle qui a été confiée au Groupe ne peut être jugée satisfaisante aussi longtemps qu'elle n'a pas abordé - au moins succinctement - les problèmes des prix et des équilibres financiers. L'importance intrinsèque de ces facteurs est encore renforcée par les tâches propres d'une exploration au niveau communautaire. D'une part en effet, l'évolution des prix (notamment pour l'équilibre extérieur) et les contraintes du financement (notamment pour les investissements et pour les dépenses publiques) constituent pour tous les pays de la Communauté des éléments vitaux d'une politique de développement équilibré. D'autre part, l'achèvement de la période transitoire du Traité de Rome - qui coïncide avec l'horizon retenu pour les projections - donnera une signification plus concrète encore aux engagements contractés en matière de libre-circulation et de coordination des politiques; la réflexion prospective nécessaire sur les conséquences de ces engagements passe, nécessairement par des analyses en valeur. Le Groupe est pleinement conscient que l'analyse des équilibres évolutifs en valeur et des conditions de leur réalisation doit constituer le domaine essentiel des travaux prospectifs.

Toutefois, une telle analyse ne peut être abordée directement. La réflexion sur l'avenir a besoin de points d'ancrage qui sont nécessairement choisis dans les zones de l'économie pour lesquelles les tendances paraissent les plus stables (ou les moins instables). Il est généralement admis que c'est dans le domaine des transactions sur biens et services que se trouvent ces éléments, principalement en raison de la relative permanence des structures de production et de consommation. Les autres catégories de transactions (revenus, transferts, opérations financières) présentent une évolution moins prévisible encore, précisément parce que leur sensibilité aux évolutions conjoncturelles ou aux décisions des autorités est généralement plus directe et plus marquée. Encore faut-il ajouter que les projections sur biens et services elles-mêmes doivent être abordées en raisonnant dans un premier temps "en volume", c'est-à-dire avec des valorisations effectuées à l'aide d'un système de "prix constants".

Le rappel de ces considérations très schématiques est nécessaire pour situer la place des projections actuelles. Elles sont par la force des choses limitées aux facteurs démographiques, à la formation du produit national et à son utilisation (consommation privée et publique, formation de capital fixe, échanges extérieurs). Si c'est par ces éléments que les études prospectives ont été abordées, ce n'est pas parce que le Groupe les considère comme des variables centrales au regard de la politique économique; c'est parce que, techniquement, ils représentent la première étape du travail entrepris, fournissant le cadre indispensable pour les développements ultérieurs en termes de prix et de flux en valeurs.

C'est d'ailleurs dans cette optique que le Groupe a estimé utile de compléter les projections globales par certains travaux complémentaires concernant les prix et les revenus. Ces travaux en sont encore cependant à un stade préliminaire; pour les prix, les premiers résultats sont présentés ici dans un document de travail annexé. ⁽¹⁾

Outre le caractère encore embryonnaire des études en valeur et des équilibres financiers, le champ couvert par l'étude comporte aussi deux autres lacunes importantes par rapport à ce qu'impliquerait une véritable exploration des possibilités de croissance.

(1) De son côté, le problème des revenus et de l'épargne a fait l'objet de travaux préliminaires dans le cadre d'un sous-groupe présidé par le Dr. G. FÜRST.

D'une part, on a dû se borner pour l'instant à présenter une seule projection pour chaque pays, sauf dans le cas de l'Allemagne, pour laquelle plusieurs hypothèses alternatives ont été envisagées (1). Le recours à des études de variantes est indispensable pour éclairer les choix de politique économique. Le Comité de politique économique à moyen terme a déjà souligné - comme la Commission l'avait fait dans sa recommandation - l'importance de ce problème qui devra être abordé sans tarder. Toutefois, l'établissement de variantes significatives supposerait l'utilisation d'instruments d'analyse qui ne seront sans doute pas encore disponibles dans un avenir rapproché. A défaut, et pendant un certain temps, les études de variantes auront un rôle principalement qualitatif.

D'autre part, les techniques maintenant classiques de projection à moyen terme sont centrées sur la détermination d'un certain équilibre pour l'année d'arrivée. Cette opération, déjà complexe, doit être complétée par l'examen du cheminement à parcourir pendant la période considérée. Il s'agit d'un problème important, qui doit tendre à l'indispensable liaison entre politique à moyen terme et politique conjoncturelle. Ce problème devra également être incorporé dans le programme des travaux ultérieurs.

L'accent a été mis sur les évolutions nationales, pour diverses raisons qui tiennent à la fois aux difficultés techniques des comparaisons entre pays et au fait que la plupart des grandes décisions de politique économique sont prises au niveau national. Il convient à cet égard de souligner que, dans ce premier travail, la cohérence entre les projections nationales n'a pu être examinée comme elle aurait dû l'être.

Par ailleurs, l'interprétation de ces projections, effectuées à prix constants, est subordonnée à un certain nombre de problèmes techniques dont les principales sont mentionnées dans le texte, et notamment au début du chapitre I.

5. Le rapport comprend trois chapitres.

Le chapitre I est consacré à une présentation et à un commentaire des projections nationales. Il comprend également, en introduction, une discussion sur le sens et les limites de ces projections.

Une synthèse de ces projections a été tentée au chapitre II. Elle a pour objet de procéder à de premières confrontations entre les évolutions envisagées pour les divers pays membres, en vue de dégager les tendances communes ou les divergences.

(1) Pour la France, les travaux préparatoires au Ve Plan ont comporté également l'étude de nombreuses variantes. Celles-ci ont finalement abouti à la projection de base présentée ici, qui correspond à celle retenue pour le Ve Plan à quelques détails près.

Le dernier chapitre formule les conclusions d'ensemble du Groupe sur les conditions de réalisation des projections et sur les problèmes qui en découlent.

Ces textes sont complétés par trois annexes concernant les projections en volume ainsi que deux annexes complémentaires.

L'annexe I reprend, pour chaque pays, les tableaux de base présentés par les experts nationaux, ainsi que le texte des commentaires qu'ils y ont joints. La section Allemagne comporte, en appence, une projection relative à la RF d'Allemagne élaborée par le Bundesministerium für Wirtschaft. Cette projection accompagnée d'une prise de position des experts du groupe est jointe aux projections effectuées par les experts nationaux.

L'annexe II présente des tableaux statistiques communautaires 1950-70 correspondant à la conversion, dans une unité de compte commune, des chiffres fournis par les experts.

L'annexe III (présentée hors-texte sous pochette séparée) présente ces mêmes séries sous forme de graphiques, afin d'illustrer l'allure des évolutions.

Par ailleurs, un document de travail (annexe IV) est consacré au problème du passage des projections à prix constants aux projections à prix courants. Il présente les premiers résultats de l'exercice tenté sur ce point particulièrement délicat.

L'annexe V reproduit le texte d'une communication de M. Claude GRUSON, membre français du Groupe, sur les décisions à longue portée qui doivent être éclairées par la prévision économique.

CHAPITRE PREMIER

LES PROJECTIONS NATIONALES

CHAPITRE PREMIER

LES PROJECTIONS NATIONALES

1. Les projections présentées ici donnent un aperçu, très global, des perspectives de croissance des pays de la CEE. Comme il a été déjà précisé, on s'est limité pour l'instant à l'évolution de la population et de l'emploi, à la formation du produit intérieur brut et aux utilisations de celui-ci. On trouvera à l'annexe I les indications prospectives et rétrospectives rassemblées dans un cadre uniforme pour tous les pays.

Les projections par pays ne reprennent que de grands agrégats. Dans l'optique de la formation du produit, elles se bornent aux valeurs ajoutées des secteurs de l'agriculture, de l'industrie et des services, tout en mentionnant séparément les valeurs ajoutées de trois branches de services : services de logement, services des administrations publiques, services des ménages et des organismes sans but lucratif (OSBL). Du côté des utilisations, les agrégats sont la consommation privée intérieure, la consommation publique, la formation brute de capital fixe, la variation de stocks et le solde extérieur. Pour la formation brute de capital fixe, il a néanmoins paru utile, du point de vue de la politique économique, de distinguer, dans la mesure du possible, les investissements directement liés à la production des entreprises (dits investissements directement productifs), les investissements en logements, les investissements publics.

Pour chaque pays, ces données correspondent à l'état actuel des travaux de projection à moyen terme. De tels travaux ne sont poursuivis dans les différents pays de la Communauté, ni dans les mêmes conditions, ni dans le même esprit. Pour certains pays, cette exploration du futur est le résultat de travaux détaillés entrepris depuis plusieurs années; dans d'autres, elle n'est qu'un premier examen de tendances possibles ou vraisemblables. Il y a lieu de noter toutefois que certaines d'entre elles ont déjà fait l'objet, en cours d'année, de révisions destinées à tenir compte de nouveaux éléments d'information, et notamment des premières confrontations intervenues au sein du Groupe.

Malgré leurs nombreuses limitations, les indications déjà recueillies permettent de se faire une idée des possibilités globales de croissance pour chacun des pays de la Communauté et de situer approximativement les rythmes de progression qui pourraient être envisagés pour les diverses composantes de la demande finale si l'on veut réaliser une expansion équilibrée.

2. Pour l'interprétation de leurs résultats, il convient de tenir compte de certains problèmes techniques.

1° Les données relatives à l'année 1970 traduisent en principe une situation économique ne comportant pas de composante conjoncturelle ou accidentelle propre à cette année.

Elles peuvent néanmoins être diversement influencées par la situation économique pendant la période - ou l'année - qui a servi de point d'appui aux projections. Ainsi, bien que tous les agrégats soient exprimés en valeur aux prix de l'année 1960, ce n'est pas nécessairement cette année qui constitue l'origine des projections nationales; en revanche, l'année 1965 ne constitue parfois qu'un jalon. En conséquence, la signification des projections 1970 par rapport aux réalisations de 1960 et aux anticipations pour 1965 doit être nuancée suivant le cas.

2° Les projections présentent des évolutions dites "à prix constants" et il paraît opportun de préciser certaines implications relatives à cette notion

Pour les composantes de la demande (agrégats d'utilisation du produit) une série à prix constants sert à retracer une évolution en volume. Les techniques de calcul utilisées pour cette évaluation en volume (1) entraînent les conséquences suivantes:

- a. La structure des dépenses aux prix de l'année de référence donne, pour toute autre année, une image déformée de la structure réelle, du fait de la variation des prix relatifs.
- b. La série en volume ainsi obtenue ne retrace pas l'évolution qui se serait produite si les prix étaient restés "constants"; elle représente l'évolution effective en volume en tenant compte de l'effet des variations effectives de prix sur les quantités achetées, mais en recourant aux prix de l'époque de référence comme unités de mesure constantes pour évaluer les agrégats (pour le produit brut global, on peut admettre que l'évolution à prix courants est corrigée de la variation moyenne des prix des biens et services finals).

(1) Pour construire une telle série aux prix d'une année de référence, on peut soit évaluer les achats par catégorie de biens ou services d'une année quelconque à l'aide du prix moyen observé pendant l'année de référence, soit diviser les achats par catégorie (évalués aux prix courants) par des indices de prix appropriés. Les évolutions ainsi obtenues peuvent être affectées par le choix de l'année de base, de la pondération ou encore du procédé de "déflation". En pratique, on peut généralement négliger ces différences.

Ces observations relatives aux utilisations finales du produit intérieur brut, valent aussi bien pour les projections que pour l'analyse du passé, toutes les séries étant données aux prix de 1960.

Si cette méthode obéit à une certaine logique pour décrire des tendances dans l'optique des utilisations du produit, cette logique ne peut être appliquée en ce qui concerne la formation du produit. En effet, une valeur ajoutée, comme telle, n'a pas un prix unitaire. Elle peut être considérée soit comme une différence entre des ventes et des achats de biens et services, soit comme une somme de revenus bruts.

Si l'on suit la première de ces deux conceptions pour convertir à prix constants chacun des termes de cette différence, les résultats obtenus peuvent être aberrants et leur signification économique limitée. Si l'on considère la valeur ajoutée comme la somme des revenus bruts résultant de l'activité de la branche, on est conduit à poser des hypothèses sur la conversion de ces revenus à prix constants; l'une de celles qui viendraient le plus naturellement à l'esprit - rémunération du travail à taux constant - n'est pas satisfaisante puisqu'elle ferait disparaître l'effet de la croissance de la productivité.

Dès lors, on est amené le plus souvent à faire varier la valeur ajoutée d'une branche proportionnellement à un indice de production en quantité; malheureusement, de tels indices, n'ont pas toujours un sens, et ne peuvent toujours être construits, non seulement dans le secteur des services (commerce, institutions financières, professions libérales, etc.), mais même pour certaines branches d'industrie. En ce qui concerne les administrations publiques, dont la valeur ajoutée est mesurée pour l'essentiel par les salaires qu'elles paient, les solutions conventionnelles adoptées varient selon les pays.

Ces difficultés entraînent des différences de traitement d'une comptabilité nationale à prix constants à l'autre, et se répercutent notamment sur l'estimation de l'évolution de la valeur ajoutée à prix constants par personne occupée (souvent désignée comme la "productivité du travail"). La seule contrainte en matière de valeur ajoutée à prix constant est que le produit intérieur brut calculé dans l'optique de sa formation soit le même que dans l'optique des utilisations.

3° Quelle que soit la méthode utilisée pour les projections du produit intérieur, il importe de vérifier la cohérence entre les estimations relatives à la formation du produit et celles relatives aux utilisations de ce produit. Formellement, cette cohérence s'exprime par une égalité comptable.

Dans les projections présentées ici, cette cohérence formelle est réalisée au niveau global, le produit intérieur brut étant égal à la somme des utilisations finales intérieures et du solde extérieur des biens et services.

En revanche, elle n'a pu être vérifiée pour tous les pays à un niveau plus détaillé (par exemple au niveau de la ventilation en quelques branches).

3. Il convient encore de présenter quelques observations sur le cadre et la présentation adoptés dans le présent chapitre et dans les chapitres suivants.

On s'est en effet efforcé de présenter ces résultats dans un ordre systématique, en abordant successivement les facteurs démographiques, puis la formation du produit, enfin ses diverses utilisations.

Cet ordre n'a l'ambition de refléter ni les procédures d'élaboration suivies pour établir les projections (qui impliquent en fait des approximations successives sur les diverses grandeurs), ni à fortiori un ordre logique tendant à exprimer la dynamique de la croissance économique: ainsi par exemple, l'évolution de la demande, que l'on considère généralement comme le moteur principal de la croissance, est abordée après l'évolution des ressources, qui doivent rendre cette croissance possible. Le choix de l'ordre de présentation retenu ici s'inspire surtout d'un souci de simplicité.

Par ailleurs, les projections formulent les modalités d'un certain équilibre réalisé en 1970: cet équilibre exprime le résultat supposé de l'interaction entre les facteurs distincts de l'offre et de la demande - ainsi, les chiffres relatifs à l'emploi et à sa répartition par grandes branches indiquent à quel niveau l'offre et la demande de main-d'oeuvre s'équilibreraient si l'ensemble des autres hypothèses sont effectivement

réalisées. Les grandeurs et les évolutions qui apparaissent dans les projections sont donc relatives à la demande et à l'offre réalisées. Elles supposent implicitement le jeu de l'offre et de la demande, mais n'en font apparaître que le résultat.

La présentation et le commentaire des projections doivent nécessairement s'appuyer sur un nombre limité de critères de références qui sont, outre la cohérence interne et les intentions de politique économique, la confrontation avec les tendances passées d'une part, la comparaison avec d'autres pays d'autre part.

On s'est efforcé d'éviter, sauf cas exceptionnels les comparaisons entre pays. Celles-ci seraient en effet assez risquées; les différences relatives à une grandeur d'un pays à l'autre ne résultent pas seulement d'écarts effectifs dans les situations que l'on veut comparer mais aussi de divergences statistiques considérables (et souvent insuffisamment connues (1)). En outre, ces écarts résultent souvent d'éléments institutionnels qu'il est difficile d'isoler (en matière de fiscalité notamment). Il a paru donc souhaitable de s'abstenir autant que possible de comparer des niveaux absolus d'un pays à l'autre (2); en revanche, la comparaison des évolutions (taux de croissance par exemple) a pu être utilisée de manière plus significative, encore qu'elle appelle certaines réserves.

En raison de la rareté des indications relatives à la cohérence interne ou aux intentions politiques, c'est finalement aux comparaisons avec les tendances passées du pays considéré que l'on a dû recourir le plus systématiquement. Malgré ses insuffisances évidentes cette approche fournit de précieux éléments pour une appréciation de la vraisemblance et des conditions de réalisation des projections.

(1) L'Office statistique des Communautés européennes a entrepris sur ce plan un travail considérable, mais qui ne pourra déboucher que progressivement sur des résultats utilisables.

(2) Ces considérations s'appliquent aux comparaisons entre pays en tant que critère de jugement; elles ne peuvent en revanche que justifier de telles comparaisons en tant qu'instrument de connaissance pour déceler des différences significatives dans les méthodes d'évaluation.

Ces comparaisons ont généralement porté sur les années 1960, 1965 et 1970 (sauf indication contraire, la référence au passé concerne la période 1960-1965). Il était cependant indispensable, pour que la comparaison ne soit pas faussée par les particularités des années 1960 ou 1965, de se référer également à la tendance générale 1960-1965, ou même à la tendance plus longue depuis 1950 (1).

Il convient de souligner les difficultés particulières qui résultent notamment dans le cas de la France et surtout de l'Italie du choix de l'année 1965 comme relai. Dans ces pays, si l'année 1960 peut être considérée comme correspondant à une bonne conjoncture, 1965 représente en revanche une année de conjoncture basse voire très probablement un minimum. Ceci fausse de façon appréciable les comparaisons entre les évolutions quinquennales 1960-1965 et 1965-1970 puisque les taux de croissance sont minorés au cours de la première période et majorés au cours de la seconde. Ces déformations n'affectent pas uniquement les taux de croissance mais aussi par voie de conséquence certaines des autres grandeurs utilisées dans ce rapport et notamment les productions par personne occupée.

4. En ce qui concerne plus particulièrement le présent chapitre, le Groupe disposait au départ de commentaires établis par les experts nationaux. (Ceux-ci ont été reproduits dans l'annexe I avec les tableaux nationaux). Les textes nationaux figurant ici constituent des commentaires du Groupe sur les implications des projections nationales (2).

Chacune des sections nationales comprend trois parties:

- des indications sommaires sur le caractère des projections nationales, destinées à situer la place de celles-ci par rapport à la politique économique des autorités nationales (projections liées par un plan ou programme, projections utilisées par un plan ou programme sans engager le gouvernement, projections d'experts indépendants);
- un résumé schématique des évolutions envisagées avec références aux tendances passées;
- des conclusions tendant à dégager les problèmes qui conditionnent la réalisation de ces projections.

(1) Cf. les séries de l'Annexe II et les graphiques de l'Annexe III

(2) Ce chapitre ne contient aucune considération méthodologique sauf lorsque celles-ci s'avèrent nécessaires pour l'interprétation des données.

Section 1 - R.F. d'ALLEMAGNE (B.R.D.)

1. Caractère de la projection présentée

Les résultats de la projection présentée ici pour la RF d'Allemagne correspondent, pour les principaux agrégats, à l'évolution jugée vraisemblable par les experts allemands du Groupe.

Ces projections supposent la continuation de la politique économique suivie jusqu'à ce jour; elles impliquent le maintien du plein emploi, et l'absence de récessions conjoncturelles majeures.

Aucune donnée officielle en ce qui concerne l'évolution probable des dépenses publiques jusqu'en 1970 n'était disponible. De même, les mesures de politique économique éventuellement envisagées pour l'avenir dans le domaine de l'évolution à moyen terme n'ont pu être prises en ligne de compte.

Le caractère conditionnel de ces projections ne permet pas d'escompter qu'elles représentent nécessairement l'évolution effective de l'économie. L'évolution qui ressort des projections ne peut être considérée, ni à l'égard de l'état, ni à l'égard de l'économie, comme un cadre comportant des objectifs. L'année terminale 1970 a été envisagée comme un point de repère sur la tendance, sans aucune hypothèse quant à ses caractéristiques conjoncturelles spécifiques. La comparaison des tendances futures avec les tendances observées dans le passé, risque en outre, dans la mesure où elle s'appuie sur l'année charnière 1965, d'induire en erreur pour certaines des grandeurs utilisées, les valeurs provisoirement retenues pour cette année 1965, présentant elles-mêmes certaines particularités conjoncturelles (1).

2. Principales tendances

Sur la base des hypothèses centrales, le taux de croissance moyen annuel du produit intérieur brut pour la République fédérale serait de 4,2 % entre 1965 et 1970. Ceci impliquerait par rapport au passé un freinage assez sensible, les taux correspondants ayant été en moyenne de 6,2 % entre 1955 et 1960 et de 4,9 % entre 1960 et 1965.

Les hypothèses et considérations suivantes ont été envisagées pour l'établissement des grandeurs projetées en 1970.

(1) Le but de ces projections étant essentiellement d'explorer les possibilités de croissance, il a paru nécessaire de compléter la projection centrale par un certain nombre de variantes en vue de faire apparaître les effets de certaines hypothèses alternatives (cf. annexe I). Toutefois, les observations qui suivent sont axées principalement sur la projection centrale, avec certaines références aux calculs de variantes.

a. Les ressources

La population active occupée demeurerait à peu près constante. L'hypothèse d'une immigration de 350 000 travailleurs étrangers compenserait la diminution sensible des ressources internes en main-d'oeuvre, liée à l'évolution de la pyramide des âges et des taux d'activité (extension de la scolarité). L'évolution de l'immigration, ralentie par rapport au passé dépend entre autres de l'existence de réserves supplémentaires en main-d'oeuvre étrangère et du rythme auquel les investissements de rationalisation attendus permettront de réaliser des progrès supplémentaires de productivité.

En outre, on devra prendre en ligne de compte une réduction de la durée hebdomadaire moyenne effective de travail de 45 h. en 1965 à 42 h. environ en 1970.

Il résulterait des hypothèses centrales que le nombre des personnes occupées demeurerait constant, alors que le volume de l'emploi en heures de travail, au cours de la période de projection 1965-1970, serait appelé à diminuer, pour la première fois depuis le lendemain de la guerre. Au cours de la période antérieure 1960-1965, le nombre des personnes occupées avait encore augmenté de 900 000 (soit 0,7 % par an) et le volume de l'emploi était resté à peu près constant en raison de la réduction de la durée du travail.

Les possibilités de croissance de la République fédérale seront donc liées au cours des prochaines années à l'amélioration de la productivité, qui dépend pour une large part de l'accroissement de l'intensité de capital, et de l'action de certains effets structurels résultant du déplacement de la main-d'oeuvre vers des secteurs à forte productivité. La pénurie de main-d'oeuvre donnera un rôle déterminant à l'action de ces deux facteurs.

Le produit intérieur brut par personne occupée augmenterait d'environ 4,2 % par an (au prix de 1960); le produit intérieur par heure de travail augmenterait de son côté de 5,4 % par an.

Le tableau suivant présente les taux de croissance annuels moyens du produit intérieur et de ses composantes (emploi et productivité) pour les trois grandes branches de l'économie, et par période quinquennale.

Tableau 1.1
Croissance du produit intérieur brut et
de ses composantes par grand secteur

(RF.d'Allemagne)

(taux annuels moyens en %)

Secteur	Valeurs ajoutées			Emploi			PIB (prod.) par pers. occupée		
	1955-60	1960-65	1965-70	1955-60	1960-65	1965-70	1955-60	1960-65	1965-70
Agriculture	+ 3,1	+ 1,1	+ 1,6	- 3,4	- 3,9	- 3,0	+ 6,7	+ 5,2	+ 4,6
Industrie	+ 6,8	+ 5,5	+ 4,9	+ 2,1	+ 1,0	+ 0,1	+ 4,6	+ 4,5	+ 4,8
Services	+ 6,0	+ 4,5	+ 3,6	+ 3,5	+ 1,7	+ 0,7	+ 2,4	+ 2,7	+ 2,9
Total	+ 6,2	+ 4,9	+ 4,2	+ 1,7	+ 0,7	0	+ 4,5	+ 4,2	+ 4,2

L'évolution pour la période 1965-1970 serait caractérisée par des taux inférieurs au passé pour la valeur ajoutée de l'industrie et des services. Le taux de diminution de l'emploi agricole se réduirait, tandis que le niveau de l'emploi industriel serait pratiquement stable. A la différence des tendances passées on admettrait en revanche un relèvement du taux d'accroissement de la productivité dans l'industrie et dans les services. Le principal facteur d'une accélération de la productivité proviendrait d'une rationalisation plus rapide résultant des tensions sur le marché de l'emploi.

Même si les hypothèses de productivité devraient s'avérer trop optimistes, le taux de 4,2% pour la croissance globale pourrait néanmoins être atteint si une action compensatoire peut être obtenue par une évolution du volume de l'emploi plus rapide que celle envisagée - grâce à une immigration plus importante et à une moindre réduction de la durée du travail. Dans une telle éventualité toutefois, il y aurait lieu d'envisager une modification dans la structure des emplois au profit de la consommation privée et publique, et aux dépens des investissements des entreprises.

b. Les utilisations finales

La consommation privée qui représenterait 58% du produit intérieur brut augmenterait en moyenne annuelle de 4,1% (5,3% pour 1960-1965), et la consommation privée par tête de 3,3% (4,0% en 1960-1965). Ce ralentissement du taux de croissance globale suppose un accroissement de l'épargne des ménages ce qui impliquerait la poursuite de la tendance passée ainsi que la continuation d'une politique d'encouragement à l'épargne.

Pour la consommation publique, on a retenu une hypothèse de croissance annuelle de 3,2%. Le taux annuel de 6,4% observé en 1960-1965 résultait en partie de la constitution d'une force de dépense; cette progression de caractère exceptionnel ne paraît pas appelée à se poursuivre dans les prochaines années.

Pour les investissements publics, on a envisagé une progression annuelle de 8,2%, qui est supérieure au taux de croissance globale en raison de l'ampleur des besoins dans le domaine des investissements d'infrastructure sociale et culturelle. Bien que la période antérieure ait connu un accroissement de 11% par an pour ce poste, une variante a été établie sur la base d'une croissance des investissements publics proportionnelle à celle du produit intérieur brut.

Compte tenu des besoins en capitaux nécessaires pour assurer la rationalisation et l'automatisation, on envisage pour la période 1965-1970 un taux de croissance annuel de 4,4% pour les investissements directement productifs (entre 1960-1965, le taux était de 7,1%).

La saturation croissante des besoins en logement justifierait une stabilisation des investissements en logement pour 1970 par rapport à 1965. Ceci n'exclut d'ailleurs pas la possibilité d'une évolution discontinue de ces dépenses au cours des 5 années, le nombre des logements achevés pouvant alors augmenter jusque vers le milieu de ce quinquennat pour décroître ensuite.

Dans ces conditions, l'ensemble de la formation brute de capital fixe augmenterait de 4,2% par an (7,2% entre 1960 et 1965) et le pourcentage de cette formation de capital dans le produit intérieur serait de 26,6% en 1970. Ainsi se poursuivrait la tendance ascendante du coefficient marginal de capital brut, la croissance générale étant ralentie.

c. Les échanges extérieurs

On a supposé pour 1970 un solde positif (aux prix 1960) de 1 milliard de DM; cette hypothèse est sans doute l'une des plus incertaines de la projection. Une comparaison avec 1965 s'avère extrêmement risquée en raison des particularités conjoncturelles de cette année, et du calcul aux prix constants.

Ces hypothèses sont complétées par celles relatives au solde négatif des revenus de facteurs : celui-ci serait de 1 milliard DM en 1970.

3. Conclusions

L'évolution retenue pour les projections allemandes repose sur l'hypothèse que la poursuite de l'expansion de la demande assurerait le maintien d'une croissance suffisante bien que la population active n'augmente plus et que la durée du travail diminue.

Une telle hypothèse implique une augmentation sensible de l'intensité de capital estimée vraisemblable dans la mesure où la rationalisation accrue entraînerait une forte augmentation de productivité en même temps qu'une diminution du volume de travail.

Cet effort de rationalisation devrait être recherché aussi bien dans l'économie productive que dans les administrations publiques. Dans ce dernier secteur, la modération relative des hypothèses retenues pour la consommation publique et pour les traitements des administrations publiques par rapport à celles des investissements publics s'expliquerait en partie par la difficulté croissante qu'auraient ces administrations pour assurer leur recrutement en personnel supplémentaire. Les possibilités de rationalisation dans ce domaine restent cependant encore assez importantes et leur réalisation s'avèrera nécessaire face à la tension croissante sur le marché de l'emploi.

La réalisation de ces projections suppose par ailleurs un freinage relatif du taux de croissance de la consommation des ménages et par suite une augmentation de leur propension à l'épargne. Cette dernière peut être contrariée par la diminution des besoins en nouveaux logements, mais il est généralement admis en Allemagne que l'influence négative de ce facteur serait faible, la propension à épargner étant surtout déterminée par des facteurs psycho-sociologiques.

Section 2 : FRANCE

1. Caractère de la projection présentée

Les chiffres fournis par les experts français correspondent, sous certaines réserves qui seront précisées ci-après, à la partie globale de la projection sur laquelle repose le Ve Plan (1). Cette projection a été "obtenue en combinant dans le cadre tracé par la décision politique que représentent les "options"(2), les études économiques des experts et la consultation des partenaires économiques et sociaux. Elle constitue l'étude de marché à l'échelle nationale que le plan offre comme système de référence concerté et cohérent à tous ceux qui ont à prendre des décisions économiques fondées sur l'anticipation".

La distinction entre plan et projection est importante pour comprendre la nature de la planification française.

"La projection ne constitue pas le plan lui-même puisqu'elle comprend à la fois des prévisions qui ont un caractère simplement indicatif et des objectifs qui ont un caractère normatif".

De plus, le plan ne se ramène pas uniquement à des objectifs tirés de la projection. "Plus que l'annonce des résultats, il est la définition d'une politique économique à moyen terme", et comporte à cet effet des recommandations touchant notamment la transformation des structures, certaines modalités de développement (par exemple pour l'enseignement), des orientations concernant l'évolution des prix.

Il y a lieu d'ajouter que les éléments normatifs que comporte la projection prennent deux formes : tantôt il s'agit d'orientations générales destinées à guider le choix des priorités, tantôt il s'agit d'objectifs plus précis (éventuellement quantifiés) sur telle ou telle action gouvernementale. De tels objectifs n'apparaissent pas au niveau agrégé des indications présentées ici, mais plutôt pour certains postes à l'intérieur de ces agrégats.

(1) Les citations sont extraites de "Le Ve Plan de développement économique et social - Imprimerie des Journaux officiels - (Document 1278, pp 21 et 29)

(2) cf. rapport sur les principales options du Ve Plan retenues par la loi n° 64.12.65 du 22 décembre 1964.

Le caractère conditionnel de cette projection comporte trois aspects :

- la réalisation des hypothèses faites sur l'évolution générale de l'économie et de son environnement extérieur
- la réalisation des décisions gouvernementales anticipées par le Plan dans la mesure où elles affectent l'évolution des divers agrégats
- la subordination de la projection à certaines normes d'évolution conjoncturelle qui sont caractérisées par les "indicateurs d'alerte".(1)

Il convient d'attirer l'attention sur le fait que les données relatives à la France ne coïncident pas toujours avec celles figurant dans l'annexe "Projections" du Ve Plan. Les écarts que l'on peut noter sont de deux ordres : les uns tiennent à des différences de définitions ou de nomenclatures, la notion de "production intérieure brute" utilisée en France ne couvrant pas les services des administrations publiques et des institutions financières qui sont inclus par contre dans le "produit intérieur brut" utilisé ici. D'autre part, les travaux du présent rapport se sont appuyés sur une esquisse antérieure à celles présentées au Parlement (2).

2. Principales tendances (3)

L'évolution française a été caractérisée par un taux de croissance un peu inférieur à la moyenne communautaire. Ce développement a été obtenu avec une population active stable pendant la plus grande partie de la période, et une FBCF représentant une part relativement faible du produit intérieur brut; la hausse des prix a été prononcée, et le commerce extérieur, relativement faible, s'est accru moins vite et plus irrégulièrement que dans la plupart des autres pays.

(1) cf. Rapport sur le Ve Plan, p. 18

(2) Les chiffres incorporés au chapitre II du Programme de politique économique à moyen terme de la Communauté ont été alignés sur ceux du Plan - aux différences de définition près. Cet alignement n'a pu être réalisé en revanche pour les chiffres du présent rapport. Il en résulte certains décalages entre les deux séries de données utilisées dans le rapport et dans le programme.

(3) Comme dans le reste du rapport, les tendances sont examinées ici en s'attachant principalement aux deux périodes 1960-1965. Les travaux de projection français se sont appuyés essentiellement sur l'année 1962 - année de recensement (cf. annexe la note française). Les données relatives à l'année 1965 utilisées ici sont celles des comptes provisoires annexés au projet de loi de finance.

L'hypothèse de croissance globale retenue correspond à un accroissement annuel de 4,85% pour le PIB, très voisin de celui réalisé entre 1960 et 1965. L'évolution de l'économie française au cours des prochaines années est principalement caractérisée par un freinage de la consommation privée permettant la poursuite de l'effort d'investissement sans dégradation de la balance commerciale.

a) Les ressources

La progression de la population active disponible se poursuivra à un taux annuel de 0,6% (contre 0,4% entre 1960 et 1965). L'accroissement de 000 personnes qu'elle entraîne serait alimentée pour partie par le mouvement naturel, et pour partie par l'immigration (d'origine principalement extracommunautaire). Les prévisions pour l'immigration nette ont été maintenues à un niveau comparable à celui enregistré - après déduction des rapatriements d'Algérie - pendant la période 1960-1965, et ceci malgré l'assez faible tension du marché du travail qu'impliquent les projections; il a fallu en effet tenir compte, d'une part des pénuries de main-d'oeuvre qui se manifestent pour certaines professions (industries de la construction notamment), et d'autre part des courants traditionnels en provenance des pays africains d'expression française.

En ce qui concerne l'évolution du produit intérieur brut, le tableau ci-après indique l'évolution attendue de la valeur ajoutée et de l'emploi pour les trois grands secteurs d'activité, et la situe par rapport au passé. La nature des hypothèses effectuées et des problèmes posés suggère une discussion séparée de l'agriculture, et des autres secteurs de l'économie.

Tableau 1.2
Croissance du produit intérieur brut
et de ses composantes par grand secteur

(France)

(taux annuels moyens en %)

Secteur	Valeur ajoutée brute			Emploi			Valeur ajoutée par pers. occupée		
	1955-60	1960-65	1965-70	1955-60	1960-65	1965-70	1955-60	1960-65	1965-70
Agriculture	+ 2,8	+ 0,8	+ 1,4	- 3,6	- 3,5	- 3,4	+ 6,6	+ 4,5	+ 5,0
Industrie	+ 5,6	+ 5,0	+ 5,3	+ 0,7	+ 1,4	+ 1,0	+ 4,9	+ 3,6	+ 4,3
Services	+ 4,1	+ 4,7	+ 4,3	+ 1,8	+ 1,0	+ 1,7	+ 2,3	+ 3,7	+ 2,6
Total	+ 4,7	+ 4,8	+ 4,9	+ 0,1	+ 0,3	+ 0,6	+ 4,6	+ 4,5	+ 4,3

pour l'agriculture, les hypothèses retenues dans la projection directe des productions et des consommations intermédiaires conduisent à un taux de croissance de la valeur ajoutée de 1,4 % (0,8% entre 1960 et 1965). La réduction de la population active - estimée de manière autonome - marque un certain ralentissement par rapport au passé tout en restant encore assez rapide (540 000 entre 1965 et 1970, contre 660 000 entre 1960 et 1965); ceci tient à l'évolution de la structure par âges de la population active dans l'agriculture. Le produit par personne active dans l'agriculture, résultant de ces deux projections indépendantes, augmenterait dans ces conditions de 5% par an.

Compte tenu de l'exode rural, l'industrie et les services disposeraient ainsi de 1 170 000 personnes actives supplémentaires (contre 950 000 entre 1960 et 1965).

En ce qui concerne la durée du travail, on a admis une réduction de la durée hebdomadaire moyenne à 44h $\frac{1}{2}$ (indice 98 par rapport à 1965 où la durée peut être estimée à 45h $\frac{1}{2}$). Cette réduction apparaît très faible, mais il convient de remarquer que 1965 est une année de basse conjoncture; la référence à 1964 conduirait à une réduction de 3,5%, réduction inférieure aux revendications des syndicats ouvriers; l'évolution souhaitée du niveau de vie ne semble pas inciter à des réductions plus importantes dans le cadre des hypothèses prudentes retenues pour la population active et la productivité. Une évolution plus favorable de ces dernières pourrait entraîner une durée du travail plus faible.

La répartition des ressources en main-d'oeuvre entre l'industrie et les services paraît se modifier au profit des services dont l'emploi progresserait de 1,7% (1,0 entre 1960 et 1965) contre 1,0% pour l'industrie (1,4% entre 1960 et 1965). Toutefois, la répartition de la main-d'oeuvre au cours des 5 dernières années a été affectée par les rapatriements d'Algérie puis par le ralentissement de la croissance, de sorte que la situation en 1965 semble anormale. En outre, les effectifs de l'ensemble des services comprennent les effectifs militaires, dont la réduction importante entre 1960 et 1965 introduit un facteur perturbateur dans l'évolution.

Pour éviter des erreurs d'interprétation, il est préférable de prendre plus de recul et de considérer les services à l'exclusion des administrations, des gens de maison et des OSBL; les taux de croissance des effectifs sont alors les suivants :

Tableau 1.3

Taux de croissance annuel moyen de l'emploi
dans l'industrie et les services

(par période de 5 ou 10 ans)

	1950-55	1955-60	1960-65	1965-70	1950-60	1960-70
Industrie	4 %	3,6 %	7,1 %	5,2 %	7,8 %	12,7 %
Services	4,1 %	7,7 %	10,3 %	11,2 %	12,1 %	22,6 %

L'évolution est plus rapide pour chacune des deux branches qu'au cours de la précédente décennie; elle semble en outre favoriser quelque peu les services mais, étant donné l'importance des fluctuations dans les écarts de taux de croissance, on ne peut conclure nettement sur ce point.

L'évolution du produit par personne active entre 1960 et 1965 est affectée par la basse conjoncture de cette dernière année qui se traduit notamment dans l'industrie par un temps de travail à peine supérieur au niveau retenu pour 1970.

Le taux de croissance de la productivité par personne active dans l'industrie (4,3% contre 3,6 entre 1960 et 1965) correspond à un taux horaire voisin de 4,5% pour les deux périodes, taux inférieur au trend antérieur entre 1954 et 1962. Compte tenu de ces éléments, la valeur ajoutée de l'industrie française verrait son taux d'accroissement annuel passer de 5,0% pour 1960-65 à 5,3% pour 1965-70.

Pour l'ensemble des services le taux d'accroissement de la valeur ajoutée par personne active subirait un fléchissement (2,6% contre 3,7%). Mais si l'on exclut du calcul le logement, les administrations publiques, les gens de maison et les OSBL pour obtenir une mesure plus significative, la croissance de la productivité est de 2,4% (contre 3,2% de 1960 à 1965); en terme de productivité horaire, le taux annuel de progression 1965-1970 correspond à celui observé de 1962 à 1965.

b) Les utilisations finales (intérieures)

Une vue d'ensemble sur la structure des utilisations finales (à prix constants) dans la projection française fait apparaître la place croissante que les investissements (stocks exclus) y occuperaient (22,4% contre 22,0% en 1965 et 18,7% en 1960), aux dépens de la consommation privée (dont la part se réduirait légèrement après avoir sensiblement augmenté entre 1960 et 1965) et de la consommation publique (dont la réduction en part relative se situe à peu près dans la ligne des tendances antérieures)

La consommation privée après l'emballement de la période 1960-1963 (6,5% par an) et le freinage entre 1963 et 1965 (3,5% par an) progresserait au taux de 4,5% retrouvant un rythme de croissance plus conforme à celui observé depuis 1950 (4,4%).

Exprimé par tête d'habitant, le taux de progression est de 3,5%; assez voisin de la tendance nationale depuis 1953, il est légèrement supérieur au taux moyen 1965-70 pour l'ensemble de la CEE.

L'estimation de la consommation publique s'appuie pour une part sur des objectifs partiels sous forme de programme (enseignement, armée). Le rythme de progression estimé est supérieur à celui observé entre 1960 et 1965 (4,5% contre 3,8%). Un examen de l'évolution plus longue semble faire ressortir - du moins depuis 1954, et malgré des fluctuations annuelles très prononcées - une tendance à la réduction de la part relative dans le PIB, mais cette réduction est en voie de décélération. En tout état de cause, la masse importante que représentent les salaires des fonctionnaires donne en ce domaine un caractère assez arbitraire aux estimations à prix constants.

La progression rapide de la formation brute de capital fixe se répartit très inégalement entre ses composantes. Les investissements directement productifs augmenteraient de 31% en 5 ans, soit un peu moins qu'entre 1960 et 1965 (38%); leur part dans le PNB continuerait de s'accroître, passant de 11,8% en 1960 à 12,9% en 1965 et 13,3% en 1970.

La construction de logement, qui avait progressé considérablement jusqu'en 1965 (11 % par an), augmenterait de 3,2% seulement par an. Les investissements publics connaîtraient un accroissement un peu ralenti (8,8% contre 10,7% entre 1960 et 1965), mais encore très élevé.

c. Les échanges extérieurs

Le tableau suivant résume les hypothèses retenues (en prix constants bien entendu).

Tableau 1.4

Evolution des échanges extérieurs

	1960-1965	1965-1970
<u>Taux de croissance annuel (en %) de:</u>		
imports de marchandises	10,4	9,7
exports de marchandises	6,5	10,0
solde des services	3,0	7,2
<u>Elasticités au PIB</u>		
imports	2,16	1,98
exports	1,35	2,04
solde des services	0,63	1,47

Dans ce domaine, l'avance prise par les importations (10,4% par an) sur les exportations (+ 6,5% par an) avait ramené le solde extérieur apparent de 7,7 milliards en 1960 à 0,2 seulement en 1965.

Les hypothèses retenues envisagent un certain renversement de cette tendance, non pas en freinant la progression des importations - dont le taux de croissance est à peine réduit par rapport au passé - mais surtout en relevant sensiblement celle des exportations à un taux (10,0%) légèrement supérieur à celui prévu pour les importations. Le solde extérieur apparent pourrait ainsi remonter en 1970 à 0,75 milliard de francs aux prix de 1960.

Le commerce intracommunautaire continuerait à jouer un rôle essentiel dans ce développement.

Tableau 1.5

Pourcentage des échanges CEE dans le commerce extérieur total de la France

	1955	1960	1963	1965	1970
Exports de biens	26,5	30,0	39	41,7	49,2
Imports de biens	24	29,3	36	36,5	41,6
Services (solde)	-	14	16	16,6	15

Selon ces indications, les partenaires de la France dans la CEE absorberaient en 1970 la moitié des exportations françaises (aux prix de 1960). Cependant la progression des importations en provenance de la CEE serait moins rapide que celle des exportations vers la CEE.

3. Conclusions

La projection française a retenu des hypothèses assez prudentes dans l'ensemble en ce qui concerne les perspectives de croissance globale. L'évolution de l'emploi et celle de la productivité paraissent avoir été estimées en tenant compte d'une certaine marge de sécurité. Des objectifs plus ambitieux auraient sans doute pu être fixés, pour permettre la satisfaction des importantes besoins qui existent en matière notamment d'équipements collectifs. On a estimé toutefois que de tels objectifs auraient abouti à une projection plus tendue et par conséquent plus sujette aux aléas. Il aurait été difficile de fonder des décisions de politique économique sur ces hypothèses sans risquer de sacrifier l'objectif important de la stabilité des prix.

La répartition des hypothèses globales par grands secteurs ramènerait, après l'évolution perturbée entre 1960 et 1965, au voisinage de la ligne de tendance observée au cours de la décade précédente pour la main-d'oeuvre et la valeur ajoutée. L'effort dans le domaine de l'investissement productif se poursuivrait à un niveau qui paraît correspondre aux croissances de productivité envisagées. La projection française ne semble donc pas poser de problèmes du côté des ressources.

Par contre, même aux niveaux prudents actuellement retenus, cette projection suscite, en ce qui concerne les emplois, certaines interrogations qui peuvent être brièvement résumées :

1. La priorité donnée à l'ensemble des emplois publics et aux investissements suppose un certain freinage de la consommation privée par rapport au passé immédiat. Si le taux pour ce poste se situe bien dans les valeurs médianes enregistrées sur l'ensemble des 15 dernières années, il convient de souligner qu'un taux aussi modéré n'a pu être obtenu pour l'ensemble de cette période passée qu'au prix d'interventions conjoncturelles assez profondes, tendant à freiner entre autres la progression de la consommation privée (notamment en 1958-59, et, à un moindre degré, en 1952-54). Mais le caractère de ces interventions étant assez global (par le recours aux instruments monétaires et budgétaires), il a fallu, pour atteindre la consommation privée, ralentir l'ensemble de l'activité économique en passant notamment par la formation de capitaux fixes - qui a d'ailleurs été affectée beaucoup plus brutalement

que la consommation privée au cours des deux périodes précitées. La question se pose alors de savoir si le même résultat pourra être obtenu par des moyens susceptibles de ne pas compromettre le développement du potentiel productif. Ceci explique l'accent mis par les experts français sur une utilisation appropriée des instruments intervenant dans la politique de répartition des revenus et de la richesse.

2. La charge des investissements s'accroissant (contrairement au passé récent) plus rapidement pour les entreprises et les administrations que pour les ménages, tandis que la stabilité des prix pourrait rendre difficile un recours accru à l'autofinancement, on peut se demander si les mécanismes financiers seront susceptibles de s'adapter sans à-coup à cette évolution.

3. Les indications relatives aux échanges extérieurs paraissent nettement volontaristes. Il est cependant à noter que le redressement de la tendance et du solde extérieur ne s'appuie pas sur une hypothèse de freinage des importations, mais au contraire sur une accélération des exportations. Celle-ci suppose que soient remplies un certain nombre de conditions nationales et internationales concernant les prix, les mesures de politique commerciale et d'adaptation structurelle des entreprises.

Dans l'ensemble, les problèmes posés par la projection française concernent moins leur résultat global au niveau du PIB, qui paraît assez prudent, que les moyens dont la mise en oeuvre est envisagée pour obtenir la structure souhaitée des utilisations finales (et notamment les objectifs d'exportations et d'investissements) tout en assurant la stabilité des prix.

Section 3 - ITALIE

1. Caractère de la projection présentée

La projection italienne utilisée pour 1970 se rattache directement aux travaux préparatoires au projet de premier programme quinquennal italien. Les chiffres et les commentaires présentés ici correspondent à l'état des travaux prospectifs menés en Italie au 1er janvier 1966.

Un premier projet de programme pour le quinquennat 1965-69 avait été approuvé par le Conseil des Ministres le 29 janvier 1965. Par la suite, le gouvernement italien a décidé de repousser d'une année la période quinquennale à couvrir par le premier programme, qui s'étendra ainsi de 1966 à 1970, et tiendra compte en outre, de certaines modifications de tendance observées entretemps.

La programmation italienne est conçue en fonction d'objectifs généraux situés dans un horizon de 15 à 20 années, et comporte les orientations générales suivantes:

- a. Assurer à l'économie italienne un taux élevé de croissance globale.
- b. Eliminer les déséquilibres structurels fondamentaux, qui sont à l'origine des écarts de revenu existant actuellement soit entre l'agriculture et les autres secteurs, soit entre les grandes régions du pays.
- c. Pourvoir à la satisfaction des besoins collectifs qui conditionnent le développement du niveau de vie, par une augmentation de la part, dans les utilisations des ressources, des emplois à "caractère social" (consommation publique, investissements publics et privés en matière d'instruction, de santé publique, de logement, de recherche scientifique, etc..)

La mise en oeuvre de ces orientations devra, tout en tenant compte du problème fondamental du sous-emploi, être réalisée dans des conditions de stabilité des prix et d'équilibre externe.

Dans ce cadre général, les objectifs quantitatifs suivants sont actuellement envisagés pour le premier programme 1966-70:

- augmentation annuelle de 5 % du revenu national
- augmentation de la valeur ajoutée brute de l'agriculture au taux moyen annuel de 2,8 - 2,9 % (avec une diminution de 700 000 unités environ pour la main-d'oeuvre agricole)
- augmentation de l'emploi non agricole de 1,5 millions de personnes environ

- localisation dans le Mezzogiorno de 40 à 45 % des emplois non-agricoles nouveaux
- efforts particuliers en matière d'emplois sociaux, dont la part dans les disponibilités intérieures (produit intérieur + importations de biens et services) serait portée à 27 - 27,5 % contre 24 % en moyenne sur la période 1959-63.

Cette évolution qui devrait s'effectuer en tenant compte de l'objectif de stabilité des prix, serait orientée en outre, dans le sens d'un rapprochement tendancier vers l'équilibre de la balance des paiements courants.

Les objectifs quantitatifs énumérés ci-dessus pourront être adaptés au fur et à mesure de l'évolution effective de l'économie (cf. chapitre IV du Projet de programme p. 36).

2. Les principales tendances (1)

Depuis le début des années 1950, la croissance du produit intérieur brut italien s'est poursuivie à des taux annuels moyens tendanciers plus élevés que dans la plupart des autres pays de la Communauté, mais un ralentissement marqué est intervenu depuis 1963. Cette croissance globale rapide s'est accompagnée d'une augmentation relativement forte de la population active, de mouvements migratoires importants, et d'un accroissement soutenu de la part de la formation de capitaux fixes dans le produit intérieur brut. La progression des exportations a été particulièrement rapide avec un taux d'accroissement annuel moyen 2,5 fois plus élevé (à prix courants) que celui du produit intérieur brut.

Pour la période 1965-70, le taux de croissance globale retenu serait de 5,0 % par an, identique à celui observé sur 1960-65, et un peu inférieur à ceux de la période 1950-60 (6 % environ).

(1) Les caractéristiques conjoncturelles de l'année 1965 appellent une observation importante. En raison de la récession que ce pays a traversée, les taux de progression observés entre 1960 et 1965 sont inférieurs - et parfois très sensiblement (notamment pour les investissements) - à l'évolution tendancielle effective. Il en résulte que les comparaisons effectuées entre les deux quinquennats de 1960-65 et 1965-70 ne sont pas toujours significatives.

a. Les ressources

Tout en se maintenant globalement aux rythmes antérieurs, la croissance de l'économie italienne au cours des cinq prochaines années aboutirait à un accroissement de la demande de la main-d'oeuvre du même ordre que celle observée dans le passé.

L'emploi total augmenterait en effet de 780 000 unités (soit 0,8 % par an) pour atteindre en 1970 le chiffre de 20,4 millions. Par période quinquennale, les accroissements antérieurs avaient été de 880 000 entre 1950 et 1955, de 1 170 000 entre 1955 et 1960, et de 570 000 entre 1960 et 1965.

Cet accroissement de l'emploi s'appuierait d'une part sur une augmentation de 600 000 unités de la population active disponible (après déduction d'une émigration nette en diminution sensible - 300 000 personnes en cinq ans, y compris les inactifs, contre 500 000 entre 1960 et 1965), d'autre part, sur une réduction dans le nombre des chômeurs (620 000 en 1970 contre 800 000 en 1965).

L'évolution envisagée pour les trois grands secteurs se présenterait comme suit:

Tableau 1.6

Croissance du produit intérieur brut
et de ses composantes par grand secteur

(Italie)

(taux annuels moyens en %)

Secteurs	Valeur ajoutée brute (1)				Emploi				Valeur ajoutée par pers. occupée			
	1955-60	1960-65	1965-70	1960-70	1955-60	1960-65	1965-70	1960-70	1955-60	1960-65	1965-70	1960-70
Agriculture	1,5	2,6	2,9	2,8	-1,9	-3,3	-3,0	-3,1	3,5	6,1	6,1	6,1
Industrie	8,4	6,5	7,0	6,7	3,3	1,7	2,2	2,0	5,0	4,6	4,6	4,6
services	4,7	4,7	3,8	4,3	2,5	2,6	1,6	2,1	2,1	2,0	2,2	2,1
Total	5,9	5,1	5,0	5,1	1,3	0,6	0,8	0,7	4,5	4,5	4,2	4,3

(1) valeur ajoutée au coût des facteurs

L'emploi agricole diminuerait de 700 000 unités en cinq ans, soit à un taux annuel de 3,0 %. La valeur ajoutée de ce secteur augmenterait au taux annuel de 2,9 %. La progression de la productivité se poursuivrait donc elle aussi à un taux très voisin de la tendance 1960-65.

Compte tenu de l'émigration agricole, l'industrie et les services auraient à créer 1 480 000 emplois supplémentaires entre 1965 et 1970 contre 1 470 000 entre 1960 et 1965.

La répartition de la valeur ajoutée supplémentaire entre ces deux secteurs fait apparaître - par rapport aux résultats 1960-65 - une inflexion marquée au profit de l'industrie et aux dépens des services.

b. Les utilisations finales

La priorité accordée au développement des "emplois sociaux" aurait pour effet de porter la part des investissements publics dans le PIB (2,3 % en 1960 et 1,9 % en 1965) à 3,5 % en 1970. La part des autres utilisations finales se trouverait réduite - surtout celle de la consommation privée (63,4 % en 1965), ramenée en 1970 à 62,5 %, pourcentage encore supérieur à celui de 1960 (61,6 %) - et celle des investissements productifs dont la part relative évoluerait de 14,6 % en 1960 et 11 % en 1965 à 15,2 % en 1970.

La progression annuelle de la consommation privée (4,7 %) serait sensiblement ralentie par rapport au rythme exceptionnel de la période 1960-65 (5,7 %); elle serait un peu supérieure au taux moyen 1950-60 (4,5 %). La consommation par habitant connaîtrait un ralentissement semblable (4,0 % contre 5,0 % entre 1960 et 1965 et 3,9 % entre 1950 et 1960).

Le taux annuel moyen de croissance serait en légère reprise pour la consommation publique (5,2 % contre 5,0 % pour 1960-65 et 6,6 % pour 1955-60).

La formation brute de capital fixe, dont la progression avait été entre 1960 et 1965 l'une des plus faibles de la CEE, notamment en raison du faible niveau conjoncturel pour 1965, connaîtrait une vigoureuse impulsion.

Toutefois, son ~~taux~~ annuel global pour le prochain quinquennat (10,1 %) recouvre des évolutions partielles très différentes. Tandis que les investissements publics et les investissements directement productifs - qui avaient stagné entre 1960 et 1965 (1,8 % et -0,6 % par an) - augmenteraient respectivement de 18 % et 12 % par an jusqu'en 1970 (1), la construction de logement ne progresserait que de 1,4 % (contre 6,2 % entre 1960 et 1965).

Pour l'année terminale 1970, un solde négatif du commerce extérieur de 600 milliards de lires (au prix constant de 1960) et un solde positif des revenus nets reçus de l'extérieur, de 150 milliards de lires, sont escomptés.

3. Conclusions

L'économie italienne, après plus de dix ans d'expansion soutenue à un taux supérieur à ceux des autres pays de la CEE, a connu au cours de ces dernières années d'importantes transformations dans lesquelles il est encore difficile de pouvoir isoler les facteurs structurels des fluctuations conjoncturelles. Cette situation complique l'analyse des perspectives à moyen terme.

La projection présentée ici retient pour la croissance globale de l'économie un rythme modéré, qui pourrait être réalisé sans tensions excessives si les accidents conjoncturels peuvent être évités.

Un problème plus important a trait aux conditions de réalisation de ce rythme du point de vue des utilisations.

Si en effet, la formation brute de capital fixe dans son ensemble a été projetée à un taux voisin de celui de la tendance longue passée, sa répartition entre le secteur productif et celui des administrations publiques subirait certaines modifications..

L'évolution très rapide des investissements publics, correspondant à un des objectifs centraux - et d'ailleurs nécessaires - du programme, posera sans doute des problèmes difficiles aux responsables de la politique économique, notamment au point de vue de la préparation des projets et du financement des budgets publics.

(1) Sur l'ensemble de la décennie 1960-70, ces deux postes auraient ainsi progressé respectivement à des taux annuels moyens de 9,8 et 5,6 % plus représentatifs de la tendance générale.

Pour la consommation privée la question se pose de savoir si le freinage attendu pourra s'effectuer spontanément ou s'il impliquera au contraire des mesures de politique économique. S'il est vrai que l'évolution très rapide intervenue en ce domaine depuis 1960 tient à des facteurs structurels et exceptionnels, il reste que d'importantes marges d'épargne (ou des prélèvements fiscaux supplémentaires) devront être progressivement dégagées.

Section 4 - PAYS-BAS

1. Caractère de la projection présentée

Dans le domaine de la planification à moyen terme aux Pays-Bas, le Bureau central du plan occupe une position essentielle. Représenté dans les groupes de travail sectoriels créés pour permettre des échanges de vue avec les milieux professionnels, il assume en outre la responsabilité des prévisions à moyen terme.

Pour obtenir des prévisions par branche d'activité, un modèle couvrant plus de vingt branches est actuellement mis au point au Bureau central du plan. Toutefois, ce modèle n'est pas encore prêt à être utilisé; c'est pourquoi les prévisions présentées dans le présent rapport sont fondées sur un modèle macro-économique, complété par une série de relations concernant les branches d'activité particulières.

Il y a lieu de souligner en outre que les prévisions du B.C.P., ont un caractère à la fois indicatif et conditionnel. Le caractère indicatif des prévisions exclut la fixation d'un programme ou d'objectifs impératifs s'imposant aux milieux professionnels ou aux pouvoirs publics. Par ailleurs, il est bien entendu que la valeur de ces prévisions est subordonnée à la réalisation des hypothèses relatives à la conjoncture à l'étranger et à la politique économique qui sera suivie.

2. Principales tendances

Au cours de l'évolution passée, le taux de croissance initialement élevé du PIB s'est rapproché progressivement du taux moyen de la Communauté, mis à part les fluctuations conjoncturelles. Cette évolution, obtenue avec un taux d'investissement élevé par comparaison aux autres pays, a résulté d'une forte augmentation de la demande extérieure et intérieure qui a été accompagnée au cours des dernières années de tensions sur le marché du travail.

Les prévisions néerlandaises impliquent pour le produit intérieur brut un taux d'accroissement de 4,6 % par an entre 1965 et 1970, très proche de celui observé au cours de la période 1960-1965.

a. Les ressources

Le chiffre de la population active disponible augmentera de 295 000 unités (352 000 pour la période 1960-1965); il est tenu compte, à cet égard, de diverses variations résultant de tendances fondamentales et affectant la participation des divers groupes de la population au processus de production. L'emploi progresserait de 1,2 % par an, taux inférieur à celui obtenu au cours des cinq années précédentes (1960-1965: 1,6 % par an).

En ce qui concerne la durée du travail, il a été admis que de nouvelles réductions interviendraient. Elles sont évaluées dans l'ensemble à 5%, contre 6 % pour la période de 1960-1965. La productivité du travail augmentera de 3,3 % par an, contre 3,0 % au cours de la période 1960-1965, compte tenu de l'incidence négative de la réduction de la durée du travail. Le tableau ci-après, donne un aperçu de l'évolution dans les secteurs "agriculture", "industrie" et "services".

Tableau 1.7

Croissance du produit intérieur brut
et de ses composantes par grand secteur

(Pays-Bas)

(taux annuels moyens en %)

Secteur	Valeur ajoutée brute (1)			Emploi			Valeur ajoutée par pers. occupée		
	1955-60	1960-65	1965-70	1955-60	1960-65	1965-70	1955-60	1960-65	1965-70
Agriculture	4,0	- 0,4 ¹⁾	2,2	- 2,6	- 3,7	- 2,7	6,8	3,4	5,1
Industrie	5,4	6,1	6,0	0,8	2,0	1,3	4,5	4,1	4,6
Services	3,3	4,2	3,4	1,5	2,4	1,7	1,7	1,8	1,6
Total	4,2	4,7	4,6	0,7	1,6	1,2	3,5	3,0	3,3

1) La diminution observée au cours de la période 1960-1965 est due à l'effet de la récolte exceptionnellement bonne de 1960

Dans l'industrie, le rythme de croissance du PIB pour la période 1965-1970 serait à peu près le même que pour la période 1960-1965. L'emploi dans ce secteur se développerait à un rythme plus lent qu'au cours des cinq années écoulées, mais en revanche la productivité du travail progresserait plus vite.

Dans l'agriculture, le rythme de réduction de l'emploi se ralentirait quelque peu, par rapport à 1960-1965, mais un accroissement beaucoup plus net de la productivité du travail est prévu. Dans le secteur des services, le ralentissement du rythme de croissance pour la valeur ajoutée affecterait surtout l'évolution de l'emploi, et plus faiblement celle de la productivité.

b. Utilisations finales

La consommation privée augmenterait de 4,0 % par an au cours de la période 1965-1970 (1960-1965: 6,2 % par an). La consommation des administrations augmenterait de 3,1 % par an, contre 3,4 % pour la période 1960-1965.

Le taux d'accroissement des investissements fixes serait lui aussi plus faible: 6,6 % par an contre 6,9 % au cours de la période 1960-1965. Ce ralentissement du rythme de croissance est dû aux investissements productifs (5,7 % contre 6,5 % pour 1960-65) et à la construction de logements (6,2 % contre 7,6 %). Les investissements publics progresseraient au contraire à un rythme accéléré.

La détérioration sensible que le solde extérieur avait connue en 1965 par rapport à 1960 se traduisait par une progression des utilisations intérieures plus rapide que celle du produit intérieur. La projection néerlandaise prévoit une évolution plus équilibrée entre 1965 et 1970. Les échanges extérieurs connaîtraient une augmentation de 8,2 % par an pour les exportations de biens (7,3 % pendant la période 1960-1965) et de 7,7 % pour les importations de biens (8,6 % pendant la période 1960-1965). Cette avance des exportations proviendrait du développement attendu de la demande externe, mais aussi de facteurs spécifiques dans l'offre nationale (gaz naturel).

3. Conclusions

L'interprétation des projections néerlandaises doit tenir compte de deux observations importantes. La première résulte du choix de l'année 1965 comme point charnière entre les deux périodes quinquennales. Les caractéristiques inflationnistes de 1965 tendent à forcer quelque peu les contrastes relevés entre 1960-65 d'une part et 1965-70 d'autre part. Elles ne remettent cependant pas en cause la portée de certains problèmes qui conditionnent la réalisation des projections décrites ci-dessus.

En second lieu, ces projections reposent sur certaines hypothèses touchant, pour l'extérieur, le volume des exportations et le niveau des prix à l'étranger et, pour l'intérieur, l'évolution des disponibilités en main d'oeuvre (y compris la durée du travail), des finances publiques, de la construction de logements, ainsi que la hausse autonome des prix à la consommation et l'excédent souhaité pour le compte extérieur courant. Les évaluations ne restent donc valables que dans la mesure où ces conditions sont remplies.

Compte tenu de ces facteurs, les prévisions néerlandaises laissent apparaître plusieurs points caractéristiques. La progression de la consommation privée doit être nettement plus faible qu'au cours de la période 1960-65. Pour le chiffre calculé par tête, le taux d'accroissement se trouve même réduit de moitié: 2,4 % par an pour 1965-1970 contre 4,7 % par an pour 1960-1965.

Il faut noter par ailleurs le fléchissement du taux d'accroissement des importations de marchandises qui tomberait de 8,6 % à 7,7 % par an. Cela impliquerait que l'élasticité par rapport au produit intérieur brut diminue de 1,8 à 1,7.

Enfin, le taux d'épargne (dont la signification est modifiée par les calculs à prix constants) passerait de 29,1 % pour 1960 et 25,9 % pour 1965 à 28,6 % pour 1970 ce qui suppose une progression substantielle.

Section 5 - BELGIQUE

1. Caractère de la projection présentée

Les estimations prospectives pour la Belgique s'insèrent dans le cadre des travaux préparatoires au deuxième programme quinquennal. Elles n'ont pas encore fait l'objet d'arbitrages de la part des autorités, mais représentent un schéma de croissance possible.

Elles reposent sur un modèle d'exploration portant sur les flux de biens et services, répartis en sept secteurs d'activité.

Le modèle s'efforce de dégager de façon cohérente les implications de certaines options sur l'avenir; il comporte, à cet effet, certaines catégories correspondant à des domaines significatifs au regard de la politique économique qu'il y a lieu d'éclairer (productivité de la main-d'oeuvre, investissements productifs, exports et imports, dépense publique, taux d'épargne à prix constants).

Les projections elles-mêmes indiquent une estimation de la croissance possible, en fonction de l'évolution calculée de la population active d'une part, et de la productivité moyenne vraisemblable d'autre part.

2. Principales tendances

L'évolution belge a été caractérisée par une croissance modérée du produit intérieur brut, accompagné d'une très grande stabilité des prix, d'un développement très régulier du commerce extérieur, et d'un niveau relativement élevé de la consommation privée. Les dernières années ont connu une accélération de la croissance.

La projection belge envisage un taux de croissance globale annuel du produit intérieur brut de 4,1% environ, contre 4,5% entre 1960 et 1965. Ce léger ralentissement résulterait de l'évolution de l'emploi.

En effet, le produit par personne active continuerait à progresser au taux de 1960-65 (3,4%).

a. Les ressources

L'augmentation prévue pour la population active disponible est de 100 000 personnes (135 000 pour 1960-65). Le taux moyen d'activité augmenterait légèrement, la diminution du taux dans les classes d'âges masculines marginales (moins de 20 ans et plus de 60 ans) étant compensée

par une augmentation des classes d'âges moyennes, surtout pour les femmes. On a supposé en outre une immigration plus modérée. La progression de l'emploi serait ralentie (0,6% contre 1,1% pour 1960-65), le décalage par rapport aux actifs disponibles étant dû à l'importante résorption de chômage déjà intervenue au cours des cinq années écoulées.

Compte tenu de l'accroissement de l'emploi total (115 000) et de la réduction des effectifs agricoles (30 000), les ressources en main-d'oeuvre pour l'ensemble de l'industrie et des services croîtraient un peu moins vite qu'au cours de la période 1960-65. Devant ce fléchissement dans l'accroissement de ces ressources, la progression des services (1,4% contre 1,8% pour 1960-65) résisterait mieux que celle de l'industrie (0,3% contre 1,2%), notamment, semble-t-il, en raison des besoins des administrations publiques (qui, au sens de la comptabilité nationale, comprennent l'enseignement et la santé).

Parmi les composantes du produit intérieur brut, la valeur ajoutée de l'agriculture - la plus faible des Six en pourcentage du PIB (4,8% de celui-ci) - évoluerait à un rythme moyen de 1,1% entre 1960 et 1970.

Pour les deux autres secteurs, l'évolution anticipée prévoit la poursuite de la reprise amorcée depuis 1960, mais à un rythme plus modéré: ce ralentissement reflète surtout les conséquences d'une moindre progression dans l'emploi - tandis que la productivité continuerait à croître dans chacun des deux secteurs à des taux voisins de ceux de 1960-65.

Tableau 1.8

Croissance de l'industrie et des services

(taux annuels moyens en %)

	Industrie		Ensemble des services		Services (Logements, administrations publiques, gens de maison exclus)	
	Valeur ajoutée	Valeur ajoutée par personne occupée	Valeur ajoutée	Valeur ajoutée par personne occupée	Valeur ajoutée	Valeur ajoutée par personne occupée
1955 - 1960	2,4	2,8	2,8	1,9	2,5	1,5
1960 - 1965	5,1	3,9	4,6	2,7	4,2	2,1
1965 - 1970	4,4	4,1	3,9	3,5	2,5	2,0

b. Les utilisations finales

L'évolution des utilisations finales prolongerait généralement les tendances 1960-1965 - sous réserve d'un léger ralentissement d'ensemble. Ce

dernier affecterait un peu plus nettement la consommation publique que les autres utilisations.

Tableau 1.9

Structure et évolution des catégories d'utilisation finale
(en %)

Secteur	Part dans le PIB			Taux de croissance annuel moyen	
	1960	1965	1970	1960/65	1965/70
Consommation privée	69,3	66,7	65,6	3,7	3,7
Consommation publique	12,6	13,6	14,6	6,1	5,6
F.B.C.F.	18,8	18,7	18,6	4,3	4,0
dont : Investissements productifs	(11,5)	(11,4)	(11,4)	(4,4)	(4,0)

La consommation privée progresserait à un taux voisin de celui de la période immédiatement précédente, mais sensiblement supérieur à celui des années 1950. Il en est de même pour la consommation par habitant, dont la croissance annuelle serait de 3,1% (contre 3,0% entre 1960 et 1965).

La consommation publique connaîtrait un certain freinage (5,6% par an contre 6,1%) (1).

Le développement de la formation de capital fixe est escompté à un taux voisin de la tendance à long terme depuis 1950. La comparaison avec 1960-65 fait apparaître un léger ralentissement qui affecte chacune des subdivisions de ce poste.

Pour les échanges extérieurs, le solde apparent est seul indiqué dans la projection : il passerait de 10,9 à 6,3 milliards.

3. Conclusions

La Belgique occupe, du point de vue de l'évolution à long terme, une position particulière parmi les pays de la CEE. C'est en effet le seul de ces pays dont le taux moyen de croissance ne se soit pas ralenti

(1) Le taux de progression particulièrement élevé de ce poste pour la Belgique résulte de la définition retenue pour l'évaluation à prix constants, des dépenses pour les traitements des fonctionnaires - qui représentent une composante importante de la consommation publique. A la différence des autres pays, cette évaluation tient compte en effet des augmentations de rémunérations autres que celles résultant de la hausse du coût de la vie.

depuis la fin des années 1950. Au contraire, ce taux, assez faible auparavant, a pu augmenter appréciablement entre 1960 et 1965 pour se rapprocher sensiblement de la moyenne communautaire. Il est sans doute utile de souligner, parmi les facteurs qui ont contribué à cette reprise, le rôle joué par une stabilité des prix qui s'est prolongée jusqu'au début des années 1960. Cette stabilité a permis à la Belgique de tirer amplement parti des impulsions du marché commun et d'améliorer sa position compétitive. Ses effets ont été renforcés par un certain effort de diversification des productions belges (notamment dans les secteurs de la chimie et des fabrications métalliques).

Mais l'analyse d'ensemble des possibilités de croissance pour ce pays est plus difficile encore que pour ses partenaires, faute de pouvoir apprécier dans quelle mesure la reprise des dernières années revêt un caractère durable.

La projection belge retient l'hypothèse que cette reprise pourra se poursuivre, avec cependant une expansion ralentie des disponibilités en main-d'oeuvre. Ceci suppose, du côté des ressources, que les taux récents d'accroissement de la productivité soient maintenus - hypothèse que l'accroissement des investissements au cours des dernières années permet sans doute d'escompter.

Dans l'ensemble, la projection belge, sans être tendue, exprime la nécessité pour l'économie belge de poursuivre l'effort entrepris depuis quelques années. Toutefois, la réalisation des hypothèses en matière d'exportations et d'investissements dépend notamment de la politique économique qui sera suivie par ce pays.

La principale question paraît concerner la structure des productions et des exportations belges; leur évolution dans le sens d'une adaptation aux branches les plus dynamiques de la demande intérieure et extérieure devra en effet être poursuivie.

Section 6 - LUXEMBOURG

1. Caractère de la projection présentée

La projection luxembourgeoise pour 1970 a été établie dans une perspective allant de 1960 à 1970, comme évolution de caractère structurel à long terme. Elle n'a pas pu être appuyée de manière systématique sur des références à l'année 1965 pour les principaux agrégats, étant donné les révisions apportées à la comptabilité nationale. Les données relatives à l'année 1965 ¹⁾ ne constituent donc que des indications provisoires en vue de jalonner approximativement le chemin parcouru et celui qui resterait à faire pour que l'économie luxembourgeoise se retrouve en 1970 sur la tendance projetée à long terme.

2. Principales tendances

La dépendance très étroite de l'économie luxembourgeoise à l'égard du commerce extérieur (qui absorbe plus de 80 % du produit intérieur brut) et en particulier de la conjoncture sidérurgique, est à l'origine des fortes fluctuations du taux de croissance et du solde extérieur ainsi que d'une croissance quinquennale relativement faible. La prédominance d'une importante industrie lourde explique la part élevée des investissements dans le produit intérieur brut et le niveau de la F.B.C.F. par tête, qui dépasse de plus de 50 % la moyenne communautaire.

Dans l'ensemble, l'évolution envisagée pour 1960-1970 correspondrait à un accroissement annuel du produit intérieur brut de 3,1 % (contre 2,9 % pour 1960-1965).

a. Les ressources

Pour la population active, l'évolution naturelle, qui a fait apparaître une réduction entre 1960 et 1965, est appelée à se poursuivre jusqu'en 1970, en raison des faibles taux de natalité enregistrés entre 1940 et 1950. L'apport net de l'immigration se poursuivrait, quoiqu'à un rythme ralenti, et permettrait de compenser l'évolution naturelle, pour entraîner un accroissement net des disponibilités en main-d'oeuvre (frontaliers nationaux compris) de l'ordre de 0,4 % par an pour l'ensemble de la décennie (contre 0,7 % pour 1960-1965).

1) Ces données sont extraites du budget économique.

Les réductions de durée du travail enregistrées dans certains secteurs depuis 1963 s'étendraient progressivement jusqu'en 1970 aux autres branches pour aboutir à une réduction effective pour l'ensemble de l'économie de 5 % par rapport à 1960.

L'évolution du produit intérieur et de ses composantes est résumée dans le tableau suivant:

Tableau 1.10

Croissance du produit intérieur brut et de ses composantes
par grand secteur

(taux annuels moyens en %)

	Valeur ajoutée			Emploi			Valeur ajoutée par personne occupée		
	65/60	70/65	70/60	65/60	70/65	70/60	65/60	70/65	70/60
Agriculture	0,9	1,0	1,0	- 3,1	- 3,1	- 3,1	4,2	4,2	4,2
Industrie	3,2	3,6	3,4	1,5	0,9	1,2	1,7	2,7	2,2
Services	2,9	3,0	2,9	1,4	1,0	1,2	1,5	2,0	1,7
TOTAL	2,9	3,2	3,1	0,8	0,4	0,6	2,2	2,8	2,5

Pour l'agriculture, l'évolution retenue prolongerait la tendance antérieure, tant pour la production que pour l'emploi; la réduction de ce dernier terme pourrait cependant se ralentir progressivement.

L'évolution de l'industrie est dominée par la production sidérurgique, qui représentait en 1960 près de 60 % de la valeur ajoutée totale de l'industrie (construction comprise). On a retenu pour ce secteur un accroissement tendanciel de 2 % par an de la valeur ajoutée, et l'on a supposé que le niveau de son emploi - en légère réduction en 1965 par rapport à 1960 - serait stabilisé entre 1965 et 1970. Les autres secteurs, traditionnels ou nouveaux, continueraient à se développer à un rythme soutenu, et seraient à l'origine de l'accroissement d'emploi escompté, qui est d'ailleurs inférieur à celui constaté entre 1960 et 1965.

La valeur ajoutée des services se développerait pratiquement au rythme observé entre 1960 et 1965 (soit un peu moins rapidement que pour l'industrie). Les progrès de productivité y seraient plus importants que par le passé, tandis que l'emploi connaîtrait une progression plus lente.

b. Les utilisations finales

La progression de la consommation privée, qui avait marqué un certain emballement entre 1960 et 1965, serait ramenée sur 1965-1970 à un taux correspondant à celui du produit intérieur. Le redressement de ce dernier permettrait cependant de maintenir le taux de croissance de la consommation privée par habitant au niveau atteint entre 1960 et 1965.

La consommation publique du Grand-Duché est essentiellement représentée par les traitements des fonctionnaires; ceci explique, dans l'optique à prix constants, la progression faible de ce poste, qui connaîtrait une accélération modérée par rapport à son rythme de 1960-1965.

La formation brute de capital fixe, qui a connu dans son ensemble une progression très rapide avant 1965 (élasticité de 2,2 sur 1960-1965), connaîtrait un certain plafonnement; pour l'ensemble de la décennie, l'élasticité apparente de 1,5, par rapport au produit intérieur brut, resterait encore l'une des plus élevées de la Communauté.

Pour les échanges extérieurs, le solde sur biens et services (aux prix de 1960) correspondrait en 1970 à 5,3 % du produit intérieur.

3. Conclusions

Du point de vue des ressources, la projection luxembourgeoise envisage pour l'essentiel une continuation de la tendance 1960-1965. Il en ressort un taux de croissance globale inférieur à celui des autres pays de la CEE; cet écart s'explique notamment par l'évolution de la population active, et par le faible taux de croissance propre de l'industrie sidérurgique.

L'évolution du produit intérieur dépend très étroitement de celle des exportations et par conséquent, de la croissance des marchés traditionnels ou nouveaux de ce pays.

La réalisation des hypothèses de croissance retenues pour les prochaines années dépendra en outre de la poursuite de l'effort de diversification industrielle entrepris par le gouvernement du Grand-Duché et de l'apport d'immigrants et de frontaliers permettant de compenser la pénurie de certaines catégories de main-d'oeuvre.

Pour les utilisations finales intérieures, l'évolution 1960-1965 a été marquée par les niveaux élevés atteints par la formation de capital fixe. Le plafonnement de ce poste en pourcentage du produit intérieur devrait s'accompagner d'une modification de sa répartition interne au profit des investissements publics - cette modification étant facilitée en partie par la saturation réalisée en matière de logement. Cependant l'effort de diversification des productions pourrait poser certains problèmes pour l'incitation aux investissements productifs et pour leur orientation optimale.

CHAPITRE II

L'EVOLUTION D'ENSEMBLE
DES PAYS DE LA COMMUNAUTE

CHAPITRE II

L'EVOLUTION D'ENSEMBLE DES PAYS DE LA COMMUNAUTE

Le rapprochement des diverses projections nationales rassemblées par le Groupe est nécessaire en vue d'en apprécier la cohérence réciproque et de parvenir à des perspectives au niveau communautaire. La tentative qui en est faite ici ne constitue qu'un premier essai, dont la portée est d'ailleurs considérablement limitée par les difficultés d'une comparaison quantitative entre pays. Sauf cas particuliers, justifiés par des considérations spécifiques, de telles comparaisons ont été évitées - surtout pour les valeurs absolues.

La confrontation entreprise ici a essentiellement pour objet, en rapprochant systématiquement les hypothèses 1965-70 des tendances antérieures, de situer ces hypothèses et de recueillir des éléments d'appréciation quant à leurs conditions de réalisation.

Elle tend aussi - non sans précautions - à définir des perspectives d'ensemble au niveau communautaire. Cette partie de l'entreprise est la plus hasardeuse étant donné la diversité des hypothèses et des modalités propres à chaque projection, mais aussi des politiques économiques pratiquées par chaque pays.

Au niveau global, et sans préjudice des développements en matière de prix et de flux de revenus qui devront être abordés ultérieurement, cette étude devrait normalement être prolongée dans trois directions :

- Une première tâche consisterait à caractériser les conditions de réalisation des diverses projections (cette tâche est esquissée, d'une manière encore très modeste, dans le chapitre III ci-après).

- Par ailleurs, il y aurait lieu de procéder à des études de variantes qui, seules, permettraient de préciser l'éventail des possibilités de croissance et de fournir à la politique économique les instruments préparatoires aux choix. Ce travail n'a pu être effectué, dans des conditions d'ailleurs assez différentes, que pour la France (où il a précédé l'établissement de la projection centrale) et pour l'Allemagne (où les variantes envisagées sont décrites en annexe).

- Une dernière tâche - la plus difficile - tendrait à réduire quelques-uns des nombreux facteurs d'hétérogénéité qui existent entre projections nationale. On pourrait penser à cet égard que le commerce extérieur - et notamment le commerce intracommunautaire - et les migrations pourraient constituer de premiers champs d'exploration. Cette tâche n'a pu encore être abordée.

x

x x

La tentative esquissée ici n'est donc qu'un point de départ. Elle a été entreprise sur la base des projections et des données passées à prix constants fournies par les experts ou les services nationaux. Ces éléments ont été complétés par les séries à prix constants publiées par l'Office Statistique des Communautés Européennes (1). Les diverses données à prix constants ont été converties en unités de compte aux taux de change de 1960 (2), moins pour inviter à des comparaisons entre pays que pour permettre de calculer les évolutions au niveau communautaire. En ce qui concerne l'Allemagne, on a dû se limiter pour des raisons pratiques, aux hypothèses de la projection centrale. Mention est faite toutefois, le cas échéant, des hypothèses alternatives.

Les observations générales présentées au début du chapitre Ier s'appliquent également aux développements du présent chapitre - notamment en ce qui concerne l'incidence possible du choix des années de référence et sur les distorsions qui pourraient en résulter dans la comparaison des évolutions passées et projetées.(3)

Les principales difficultés sur ce point sont mentionnées dans le commentaire.

(1) OSCE - Bulletin de Statistiques Générales, 1964 n. 11 et 1965 n. 11.

(2) L'unité de compte du Traité est l'équivalent du dollar dans sa définition actuelle en poids d'or fin. En fait on a utilisé pour la conversion en unités de compte les taux de change moyens de l'année 1960. Ces derniers, reproduits au début de l'annexe II, sont publiés par l'Office Statistique des Communautés Européennes (Bulletin Général des Statistiques). La méthode de conversion utilisée n'affecte pas l'allure des évolutions intervenues dans chacun des pays membres. Elle affecte, en revanche, dans la mesure où des modifications de parité sont intervenues depuis 1960, la totalisation au niveau de la CEE ainsi que l'évolution enregistrée à ce niveau.

(3) cf. notamment page 20 ci-dessus.

SECTION 1 - LA POPULATION ET L'EMPLOI

Les projections rassemblées par le Groupe permettent de tracer les perspectives à moyen terme au niveau de la population totale, d'une part, à celui de la population active (et de sa répartition par grand secteur d'activité) d'autre part.

Il est utile de marquer la différence de caractère entre ces deux niveaux. L'évolution de la population totale est dominée par des facteurs démographiques, tandis que celle de la population active est soumise à l'influence de facteurs économiques et doit anticiper sur la réalisation d'un certain type d'équilibre économique.

Les perspectives font apparaître un certain fléchissement de l'expansion démographique pour l'ensemble de la Communauté. Toutefois, ce fléchissement se manifeste de façon plus générale et plus prononcée pour la population totale, tandis que pour la population active, il résulte de tendances plus divergentes selon les pays.

A. LA POPULATION TOTALE

La population totale des pays de la Communauté, qui s'élevait à 171,9 millions en 1960, atteindra selon les prévisions nationales, le chiffre de 189 millions en 1970 (Tableau 2.1) (1)

La période 1965-70 sera cependant marquée par un ralentissement du rythme de progression par rapport aux tendances antérieures, soit environ 0,8% par an, contre 1,1 de 1960 à 1965.

(1) Pour l'Allemagne, les séries utilisées à partir de 1960 comprennent la Sarre et Berlin Ouest ; les données antérieures à 1960 ne comprennent ni la Sarre ni Berlin Ouest, les estimations du PIB Sarre et Berlin compris n'étant disponibles qu'à partir de 1960. Le tableau 2.1 donne cependant à titre indicatif (entre parenthèses dans les tableaux), la population totale jusqu'à 1960 de la République Fédérale dans sa définition territoriale actuelle.

Tableau 2.1

Evolution de la population totale

par pays et pour la CEE

	Effectifs en milliers					Taux de croissance annuel moyen (en %)			
	1950	1955	1960	1965	1970	1955-50	1960-55	1965-60	1970-65
RF d'Allemagne (1)	46.905	49.195	52.183	-	-	0,9	1,2	-	-
(2)	49.989	(52.382)	55.433	59.040	61.300	0,9	1,1	1,3	0,7
France	41.836	43.428	45.684	48.800	51.190	0,7	1,0	1,3	0,9
Italie	47.045	48.305	49.760	51.460	53.100	0,5	0,6	0,7	0,6
Pays-Bas	10.114	10.751	11.487	12.291	13.230	1,2	1,3	1,4	1,5
Belgique	8.654	8.896	9.178	9.503	9.784	0,5	0,6	0,7	0,6
Luxembourg	296,5	305,7	314,9	333,3	348,0	0,6	0,6	1,1	0,8
C.E.E. (1)	154.851	160.881	168.607	-	-	0,7	0,9	-	-
(2)	157.935	164.068	171.857	181.447	188.952	0,7	0,9	1,1	0,8

(1) Sans Sarre ni Berlin-Ouest
(2) Avec Sarre et Berlin-Ouest

Le ralentissement par rapport à la période 1960-65 se manifestera dans tous les pays de la Communauté à l'exception des Pays-Bas. Il aura pour effet de ramener la plupart des taux d'accroissement de la population totale à des niveaux voisins de ceux de 1955-1960. Ce ralentissement semble résulter généralement de l'arrivée en âge de fécondité, des générations moins nombreuses nées pendant la dernière guerre. Dans le cas de l'Allemagne, la tendance au ralentissement serait amplifiée par l'arrêt de l'immigration en provenance de la zone d'occupation soviétique. Pour la France cependant, le ralentissement d'un quinquennat à l'autre correspond au retour à une évolution plus normale après la progression exceptionnelle entraînée par le rapatriement des Français d'Algérie.

B. LA POPULATION ACTIVE ET L'EMPLOI

En raison même des techniques de projection utilisées, les estimations relatives à la population active expriment pour chaque pays l'équilibre de l'emploi global, tel qu'il résulte de l'ensemble des hypothèses retenues.

Cet équilibre implique que l'égalité soit assurée entre l'offre de main-d'oeuvre (population active disponible), et la demande (population active occupée) sous réserve d'un chômage frictionnel dont le niveau varie selon les pays de la CEE.

Les estimations se rattachent donc à la fois aux bases démographiques utilisées, et aux hypothèses générales de développement économique retenues dans les projections. Même les ressources en main-d'oeuvre - pourtant dominées par le facteur démographique - présentent une certaine flexibilité qui leur permet de réagir assez sensiblement selon le degré de tension avec lequel se manifeste la demande.

Le caractère conditionnel de ces projections doit donc être souligné. Il nécessite que l'on complète la description synthétique des évolutions envisagées par un examen des hypothèses relatives aux facteurs d'ajustement de la population active - notamment en ce qui concerne le taux d'activité, l'émigration, le chômage et la durée du travail.

1) Les projections de la population active disponible

Les projections ont été effectuées dans chaque pays aux niveaux de la population active disponible et de la population occupée, dont les tendances respectives sont en fait très voisines - la différence entre ces deux termes étant constituée par les chômeurs et les frontaliers (1). La question du chômage étant abordée dans le cadre de la discussion des hypothèses, le commentaire sera limité ici à l'évolution de la population active disponible.

Pour l'ensemble de la Communauté, la population active disponible passerait, selon les projections nationales, de 74 millions en 1960 et 76,1 millions en 1965 à 77,8 millions en 1970 (tableau 2.2).

(1) Les mouvements de travailleurs frontaliers revêtent une importance significative pour certains pays membres (cf. notamment Annexe I/6 - Luxembourg).

Tableau 2.2

Evolution de la population active disponible
par pays et pour la CEE

(en milliers)

	1950	Accroissements		1960	Accroissements		1970
		1950-55	1955-60		1960-65	1965-70	
RF d'Allemagne (1)	21 576	2 184	1 284	25 044		-	-
(2)	(22 950)	(2 280)	(1 288)	26 518	780	2	27 300
France	19 493	145	83	19 721	379	660	20 760
Italie	18 960	530	390	19 880	500	600	20 980
Pays-Bas	3 865	184	142	4 191	352	295	4 838
Belgique	3 468	74	- 17	3 525	135	100	3 760
Luxembourg	129,3	1,1	0,6	131,0	4,8	1,6	137,4
C E E (1)	67 491	3 118	1 883	72 492		-	-
(2)	-	-	-	73 966	2 151	1 658	77 775

(1) Sans la Sarre ni Berlin-Ouest

(2) Avec la Sarre et Berlin-Ouest

(Le signe (-)) correspond à une estimation.

Cette évolution correspond dans l'ensemble à un ralentissement assez marqué par rapport aux tendances passées: le taux moyen de progression annuelle (0,4 % entre 1965 et 1970) est inférieur à ceux observés tout au long de la période 1955-1965 (cf. tableau 2.3)

Tableau 2.3

Evolution de la population active
par pays et pour la CEE

Taux d'accroissement annuels moyens en %

Pays	1955-60	1960-65	1965-70	1970-75
RF d'Allemagne	1,9	1,1	0,6	0,0
France	0,1	0,1	0,4	0,6
Italie	0,5	0,4	0,5	0,6
Pays-Bas	0,9	0,7	1,6	1,3
Belgique	0,4	- 0,1	0,7	0,5
Luxembourg	0,2	0,1	0,7	0,2
C E E	0,9	0,5	0,6	0,4

Ce ralentissement au niveau de la CEE résulte de tendances nationales contradictoires:

- quatre pays (Allemagne, Pays-Bas, Belgique et Luxembourg) escomptent un fléchissement prononcé des rythmes de progression. Aux Pays-Bas, ce fléchissement résulte essentiellement du mouvement naturel de la population. Pour l'Allemagne, l'action déjà considérable de ce facteur est renforcée par une forte réduction de l'immigration des travailleurs étrangers et surtout des réfugiés en provenance de la zone d'occupation soviétique; la population active se retrouve en 1970 à un niveau sensiblement égal à celui de 1965. Le freinage de l'immigration des travailleurs étrangers joue également pour le Luxembourg et la Belgique.

en France et en Italie, le taux de progression de la population active augmenterait pour atteindre des niveaux supérieurs à tous ceux observés depuis 1950. Ces deux pays, atteignant des taux de 0,6 % remonteraient ainsi dans le classement par ordre décroissant des taux d'accroissement de la population active - les Pays-Bas venant de loin en tête (1,3 % par an) malgré le fléchissement attendu pour ce pays entre 1965 et 1970.

Les projections proposées - même lorsqu'elles sont établies à partir d'estimations autonomes de l'offre et de la demande - présentent l'équilibre global de l'emploi tel qu'il pourrait être réalisé en 1970 compte tenu des hypothèses retenues pour:

- les ressources en main-d'oeuvre
- le niveau de l'emploi effectif (correspondant à la demande de main-d'oeuvre)
- le niveau du chômage.

Pour les ressources en main-d'oeuvre, l'évolution dépend principalement:

- de l'évolution de la structure d'âge de la population
- des variations du taux d'activité par tranche d'âge et par sexe
- des mouvements migratoires.

Les hypothèses relatives au niveau de l'emploi se rattachent à celles qui ont d'autre part été retenues pour les projections économiques, et il n'y a pas lieu d'en discuter séparément ici.

Enfin, le niveau du chômage, qui correspond à la différence entre les disponibilités et l'emploi effectif, et dépend par conséquent de chacun de ces termes, revêt une signification particulière en tant qu'objectif spécifique de la politique économique.

Il est important de connaître les hypothèses et les options retenues à l'égard de ces différents facteurs.

2. Les principaux facteurs d'évolution de la population active disponible⁽¹⁾

a. Les variations du taux d'activité

Le taux moyen d'activité - simple quotient entre la population active disponible et la population totale - fait ressortir l'influence combinée de l'évolution de la structure d'âge et du taux d'activité par tranche d'âge.

Tableau 2.4

Taux moyen d'activité de la population

par pays et pour la CEE

(en %)

Pays	1950	1955	1960	1965	1970
RF d'Allemagne (x)	46,0	48,3	48,0	46,2	44,5
France	46,6	45,2	43,2	41,2	40,6
Italie	40,3	40,4	40,0	39,6	39,5
Pays-Bas	38,2	37,7	36,5	37,0	36,6
Belgique	40,1	39,8	38,4	38,5	38,4
Luxembourg	43,6	42,7	41,6	40,7	39,5
C E E (x)	43,6	43,9	43,0	42,0	41,2

(x) 1950-55 sans Sarre ni Berlin-Ouest
1960-70 avec Sarre et Berlin-Ouest

(1) L'évolution démographique par tranche d'âge, qui constitue une donnée au regard de la politique économique, ne sera pas étudiée ici.

Malgré des différences possibles de définition (1), les taux d'activité se situent pour la plupart autour de 39 à 40 %. Seuls s'en écarteraient sensiblement le taux allemand (44,5 %, en 1970) et celui des Pays-Bas (36,6 %).

L'évolution dans le temps fait apparaître une diminution du taux d'activité dans la plupart des pays. Deux pays échappent à cette tendance, la Belgique et les Pays-Bas, où les taux d'activité sont les plus faibles. Il en résulte une tendance générale au rapprochement des divers taux nationaux.

Dans cette évolution d'ensemble des taux moyens d'activité, il est important de dissocier l'influence du taux d'activité par tranche d'âge et par sexe, de celle due aux seuls mouvements démographiques (évolution de la pyramide des âges).

La diminution tendancielle des taux d'activité affecte surtout la population féminine, et les tranches d'âge marginales de la population masculine: particulièrement prononcée pour les jeunes, elle est moins sensible pour les personnes de plus de 60 ans.

Ces tendances résultent de la combinaison de facteurs économiques, sociologiques et psychologiques qui correspondent essentiellement aux préférences individuelles ou collectives qu'autorise un certain état de prospérité. Elle sont en outre, partiellement, la conséquence de décisions politiques visant à des objectifs économiques, sociaux ou culturels (relèvement de l'âge de scolarité obligatoire, régimes de retraites et d'allocations familiales).

Aucune des projections nationales ne fait état des mesures tendant à infléchir la tendance propre des taux d'activité relatifs à chacune des catégories.

b. Les mouvements migratoires

Les indications concernant l'immigration et l'émigration totales sont assez peu homogènes. Il a cependant paru utile de les regrouper pour obtenir une vue d'ensemble pour la Communauté.

(1) Les définitions retenues par les différents pays pour la notion d'"activité" sont assez hétérogènes, notamment pour l'activité féminine dans l'agriculture. Les rapprochements entre pays doivent donc être abordés avec précaution.

Tableau 2.5

Immigration nette par pays (1)

(en milliers)

Pays	1955/50	1960/55	1965/60	1970/65
R.F. d'Allemagne (x)	+ 1 039	+ 1 488	+ 1 701	
- dont: travailleurs étrangers	(+ 80)	(+ 200)	+ 835	+ 350
France	+ 192	+ 786	+ 1 546	+ 740
Italie	- 705	- 602	- 500	- 300
Pays-Bas	- 113	- 37	+ 44	+ 60
Belgique	+ 41	+ 45	+ 132	+ 85
Luxembourg	-	-	+ 11,9	+ 8,2

(x) 1950-60 sans Sarre ni Berlin-Ouest
depuis 1960 avec Sarre et Berlin-Ouest

Il ressort de ces indications partielles que les mouvements migratoires continueraient à prendre une ampleur appréciable au cours de la période 1965-70. Si l'on fait abstraction des rapatriements exceptionnels de Français d'Algérie intervenus après 1960, ces mouvements seraient d'importance comparable à celle du dernier quinquennat, et correspondraient à 1 % environ de la population actuelle de la CEE.

Compte tenu du ralentissement du mouvement naturel de la population active, l'immigration jouerait un rôle aussi important qu'en 1960-65 dans l'accroissement global de celle-ci. Sur 1 658 000 personnes actives supplémentaires en cinq ans, la contribution des mouvements migratoires nets (intra- et extracommunautaires) serait de l'ordre de 0,7 - 0,8 million (1). Ainsi, l'apport de ces mouvements représenterait, comme entre 1960 et 1965, près de la moitié de l'accroissement des disponibilités de main-d'oeuvre.

(1) Ce paragraphe s'appuie sur une totalisation au niveau communautaire des soldes migratoires nets par pays. Il aurait fallu en réalité raisonner sur les mouvements migratoires bruts par pays, mais ceux-ci n'ont généralement pu être communiqués. Pour convertir les soldes migratoires de population totale en soldes de personnes actives, on a admis que les actifs représentent selon le cas, entre la moitié et les deux tiers des migrants.

L'importance des mouvements intracommunautaires tendrait à diminuer par rapport au passé, en raison de la diminution très sensible des excédents de main-d'oeuvre disponibles en Italie; aucune modification marquée n'est escomptée en ce qui concerne la part de l'émigration intracommunautaire dans l'émigration totale de ce pays.

3. L'évolution de l'emploi global

a. La population occupée

Les taux d'évolution de la population occupée sont, pour 1965-70, très voisins de ceux de la population active disponible, à l'exception de l'Italie (+ 0,8 % contre 0,6 %). Ceci résulte des hypothèses retenues pour le chômage.

Tableau 2.6

Population totale occupée par pays et pour la CEE

Pays	Effectifs (en milliers)			Taux de croissance annuel moyen (%)		
	1960	1965	1970	1965/60	1970/65	1970/60
RF d'Allemagne	26 247	27 153	27 153	0,7	0,0	0,3
France	19 481	19 775	20 410	0,3	0,6	0,5
Italie	19 010	19 580	20 360	0,6	0,8	0,7
Pays-Bas	4 144	4 495	4 778	1,6	1,2	1,4
Belgique	3 352	3 541	3 656	1,1	0,6	0,8
Luxembourg	133,7	138,9	142,0	0,7	0,4	0,6
C E E	72 368	74 683	76 499	0,6	0,5	0,6

Les inflexions par rapport aux années 1960-1965 sont analogues à celles présentées à propos de la population active disponible (1), sauf pour l'Italie et pour la Belgique, où l'emploi, en évoluant plus rapidement que les disponibilités a pu résorber une partie du chômage existant en 1960.

(1) Ci-dessus pp. 58-59

b. Le chômage

Tous les pays de la CEE font de la réalisation d'un niveau élevé de l'emploi l'un des objectifs principaux de leur politique économique. Le nombre des chômeurs apparaissant dans les projections correspond donc, en principe, à une estimation du chômage frictionnel.

La situation est cependant particulière en Italie. Le nombre des chômeurs y a été ramené de 2 millions en 1950, à 800 000 en 1965. La projection italienne envisage que ce nombre sera de 3 % de l'emploi total en 1970, soit 620 000 personnes.

Les chiffres retenus par les autres pays varient assez sensiblement en pourcentage de la population active disponible (de 0,6 % pour l'Allemagne, à 1,7 % pour la France (1). Sur ce point les différences de définition et les difficultés de mesure rendent cependant assez risquées les comparaisons entre pays.

c. La durée effective du travail

Les indications fournies par les différents pays paraissent présenter une certaine hétérogénéité.

Tableau 2.7

Indice de la durée du travail
dans les pays de la CEE

Pays	1950	1955	1960	1963	1965	1970
RF d'Allemagne	-	-	100,-	98,9	97,6	91,7
France	-	-	100,0	-	99,0	97,0
Italie	-	-	100,0	-	-	-
Pays-Bas	-	-	100,0	-	94,-	89,-
Belgique	107,4	106,8	100,0	98,9	97,6	90,4
Luxembourg	-	-	100,0	-	97,5	95,-

(1) 1,4 % pour la Belgique et 1 % pour les Pays-Bas

La tendance à la réduction est générale pour 1965-70. Par rapport au passé, le rythme de cette réduction serait accéléré légèrement, en France, plus sensiblement en Allemagne; il se ralentirait au contraire aux Pays-Bas, où l'évolution récente a été particulièrement rapide. Le niveau déjà inférieur de la durée du travail en Allemagne serait ainsi appelé à baisser plus vite que le niveau français. Il convient cependant de noter que les projections allemandes comportent une variante supposant une réduction de la durée effective du travail à l'indice 93,4 seulement.

C. L'EMPLOI PAR GRANDS SECTEURS D'ACTIVITE

L'évolution par grands secteurs pour l'ensemble de la Communauté est résumée dans le tableau 2.8.

Tableau 2.8

Population occupée par grands secteurs
dans la CEE

Secteurs	en milliers			% dans la C E E			Taux de croissance annuel moyen (en %)		
	1960	1965	1970	1960	1965	1970	1965/60	1970/65	1970/60
Agriculture	14 210	11 873	10 134	19,6	15,9	13,3	- 3,5	- 3,1	- 3,3
Industrie	30 367	32 465	34 011	42,0	43,5	44,5	1,3	0,9	1,1
Services	27 791	30 345	32 354	38,4	40,6	42,3	1,8	1,3	1,5
Total	72 368	74 683	76 499	100,-	100,-	100,-	0,6	0,5	0,6

La réduction de l'emploi agricole se poursuivrait au cours des cinq prochaines années à un taux légèrement inférieur à celui enregistré depuis 1960. La main-d'oeuvre ainsi libérée au profit des autres secteurs de l'économie serait en forte diminution par rapport à la période 1960-1965 (1.739 000 personnes, contre 2.337 000 entre 1960 et 1965).

Cette diminution revêt une grande importance au point de vue économique, la contribution de l'émigration agricole représentant la moitié environ de l'expansion de l'emploi dans les secteurs non-agricoles. L'emploi total dans ces derniers subirait l'effet combiné de cette diminution d'une part, et de la progression ralentie de la population active disponible totale de l'autre. Ainsi, l'emploi supplémentaire dont pourraient disposer globalement l'industrie et les services tomberait de 4 652 000 travailleurs entre 1969 et 1965 à 3 555 000 entre 1965 et 1970, soit une réduction de près du quart.

Toutefois, cette réduction des disponibilités supplémentaires pour l'emploi non agricole se répartit de façon inégale selon les pays comme le montre le tableau suivant.

Tableau 2.9

Les accroissements de l'emploi non agricole
et leurs provenances

(en milliers)

Pays	1960-1965			1965-1970		
	Accroissement total	dont		Accroissement total	dont	
		réduction de pop. agricole	autres provenances		réduction de pop. agricole	autres provenances
RF. d'Allemagne	1 559	653	906	420	420	0
France	953	659	294	1 175	540	635
Italie	1 470	900	570	1 480	700	780
Pays-Bas	424	73	351	329	46	283
Belgique	238	49	189	145	30	115
Luxembourg	8,4	3,2	5,2	5,8	2,7	3,1
C E E	4 652	2 337	2 315	3 555	1 739	1 816

- La réduction, par rapport à 1960-65, des disponibilités supplémentaires affecte surtout l'Allemagne; où elle est très vive; elle joue de façon plus modérée dans les pays du Benelux. Seule la France escompte un accroissement de ces disponibilités supplémentaires.

- La contribution de l'émigration agricole varie plus nettement encore d'un pays à l'autre. Minime en Belgique et aux Pays-Bas, elle représente un peu moins de la moitié de l'accroissement de l'emploi non-agricole pour la France, l'Italie, et le Luxembourg. En Allemagne, elle correspond à la totalité de l'accroissement de l'emploi non-agricole.

- Le ralentissement dans la progression de l'emploi pour l'ensemble des secteurs non-agricoles se répercuterait au niveau communautaire d'une manière à peu près proportionnelle sur l'industrie et sur les services (tableau 2.8). Mais les différents pays retiennent des hypothèses assez divergentes quant à la répartition des disponibilités supplémentaires entre ces deux secteurs (tableau 2.10).

Tableau 2.10

Répartitions des accroissements
de l'emploi non-agricole entre l'Industrie et les
Services

(en milliers)

Pays	1960-1965			1965-1970		
	Accroissement total	dont		Accroissement total	dont	
		Indus-trie	Servi-ces		Indus-trie	Servi-ces
RF d'Allemagne	1 559	652	907	420	50	370
France	953	516	437	1 175	400	775
Italie	1 470	660	810	1 480	940	540
Pays-Bas	424	176	248	329	129	200
Belgique	238	90	148	145	23	122
Luxembourg	8,4	4,6	3,8	5,8	3,0	2,8
C E E	4 652	2 099	2 554	3 555	1 545	2 010

Parmi les quatre pays qui envisagent une progression ralentie, deux L'Allemagne et la Belgique en concentreraient les effets sur l'industrie, l'emploi dans les services subissant un ralentissement moins sensible. Aux Pays-Bas, par contre, les progressions respectives des deux secteurs resteraient dans un rapport sensiblement voisin de celui observé depuis 1960.

Avec un emploi non-agricole total en progression plus rapide que dans le passé, la France verrait un développement plus prononcé dans les services qui absorberaient près des deux tiers de l'accroissement total (contre moins de la moitié entre 1960 et 1965). L'Italie est le seul pays où la progression de l'emploi serait plus rapide dans l'industrie que dans les services (1).

(1) Pour ces deux pays, des développements particuliers sont consacrés à ce problème dans les sections correspondantes du chapitre I, ainsi que de l'Annexe I.

Section 2 - LA FORMATION DU PRODUIT INTERIEUR BRUT

A. VUE D'ENSEMBLE

Une transposition des projections fournies par les experts pour le produit intérieur brut (PIB) dans les pays membres, aux taux de change officiels, de 1960 donne pour la CEE en 1970 une valeur globale de 296 millions d'unités de compte. Par rapport à 1960, ce chiffre représente un accroissement de 58 %, correspondant à un taux moyen de 4,7 % par an. Le taux annuel moyen de croissance pour la période de projection (4,6 %) est légèrement inférieur à celui du quinquennat précédent, et prolonge ainsi la tendance générale à un ralentissement de la croissance qui a pu être observée depuis 1950.

Tableau 2.11

Produit intérieur brut de la CEE et des différents pays

Pays	PIB (milliers d'unités de compte 1960)					Taux de croissance annuel moyen				
	1950	1955	1960	1965	1970	1955-50	1960-55	1965-60	1970-65	1970-60
RF. d'Allemagne										
(1)	31 731	49 513	66 991	-	-	9,3	6,2	-	-	-
(2)	-	-	71 119	90 266	111 004	-	-	4,9	4,2	4,6
France	38 835	47 935	60 393	76 265	97 010	4,3	4,7	4,8	4,9	4,9
Italie	17 979	24 053	31 976	40 991	52 325	6,0	5,9	5,1	5,0	5,1
Pays-Bas	7 055	9 128	11 227	14 133	17 696	5,3	4,2	4,7	4,6	4,7
Belgique	8 582	9 940	11 339	14 152	17 264	3,0	2,7	4,5	4,1	4,3
Luxembourg	375	430	499	577	676	2,8	3,0	2,9	3,2	3,1
C E E										
(1)	104 557	140 999	182 425	-	-	6,2	5,3	-	-	-
(2)	-	-	186 553	236 384	295 975	-	-	4,8	4,6	4,7

(1) 1950-1960 sans Sarre ni Berlin-Ouest

(2) 1960-1970 avec Sarre et Berlin-Ouest

La différence entre les deux chiffres 1960 pour l'Allemagne et pour la CEE correspond à Berlin-Ouest et à la Sarre.

NB Pour la définition de l'unité de compte utilisée ici et dans les tableaux suivants, cf. p. 58 ci-dessus

Le taux de croissance par habitant, qui avait connu une tendance analogue, se stabiliserait cependant au niveau des années 1960-65 (3,7 %). En revanche, le taux de croissance du produit par personne occupée subirait une légère diminution.

Tableau 2.12

Croissance du produit brut par habitant
et par personne occupée

(en %)

Pays	Taux de croissance annuel moyen par habitant					Taux de croissance annuel moyen par personne occupée				
	1955-50	1960-55	1965-60	1970-65	1970-60	1955-50	1960-55	1965-60	1970-65	1970-60
RF d'Allemagne	8,3	5,0	3,6	3,4	3,5	6,5	4,5	4,2	4,2	4,2
France	3,5	3,7	3,4	3,9	3,8	4,2	4,6	4,5	4,3	4,4
Italie	5,4	5,2	4,4	4,4	4,4	4,9	4,5	4,5	4,2	4,3
Pays-Bas	4,0	2,9	3,3	3,1	3,2	4,2	3,5	3,0	3,3	3,2
Belgique	(2,4)	2,0	3,8	3,4	3,6	2,3	2,8	3,4	3,4	3,4
Luxembourg	2,2	2,4	1,8	2,4	2,1	2,5	2,8	2,2	2,8	2,5
C E E	5,4	4,3	3,7	3,7	3,7	4,8	4,3	4,2	4,1	4,1

Le fléchissement du taux de croissance globale reflète surtout l'évolution envisagée pour l'Allemagne et pour la Belgique; trois autres pays - France, Italie et Pays-Bas, ont retenu des taux semblables à ceux de la période 1950-65; seul le Luxembourg envisage un relèvement de son taux de croissance globale.

Dans ces conditions, c'est l'Italie qui connaîtrait le taux de croissance annuel le plus élevé de la Communauté (5,0 %). Elle serait suivie de la France (4,9 %), des Pays-Bas (4,6 %), de l'Allemagne (4,2 %), de la Belgique (4,1 %) et du Luxembourg (3,2 %).

Ces divergences se reflètent dans l'évolution de la part relative de chacun des pays membres dans le produit intérieur brut de la CEE (tableau 2.13). Elles marquent une tendance générale au rapprochement des produits par habitant des différents pays.

Tableau 2.13

Contribution des pays membres au PIB de la CEE

(en %)

Pays	1950 (1)	1960 (1)	1960 (2)	1965 (2)	1970 (2)
RF d'Allemagne	30,4	36,7	38,1	38,2	37,5
France	37,1	33,1	32,4	32,3	32,8
Italie	17,2	17,5	17,1	17,3	17,7
Pays-Bas	6,8	6,2	6,0	6,0	6,0
Belgique	8,2	6,2	6,1	6,0	5,8
Luxembourg	0,4	0,3	0,3	0,2	0,2
C E E	100,-	100,-	100,-	100,-	100,-

(1) Sans Sarre ni Berlin-Ouest

(2) Avec Sarre et Berlin-Ouest

B. L'EVOLUTION PAR GRANDS SECTEURS

Le tableau 2.14, relatif à la répartition du produit communautaire entre les trois grands secteurs (agriculture, industrie et services), montre que les projections nationales admettent en général une continuation des tendances récentes.

Tableau 2.14
Origine du produit intérieur brut de la CEE
par grands secteurs économiques (1)

Secteur	Unité Mio unités de compte 1960	% dans P I B			Indices			Taux de croissance annuel moyen		
		1960	1965	1970	1960-65	1965-70	1970-75	1965-60	1970-65	1975-70
Agriculture	16 519	9,1	7,7	6,8	106,9	110,4	117,9	1,3	2,0	1,7
Industrie	88 221	48,5	50,2	52,3	130,7	130,0	169,9	5,5	5,4	5,4
Services	77 278	42,5	42,1	40,9	125,1	121,0	151,4	4,6	3,9	4,2
P I B	182 018	100,0	100,0	100,0	126,2	124,7	157,3	4,8	4,5	4,6

NB. Les valeurs ajoutées additionnées ici ne sont pas toujours comparables; il y a lieu de signaler notamment que les chiffres italiens sont évalués au coût des facteurs (impôts indirects déduits), et que les chiffres français ne comprennent pas les droits et taxes sur les importations (Ce dernier point explique par ailleurs les légères différences entre les taux de croissance globale figurant ici et ceux indiqués au tableau 2.11.).

L'évolution à long terme de la valeur ajoutée de l'agriculture semble avoir été marquée pour la plupart des pays de la CEE, par un ralentissement dont le début se situerait aux environs de 1960 (taux moyen annuel communautaire de 3 % entre 1950 et 1960 (1), contre 1,3 % entre 1960 et 1965). Une certaine accélération paraît être envisagée entre 1965 et 1970 (2 %). La part relative de ce secteur dans le PIB continuerait cependant à décroître.

Par contre, la progression de l'ensemble des secteurs non-agricoles serait plus nettement affectée par le ralentissement du PIB. Ce ralentissement, minime pour l'industrie, serait plus accusé pour les services, dont la part dans le PIB diminuerait.

Pour l'industrie, on a enregistré dans le passé une tendance générale à une diminution progressive des taux de croissance à partir des niveaux élevés qu'ils avaient atteints au début des années 1950. A ce ralentissement, intervenu à des dates différentes selon les pays, seuls la France et les Pays-Bas paraissent avoir fait exception. Les projections nationales supposent dans l'ensemble que cette évolution serait stabilisée, les taux de 1960-65 étant généralement maintenus pour la période 1965-70.

Quant aux services, leur progression depuis 1950 a été assez divergente selon les pays et paraît marquer tantôt une accélération (Belgique et Italie) tantôt un ralentissement (Allemagne)

(1) taux tendanciel (cf. Graphique Annexe III)

Pour l'agriculture (1), le taux communautaire de 1,3% observé entre 1960 et 1965 est la moyenne de taux nationaux assez divergents, notamment en raison des fortes récoltes enregistrées pour 1960 en France et aux Pays-Bas. L'évolution 1965-1970 s'appuyant sur des hypothèses de récoltes normales, ces deux pays ont retenu des taux prospectifs plus voisins de leurs tendances longues respectives. Il en résulte, par rapport à 1960-65, un resserrement de l'éventail des taux nationaux, et un relèvement pour le taux moyen communautaire (les autres pays ayant pratiquement reconduit leurs taux antérieurs). Cette accélération apparente paraît donc refléter dans une large mesure le niveau élevé de l'année de référence 1960.

Tableau 2.15

Valeur ajoutée brute de l'agriculture
par pays et dans la CEE

Pays	Taux de croissance annuel moyen			Part en % dans la C.E.E.		
	1965-60	1970-65	1970-60	1960	1965	1970
RF d'Allemagne	1,1	1,6	1,3	25,7	25,4	24,9
France	0,8	1,4	1,1	34,4	33,5	32,6
Italie (1)	2,6	2,9	2,8	29,2	31,1	32,5
Pays-Bas	-0,4	2,2	0,9	6,1	5,6	5,6
Belgique	0,1	2,2	1,1	4,4	4,2	4,2
Luxembourg	0,9	1,0	1,0	0,2	0,2	0,2
C.E.E.	1,3	2,0	1,7	100,-	100,-	100,-

(1) au coût des facteurs

La similitude des taux projetés avec les taux passés, la stabilité des parts nationales dans la valeur ajoutée au niveau communautaire, paraissent indiquer que la nature et l'ampleur des effets du marché commun agricole n'ont pu être déterminés au stade actuel des travaux.

(1) Bien entendu, les chiffres 1970 pour ce secteur indiquent seulement un repère correspondant à une année météorologique normale.

Tableau 2.16

Evolution de la valeur ajoutée brute de l'agriculture
et de l'emploi agricole
par pays et dans la CEE

P A Y S	Valeur ajoutée en 1960 (millions u.c.1960)	Indices V.A.			Indices emploi			Indices Produit par personne occupée		
		1965-60	1970-65	1970-60	1965-60	1970-65	1970-60	1965-60	1970-65	1970-60
RF d'Allemagne	4.248	105,5	108,0	114,0	82,0	85,9	70,4	128,7	125,8	162,0
France	5.679	104,2	107,2	111,8	83,6	84,0	70,2	124,6	127,7	159,1
Italie	4.819	113,9	115,3	131,3	84,6	85,9	72,7	134,6	134,2	180,7
Pays-Bas	1.005	97,9	111,6	109,2	83,0	87,1	72,3	118,0	128,2	151,2
Belgique	733	100,6	111,4	112,0	80,9	85,6	69,3	124,2	130,2	161,7
Luxembourg	35	104,7	105,1	110,0	85,4	85,6	73,1	122,7	122,8	150,6
C.E.E.	16.519	106,9	110,4	117,9	83,6	85,4	71,3	127,9	129,3	165,3

L'évolution de la population occupée dans l'agriculture est relativement indépendante de celle de la valeur ajoutée de ce secteur. En dehors des éléments purement démographiques, elle est conditionnée par des facteurs psychosociologiques ainsi que par l'attrait relatif que les autres secteurs d'activité exercent sur les jeunes agriculteurs. Les chiffres 1960-65 montrent que l'éventail des taux annuels nationaux de réduction est assez serré (entre 3,1% et 4,1%); ils marquent une certaine accélération de la réduction par rapport à la décennie précédente. Ces taux paraissent d'ailleurs assez peu dépendants, jusqu'ici, du niveau relatif de départ exprimé en pourcentage de l'emploi agricole dans la population occupée totale.

Cependant, les principales inflexions présentées par les projections par rapport à l'évolution récente intéressent les trois pays où ce pourcentage était le plus faible en 1965 : le ralentissement attendu pour l'Allemagne, la Belgique et les Pays-Bas, paraît supposer un début de freinage dans le mouvement d'émigration agricole. Toutefois, dans le cas de l'Allemagne, l'inflexion observée résulte surtout de la structure d'âge de la population agricole.

Tableau 2.17
Evolution de la population occupée dans
l'agriculture

Pays	Milliers de personnes			% dans le pays			Taux de croissance annuel moyen		
	1960	1965	1970	1960	1965	1970	1965-60	1970-65	1970-60
RF d'Allemagne	3 623	2 970	2 550	13,8	10,9	9,4	- 3,9	- 3,0	- 3,5
France	4 029	3 370	2 830	20,7	17,0	13,9	- 3,5	- 3,4	- 3,5
Italie	5 850	4 950	4 250	30,8	25,3	20,9	- 3,3	- 3,0	- 3,1
Pays-Bas	429	356	310	10,4	7,9	6,5	- 3,7	- 2,7	- 3,2
Belgique	257	208	178	7,7	5,9	4,9	- 4,1	- 3,1	- 3,6
Luxembourg	21,9	18,7	16,0	16,4	13,5	11,3	- 3,1	- 3,1	- 3,1
C.E.E.	14 210	11 873	10 134	19,6	15,9	13,3	- 3,5	- 3,1	- 3,3

La signification des indices du produit par personne occupée dans l'agriculture (productivité agricole) calculés par différence entre les évolutions de la valeur ajoutée et celles de l'emploi, paraît assez limitée (tableau 2.16). Trois pays envisagent une accélération des gains de productivité, un seul s'attend à un ralentissement. Ces changements risquent toutefois d'être influencés par le niveau des récoltes en 1960 et en 1965.

Dans les secteurs non-agricoles, la croissance continuerait à être plus rapide dans l'industrie que dans les services. Jusque vers 1960, l'industrie avait progressé sensiblement plus vite que les services dans tous les pays sauf le Luxembourg (les taux moyens tendanciels sur 1950-1960 avaient été respectivement de l'ordre de 8% et de 5% pour l'ensemble de la Communauté (1). De 1960 à 1965, la progression de l'industrie se ralentissait quelque peu pour tous les pays et la comparaison devenait

(1) Cf. Graphique Annexe III.

plus favorable aux services (les taux moyens communautaires sont respectivement de 5,5% et de 4,6%). En revanche, les projections envisagent dans l'ensemble d'ici 1970 un ralentissement plus marqué pour les services, l'industrie maintenant à peu près son taux antérieur.

Pour l'industrie, cette stabilité d'ensemble traduit des changements modérés mais de sens contraire. Seules l'Allemagne et la Belgique connaîtraient un certain freinage. Au contraire, la France, l'Italie et le Luxembourg dépasseraient leurs taux de 1960-65, se rapprochant ainsi de ceux de 1950-60; cette accélération paraît tenir en partie à la faiblesse conjoncturelle de 1965 (1).

Tableau 2.18

Evolution de la part de chaque pays dans la valeur ajoutée de l'industrie de la C.E.E.

Pays	Unité mio d'unités de compte 1960	Part en % dans CEE		
	1960	1960	1965	1970
RF. d'Allemagne	37.900	43,0	43,0	42,1
France	28.051	31,8	31,1	31,0
Italie (1)	12.291	13,9	14,6	15,7
Pays-Bas	4.976	5,6	5,8	6,0
Belgique	4.731	5,4	5,3	5,0
Luxembourg	272	0,3	0,3	0,3
CEE	88.221	100,-	100,-	100,-

(1) au coût des facteurs

(1) Les hypothèses ainsi admises auraient des effets modérés sur la répartition du produit industriel de la Communauté entre les Six, en dehors d'une réduction de la part de l'Allemagne, notamment au profit de celles de l'Italie et des Pays-Bas (cf. Tableau 2.18).

Tableau 2.19

Evolution de la valeur ajoutée et de l'emploi
dans l'Industrie

(en %)

	Valeur ajoutée			Emploi			Productivité (produit/pers.occ)		
	1965-60	1970-65	1970-60	1965-60	1970-65	1955-50	1960-55	1965-60	1970-65
RF d'Allemagne	5,5	4,9	5,2	1,0	0,1	7,4	4,6	4,5	4,8
France	5,0	5,3	5,2	1,4	1,0	4,1	4,9	3,6	4,3
Italie	6,5	7,0	6,7	1,7	2,2	7,6	5,0	4,6	4,6
Pays-bas	6,1	6,0	6,1	2,0	1,3	4,3	4,5	4,1	4,6
Belgique	5,1	4,4	4,7	1,2	0,3	3,3	2,8	3,9	4,1
Luxembourg	3,2	3,6	3,4	1,5	1,0	2,0	3,2	1,7	2,7
C.E.L.	5,5	5,4	5,4	1,3	0,9	5,4	4,4	4,1	4,4

L'évolution de l'emploi ayant déjà été commentée dans la section précédente, il reste à examiner ici les taux d'accroissement du produit par personne occupée (productivité).

La progression de celui-ci depuis 1950 a été caractérisée pour la plupart des pays par un fléchissement, assez net surtout pour l'Italie, la France et l'Allemagne. En fait, seule la tendance belge y fait exception, du fait de la reprise apparue, depuis 1960. Difficile à dater de manière précise, le fléchissement tendanciel reflète sans doute d'abord l'achèvement de la période de reconstruction (1), puis, l'épuisement progressif de certaines réserves de productivité par le rattrapage des retards structurels des pays européens. Il a en tout cas pour effet (concurrentement parfois avec les facteurs conjoncturels propres à l'année 1965) de placer généralement les taux de la période 1960-65, nettement en retrait par rapport à ceux de la période 1950-60.

La comparaison des projections avec le passé récent (1960-65) fait apparaître les conditions plus tendues dans lesquelles se poursuivrait la croissance industrielle si le rythme d'ensemble enregistré entre 1960 et 1965 est maintenu jusqu'en 1970. Cinq des six pays s'attendent

(1) Au cours de cette période de reconstruction, certains pays - et notamment la République fédérale - ont pu réaliser des gains très rapides de productivité par la remise en état, au prix d'investissements relativement peu importants, d'équipements partiellement détruits. Pour l'Italie, la réduction du taux d'accroissement de la productivité est lié à la résorption graduelle du phénomène de sous-emploi, la productivité étant en fait relative au concept d'homme année et non d'homme heure.

en effet à une progression de la productivité industrielle plus rapide pour l'avenir que celle constatée entre 1960 et 1965. Pour interpréter ces écarts, il y a lieu cependant de tenir compte, outre les facteurs conjoncturels, des hypothèses relatives à la durée du travail, qui entraînent, pour la productivité horaire, des inflexions variables selon les pays.

Une comparaison historique avec la tendance longue observée depuis 1960 fait ressortir des résultats différents. Tandis que les taux 1965-1970 de l'Allemagne et de l'Italie se placent en retrait par rapport à cette tendance, ceux de la Belgique et des Pays-Bas se situent au-dessus de celle-ci (1).

La valeur ajoutée des services représente un ensemble assez composite, dans lequel les divers services vendus sur le marché sont regroupés avec les services rendus par les administrations (mesurés conventionnellement par les traitements des fonctionnaires). La mesure de cette valeur ajoutée à prix constants est particulièrement difficile à interpréter. Les évolutions passées de ce secteur ont été marquées par des rythmes assez divergents selon les pays. Ceux-ci sont schématisés dans le tableau 2.20, qui indique l'ordre de grandeur des taux de croissance tendanciels enregistrés (2) entre 1950 et 1965 (les pays sont classés par ordre décroissant valeur ajoutée). On a indiqué entre parenthèse les modifications de tendances qui peuvent être observées, le cas échéant, depuis la fin des années 1950.

(1) Pour la France, les chiffres de 1970 ont été calculés sur la base des années 1954 et 1962 - années de recensement pour lesquelles les données sont plus sûres que pour 1960. L'hypothèse de base pour le Vè Plan consiste à admettre un ralentissement de la productivité par homme-heure dans l'industrie (4,5% entre 1962 et 1970 contre 5,2% entre 1954 et 1962).

(2) cf. annexe III (graphiques)

Tableau 2.20
Services : Tendances 1950-65
de la valeur ajoutée et de l'emploi
par pays et dans la CEE

Pays	Valeur ajoutée		% de l'emploi total 1960	Emploi Taux tendanciel (en %)
	% du PIB en 1960	Taux tendanciel (en %)		
RF d'Allemagne	40,7	7 (ralentissement)	38,5	3-4 (ralentissement)
ITALIE	39,9	5	30,7	2-3
LUXEMBOURG	38,6	5	39,6	1-2
C.E.E.	42,5	5	38,4	2-3 (ralentissement)
PAYS-BAS	46,7	4	48,3	1-3
FRANCE	43,2	4	42,3	1
BELGIQUE	51,8	2-3 (ralentissement)	46,9	1 (accélération)

Ce tableau suscite les commentaires suivants :

1° Le taux de croissance tendanciel paraît généralement varier selon les pays en raison inverse de l'importance relative du secteur dans le PIB - à quelques exceptions près (notamment pour l'Allemagne et les Pays-Bas). Ceci pourrait correspondre à un rapprochement progressif de la part des services dans le produit national dans les divers pays.

2° L'ordre des pays pour le taux de croissance de la valeur ajoutée est presque identique à leur ordre pour le taux de croissance de l'emploi.

L'examen des projections doit tenir compte pour les services comme pour les autres secteurs de la signification des chiffres de valeur ajoutée, qui reflètent à la fois des hypothèses concernant la capacité de production et l'évolution technique, et des hypothèses relatives à la demande.

Le ralentissement que la plupart des pays (Luxembourg excepté) connaîtraient pour la valeur ajoutée de ce secteur est particulièrement marqué en Allemagne, en Italie, aux Pays-Bas.

Tableau 2.21

Evolution de la valeur ajoutée
et de l'emploi
dans les services

(taux annuels moyens en %)

	Valeur ajoutée			Emploi		Productivité	
	1965-60	1970-65	1970-60	1965-60	1970-65	1965-60	1970-65
RF d'Allemagne	4,5	3,6	4,1	1,7	0,7	2,7	2,9
France (1)	4,7	4,3	4,5	1,0	1,7	3,7	2,6
Italie	4,7	3,8	4,3	2,6	1,6	2,0	2,2
Pays-Bas	4,2	3,4	3,8	2,4	1,7	1,8	1,6
Belgique	4,6	3,9	4,3	1,8	1,4	2,7	2,5
Luxembourg	2,9	3,0	2,9	1,4	1,0	1,5	2,0
C.E.E.	4,6	3,9	4,2	1,8	1,3	2,8	2,6

(1) Pour la France, la valeur ajoutée ne comprend pas les droits et taxes sur les importations. En les incluant, les taux deviennent : 5,3 (1960 à 1965), 5,1 (1965 à 1970).

L'hétérogénéité de ce secteur, et notamment la part importante qu'y occupent les administrations publiques (18 à 27% de la valeur ajoutée globale de ce secteur) justifie une analyse plus détaillée de ces hypothèses.

Tableau 2.22

Structure et évolution des services dans les pays membres

P A Y S	Indices quinquennaux				Pourcentage du total des services			
	1955-60	1960-65	1965-70	1960-70	1955	1960	1965	1970
<u>RF d'Allemagne</u>								
Adm. publiques	121,9	127,3	108,4	137,9	19,6	18,2	18,6	16,9
Gens de maison	102,8	102,2	101,1	103,2	5,1	3,9	3,1	2,7
Logement	157,8	137,7	123,6	170,2	5,5	6,6	7,3	7,6
Autres services	137,6	124,2	122,4	152,0	69,8	71,3	71,0	72,8
Total	133,9	124,8	119,2	148,8	100,0	100,0	100,0	100,0
<u>France</u>								
Adm. publiques	112,3	110,1	114,9	126,6	22,4	20,6	18,0	16,8
Gens de maison	116,3	129,8	118,9	154,3	3,9	3,7	3,9	3,7
Logement	125,8	124,4	137,1	170,6	7,1	7,3	7,2	8,0
Autres services	125,5	130,3	124,9	162,7	66,6	68,4	70,9	71,5
Total (1)	122,2	125,7	123,7	155,5	100,0	100,0	100,0	100,0
<u>Italie</u>								
Adm. publiques	127,0	115,1	119,6	137,6	26,9	27,1	24,8	24,6
Gens de maison	-	-	-	-	-	-	-	-
Logement	112,8	115,2	114,4	131,8	14,8	13,3	12,2	11,5
Autres services	128,5	133,0	122,5	162,9	58,3	59,6	63,0	63,9
Total	125,8	125,8	120,8	151,9	100,0	100,0	100,0	100,0
<u>Pays-Bas</u>								
Adm. publiques	108,6	110,4	107,4	118,6	22,7	21,0	18,8	17,1
Gens de maison	-	-	-	-	-	-	-	-
Logement	113,4	114,2	114,5	130,7	6,6	6,4	6,0	5,8
Autres services	120,5	127,5	121,1	154,4	70,7	72,6	75,2	77,1
Total	117,3	123,0	118,2	145,4	100,0	100,0	100,0	100,0
<u>Belgique</u>								
Adm. publiques	121,5	138,0	131,7	181,8	17,1	18,2	20,0	21,7
Gens de maison	111,8	111,8	111,8	125,0	2,7	2,6	2,3	2,1
Logement	105,2	104,0	104,8	108,9	15,1	13,8	11,5	9,9
Autres services	115,1	126,8	121,4	153,9	65,1	65,4	66,2	66,3
Total	114,6	125,3	121,3	152,0	100,0	100,0	100,0	100,0
<u>Luxembourg</u>								
Adm. publiques	-	107,9	107,9	116,4	-	21,9	20,5	19,0
Gens de maison	-	118,5	115,6	137,0	-	2,8	2,9	2,9
Logement	-	112,2	108,7	122,0	-	8,5	8,3	7,8
Autres services	-	117,8	119,4	140,7	-	66,8	68,3	70,3
Total	-	115,2	116,0	133,7	-	100,0	100,0	100,0

(1) Non compris droits et taxes sur importations

Cette analyse fait apparaître deux types d'évolution pour 1965-70 :

- tantôt, le ralentissement d'ensemble résulterait de mouvements partiels divergents. En France, les services des administrations publiques et surtout ceux de logement connaîtraient une accélération (1), tandis que la progression des autres services - qui a été plus rapide que dans tous les autres pays entre 1960 et 1965 - serait ramenée entre 1965 et 1970 à un taux qui serait encore le plus élevé des Six. Aux Pays-Bas, le ralentissement se localise dans les administrations publiques et dans les autres services (le logement progressant à son rythme antérieur). En Italie, les autres services seuls connaîtraient un ralentissement, le logement et les administrations publiques enregistrant une accélération d'ailleurs prononcée pour le premier d'entre eux.

- tantôt, au contraire, toutes les composantes du secteur subissent un ralentissement. En Allemagne, ce ralentissement est surtout accusé pour les services de logement (où le plafonnement des constructions nouvelles ramène le taux de progression de la valeur ajoutée de 6,6% pour 1960-65 à 4,3% en 1965-70) et pour les services des administrations publiques (taux ramené de 4,9% à 1,6%). En Belgique, le ralentissement provient des administrations publiques et des autres services.

Chacune des subdivisions du secteur connaît ainsi des mouvements divergents selon les pays.

Pour les services de logement, un ralentissement est envisagé en Allemagne et au Luxembourg où il correspond à un début de saturation. En revanche, la France s'oriente vers une accélération (1). La Belgique, les Pays-Bas et l'Italie verraient le maintien des taux antérieurs.

Pour les services des administrations publiques, une accélération est envisagée en France et en Italie, tandis qu'un ralentissement est prévu en Allemagne, en Belgique et aux Pays-Bas.

(1) Pour les services de logement, cette accélération provient en partie de la part croissante des logements nouveaux dont les loyers sont libérés.

Pour les autres services enfin, le ralentissement dans les rythmes de progression est général, à la seule exception du Luxembourg. Ce résultat n'est pas sans rapport avec le freinage escompté pour la progression de la consommation privée - principal débouché de ces autres services.

Pour ces derniers, l'analyse des projections de la valeur ajoutée fait également apparaître certaines divergences dans l'évolution des deux composantes-emploi et productivité.

Tableau 2.23

Taux d'accroissement annuel moyen des "Autres services" (1)
dans les pays de la C.E.E.

(en %)

	Valeur ajoutée			Emploi			Productivité		
	1960-55	1965-60	1970-65	1960-55	1965-60	1970-65	1960-55	1965-60	1970-65
RF 'Allemagne	6,6	4,4	4,1	4,2	1,6	0,8	2,3	2,8	3,3
France	4,6	5,4	4,5	1,5	2,0	2,1	3,1	3,4	2,4
Italie	5,1	5,9	4,1	2,4	3,2	1,5	2,7	2,6	2,6
Pays-Bas	3,8	5,0	3,9	1,6	2,8	1,9	2,1	2,1	2,0
Belgique	2,9	4,9	4,0	1,0	2,0	1,5	1,8	2,8	2,4
Luxembourg	-	3,3	3,6	1,1	1,4	1,0	-	1,9	2,6

(1) Les autres services sont calculés à l'exclusion des gens de maison, sauf en Italie, aux Pays-Bas et au Luxembourg.

SECTION 3 : LES UTILISATIONS FINALES

Les composantes de la demande finale jouent un rôle particulièrement important dans l'analyse des projections; c'est, en effet, la demande qui, par ses impulsions, exerce une influence déterminante dans la dynamique de l'expansion. Sa structure, en se modifiant au cours du temps, entraîne - concurrentement avec l'évolution technique - les modifications dans les structures de production.

L'importance d'une projection des composantes de la demande est renforcée par le fait que c'est sur elle, plus sans doute que sur la production, que s'appliquent directement la plupart des décisions de politique économique.

Au stade actuel des travaux, cet agrégat a dû être projetée à prix constants. Cette convention entraîne des déformations non négligeables par rapport à l'évolution réelle. Pour apprécier correctement celle-ci, il serait nécessaire d'introduire des hypothèses de variation des prix relatifs des diverses catégories de la demande (1).

A. VUE D'ENSEMBLE

L'importance relative des diverses composantes de la demande varie de pays à pays. Le tableau 2.24 permet de la situer.

Tableau 2.24

Structure des utilisations finales
dans les pays de la CEE en 1960

(en % du PIB)

P A Y S	Consommation privée	Consommation publique	F. B. C. F.			Solde extérieur apparent	
			Total	Inv. produc.	Logement		Inv. publ.
RF d'Allemagne	57,3	13,6	23,8	15,2	5,3	3,3	5,3
France	63,5	12,8	18,7	11,8	4,7	2,1	5,0
Italie	61,6	14,6	22,4	14,6	5,5	2,3	1,4
Pays-bas	57,2	13,7	23,8	15,4	4,3	4,1	5,3
Belgique	69,3	12,6	18,8	11,5	5,2	2,2	- 0,7
Luxembourg	57,6	10,1	21,9	13,0	4,0	4,9	10,4
C.E.t.	60,8	13,5	21,6	13,8	5,1	2,7	4,1

(1) cf. Annexe IV : Première analyse de l'évolution des prix relatifs.

Il convient cependant de souligner que ces différences ne résultent pas uniquement de la diversité des comportements nationaux, mais aussi de celle des systèmes de prix, voire même souvent de l'effet de différences de définition ou de délimitation, notamment entre la consommation privée et la consommation publique (enseignement, sécurité sociale).

La physionomie d'ensemble des évolutions passées et des projections relatives aux utilisations finales est résumée au tableau 2.25 qui exprime les résultats d'une globalisation des données nationales au niveau communautaire.

Tableau 2.25

Utilisations du P.I.B. de la C.E.E.

	Unité millions d'unités de compte 1960	% du PIB			Indices			Elasticité par rapport au PIB		
		1960	1965	1970	60-65	65-70	60-70	60-65	65-70	60-70
Cons. privée	113.406	60,8	62,2	61,3	129,6	123,5	160,0	1,09	0,94	1,02
Cons. publ.	25.111	13,5	13,6	13,3	128,4	122,3	157,1	1,06	0,90	0,98
F.B.C.F.	40.257	21,6	23,2	24,4	136,5	131,5	179,4	1,31	1,22	1,27
Var. stocks	7.779	4,1	1,0	1,0	-	-	-	-	-	-
Solde ext.ap.										
P.I.B.C.	186.553	100,0	100,0	100,0	126,7	125,2	158,7	1,0	1,0	1,0

Dans le passé, l'évolution des utilisations finales a été marquée par certaines tendances persistantes :

La plus nette de ces tendances est la progression plus que proportionnelle de la formation brute de capital fixe. Entre 1950 et 1965, cette composante a évolué à un taux moyen qui, tout en fléchissant progressivement (de 8,2% par an entre 1950-55 à 7,1% entre 1955-60 et 6,3% entre 1960-65), s'est maintenu tendanciuellement à 1,3 fois le niveau du taux de croissance du P.I.B. (ce rapport de 1,3 constitue l'élasticité de la F.B.C.F. par rapport au produit intérieur).

En revanche, la consommation publique a évolué à un rythme sensiblement inférieur à celui du taux global, l'élasticité par rapport au produit intérieur communautaire se situant tendanciellement entre 0,8 et 1 (1). Moins régulière que la précédente, plus erratique selon les pays, cette tendance n'en paraît pas moins profonde. Elle ne vaut d'ailleurs que pour l'évolution de la consommation publique à prix constants, mais non pour son évolution à prix courants; elle reflète, en effet, la nature des conventions retenues pour convertir à prix constants les traitements des fonctionnaires qui représentent plus de la moitié de la consommation publique (2).

Les tendances de la consommation privée ne présentent pas la même régularité. Sans doute se sont-elles placées entre 1950 et 1960 à des taux inférieurs à ceux du P.I.B. (l'élasticité était de l'ordre de 0,9 au niveau communautaire et n'a dépassé l'unité que pour deux des six pays). Mais elles ont marqué à partir de 1960 un très net redressement - le taux de progression globale (5,3% contre 5,1% entre 1950 et 1960) dépassant désormais celui du produit intérieur, et son élasticité devenant nettement supérieure à l'unité pour cinq des six pays.

Par rapport à ces tendances, les projections pour 1970 se situent de la manière suivante :

- la formation de capitaux fixes tout en croissant plus rapidement que celle du produit intérieur, verrait son élasticité tomber de 1,3 à 1,2 (en d'autres termes, son taux de croissance propre ne serait plus que 1,2 fois celui du produit intérieur). Elle subirait en outre une modification substantielle dans sa structure, la part des investissements publics se développant aux dépens des investissements productifs et du logement.

- la consommation publique connaîtrait des inflexions de sens variable selon les pays.

(1) Le coefficient d'élasticité de 1 observé pour 1960-65 résulte de l'accroissement massif des dépenses militaires intervenues en Allemagne vers 1962-63; tous les autres pays ont eu des taux situés entre 0,7 et 0,8 pour ce quinquennat.

(2) cf. ci-après, page 91, note 1.

- la consommation privée subirait généralement un ralentissement de son taux de croissance plus marqué que celui du taux de croissance globale.

B. LA CONSOMMATION PRIVEE

De 1960 à 1965, la part du produit global consacrée à la consommation privée a augmenté dans tous les pays de la Communauté à l'exception de la Belgique (1).

En effet, alors que la croissance globale subissait un certain ralentissement par rapport à la décennie précédente, la consommation privée se développait à des taux comparables et souvent même supérieurs à ceux de cette décennie

Toutes les projections nationales paraissent exprimer l'idée qu'une telle évolution de la part de la consommation privée ne pourrait se prolonger sans remettre en cause l'équilibre des croissances nationales. C'est l'ampleur des besoins à satisfaire dans les autres domaines de la demande finale (notamment pour les investissements des entreprises et des administrations) qui a conduit à retenir dans la plupart des pays des hypothèses d'évolution en retrait par rapport à cette tendance récente.

Tableau 2.26

Evolution de la consommation privée dans les pays de la CEE
(- parts dans le PIB, indices quinquennaux,
et élasticités par rapport au PIB)

	Unité M u.c. 1960	% du PIB			Indices		Elasticités par rapport au PIB	
		1960	1965	1970	1960-65	1965-70	1960-65	1965-70
RF d'Allemagne	40.765	57,3	58,6	58,1	129,7	122,0	1,09	0,96
France	38.372	63,5	65,1	63,9	129,4	124,9	1,10	0,92
Italie	19.698	61,6	63,4	62,5	131,9	125,8	1,11	0,94
Pays-Bas	6.421	57,2	61,3	59,4	134,8	121,5	1,30	0,86
Belgique	7.862	69,3	66,7	65,6	120,0	120,0	0,83	0,92
Luxembourg	288	57,6	59,6	59,3	119,3	116,7	1,23	0,97
C.E.t.	113.406	60,8	62,2	61,3	129,6	123,5	1,09	0,94

(1) Ce pays présente une situation particulière : les impulsions plus vigoureuses que sa croissance globale connaît depuis 1960 ont permis à la consommation privée de progresser à un taux supérieur à ceux de 1950-60, tout en absorbant une fraction moindre du produit intérieur : l'accélération substantielle que la consommation privée y a connue depuis 1960, est moins prononcée que celle de la croissance globale.

Les projections nationales supposent toutes que la part de la consommation privée dans le PIB serait ramenée en 1970 à des niveaux inférieurs à ceux de 1965 :

- Pour l'Allemagne et le Luxembourg, cette part serait stabilisée au voisinage des niveaux de 1965. Il en serait de même pour la Belgique (seul pays où la part ait décru de 1960 à 1965).

- Pour les trois autres pays, la part de la consommation privée reculerait de façon plus sensible (entre 0,9 et 1,8%), pour se situer à des niveaux intermédiaires entre ceux de 1960 et de 1965.

Ces hypothèses peuvent être interprétées en termes de croissance comparée entre la consommation privée et le produit intérieur. Elles impliquent en effet que, pour la période de projection, la consommation privée progresse à un taux inférieur à celui du produit intérieur (notamment pour les pays du second groupe). Les coefficients d'élasticité présentés au tableau 2.26 indiquent que le rapport entre ces deux taux devrait généralement diminuer par rapport à la période 1960-65, et que la consommation privée devrait ainsi céder une partie de l'avance qu'elle a acquise depuis 1960 sur le produit intérieur brut.

Il en résulterait bien entendu une progression plus modérée dans la croissance annuelle propre de la consommation privée : le taux annuel moyen 1965-70 pour l'ensemble de la Communauté se situerait à 4,3%; les taux nationaux projetés sont systématiquement inférieurs à ceux de 1960-65.

Tableau 2.27

Evolution de la consommation privée dans les pays de la C.E.E.

Taux de croissance annuel moyen global et par tête

(en %)

P A Y S	Consommation privée totale			Consommation privée par habitant		
	1965-60	1970-65	1970-60	1965-60	1970-65	1970-60
RF d'Allemagne	5,3	4,1	4,7	4,0	3,3	3,6
France	5,3	4,5	4,9	3,9	3,5	3,7
Italie	5,7	4,7	5,2	5,0	4,0	4,5
Pays-Bas	6,2	4,0	5,1	4,7	2,4	3,6
Belgique	3,7	3,7	3,7	3,0	3,1	3,1
Luxembourg	3,6	3,1	3,4	2,4	2,2	2,3
C.t.t.	5,3	4,3	4,8	4,2	3,4	3,8

Par rapport à la tendance 1950-1960 (1), les positions pour 1965-1970 sont plus diverses :

- quatre pays (France, Italie, Pays-Bas, Luxembourg) connaîtraient un rythme de progression de la consommation privée comparable à celui de 1950-1960.

- dans le cas de l'Allemagne, les taux d'accroissement passés laissent paraître une tendance lente au fléchissement (passant de 10% par an environ pour 1950-55 à 8% pour 1955-60 et 5,3 pour 1960-65) : le taux prévu de 4,1% implique une continuation de cette tendance.

- pour la Belgique, le taux pour 1965-70 est sensiblement supérieur à la tendance 1950-60 mais la comparaison est plus complexe étant donné la reprise de croissance intervenue depuis 1960 (2).

La consommation par habitant (Tableau 2.27) progresserait entre 1965 et 1970 à un taux annuel compris entre 2,5% et 4% (3,4% pour la moyenne communautaire - contre 4,2% entre 1960 et 1965). Tandis que la Belgique et le Luxembourg conserveraient leurs rythmes antérieurs, les quatre autres pays connaîtraient un certain ralentissement; celui-ci serait cependant moins marqué que pour la consommation totale, l'expansion de la population devant être plus lente que dans le quinquennat précédent.

C. LA CONSOMMATION PUBLIQUE

Cet agrégat comprend essentiellement les achats de biens et services effectués par les administrations, et les traitements (et pensions)

(1) cf. Annexe III - Graphique

(2) cf. ci-dessus, p. 88, note 1.

de leurs agents (1). L'évaluation à prix constant de ces traitements qui représentaient en 1960 de 55 à 67% du total selon les pays, est obtenue au moyen de conventions arbitraires, variables d'un pays à l'autre. Sous l'effet de ces conventions, la progression de cet agrégat est sensiblement plus lente que celle du produit intérieur (le coefficient d'élasticité est habituellement de l'ordre de 0,8 à 0,9 (2)).

On conçoit dès lors aisément les incertitudes qui entourent les comparaisons entre pays pour le niveau et l'évolution de la consommation publique à prix constants.

(1) Ce poste ne peut être identifié avec les dépenses publiques courantes en raison de l'exclusion des opérations de transferts (prestations sociales, subventions, etc...). Il s'agit de dépenses nettes, les achats de biens et services étant diminués des ventes éventuelles des administrations publiques. Elles comprennent par ailleurs tous les achats de biens et services pour la défense. Les rémunérations du personnel ainsi que les loyers imputés et amortissements des bâtiments publics en font également partie et constituent conventionnellement la valeur ajoutée des administrations publiques. La délimitation des achats des administrations publiques n'est cependant pas uniforme dans les divers pays membres (c'est ainsi que les rémunérations du personnel enseignant de l'enseignement libre prises en charge par l'Etat sont parfois comprises dans le total des rémunérations). En outre, si l'on retient généralement l'ensemble des achats effectués par les administrations publiques nationales, les chiffres français couvrent les achats effectués sur le territoire national par toutes les administrations publiques (nationales, étrangères ou internationales).

(2) Toutefois, la nouvelle convention utilisée pour la Belgique (p. 45 note 1) a pour effet de donner à la consommation publique dans ce pays une élasticité supérieure à l'unité.

Tableau 2.28

Evolution de la consommation publique
dans les pays de la CEE

(Niveaux absolus et parts dans le PIB)

P A Y S	Montant en millions d'unités de compte 1960			% dans le PIB		
	1960	1965	1970	1960	1965	1970
RF d'Allemagne	9 686	13 186	15 464	13,6	14,6	13,9
France	7 742	9 326	11 618	12,8	12,2	12,0
Italie	4 663	5 941	7 648	14,6	14,5	14,6
Pays-Bas	1 538	1 819	2 116	13,7	12,9	12,0
Belgique	1 431	1 926	2 527	12,6	13,6	14,6
Luxembourg	51	57	65	10,1	9,9	9,6
C.E.E.	25 111	32 255	39 438	13,5	13,7	13,3

Pour 1965-70, trois pays (Allemagne, Belgique, Pays-Bas) ont retenu des taux de progression inférieurs à ceux observés en 1960-65, et souvent aux tendances plus longues. Pour les trois autres (Italie, Luxembourg, et France), cet agrégat progresserait au contraire à un rythme supérieur à celui du passé récent. L'évolution des coefficients d'élasticité par rapport au quinquennat précédent fait apparaître dans l'ensemble une différenciation analogue entre ces deux groupes de pays.

Tableau 2.29
Evolution de la consommation publique
dans les pays de la C.E.E.
 (taux de croissance et élasticité)

P A Y S	Taux de croissance annuel moyen (en %)			Élasticité par rapport au P.I.B.		
	1965-60	1970-65	1970-60	1960-65	1965-70	1960-70
RF d'Allemagne	6,4	3,2	4,8	1,29	0,77	1,05
France	3,8	4,5	4,1	0,80	0,91	0,86
Italie	5,0	5,2	5,1	0,98	1,03	1,01
Pays-Bas	3,4	3,1	3,2	0,73	0,67	0,70
Belgique	6,1	5,6	5,9	1,34	1,37	1,35
Luxembourg	2,4	2,7	2,5	0,83	0,83	0,83
C.E.E.	5,1	4,1	4,6	1,06	0,90	0,98

Les estimations prospectives de la consommation publique reflètent bien entendu des hypothèses sur l'évolution à moyen terme des budgets publics, et des indications sur les orientations de politique économique sont particulièrement utiles en la matière. On est en effet particulièrement exposé dans ce domaine à l'influence de certaines idées à priori. Dans la mesure où le montant des dépenses publiques en biens et services, et en traitements dépend essentiellement d'un nombre très restreint d'autorités publiques, il est difficile d'émettre des hypothèses de caractère statistique reposant sur la loi des grands nombres. De plus, ces dépenses publiques courantes souffrent généralement d'un préjugé défavorable : à l'opposé des investissements publics, il est tentant de les juger improductives et par conséquent d'en souhaiter la limitation. Or, l'ampleur des besoins collectifs, qui se concrétisent par une progression très rapide des équipements publics, peut susciter un développement concomitant des services courants conditionnant l'utilisation de ces équipements (1).

Seule une connaissance détaillée de leur structure et de leurs affectations fonctionnelles permettrait de disposer des normes d'appréciation moins subjectives (2).

(1) Des deux domaines principaux des équipements collectifs - l'enseignement et les transports - le premier comporte certainement une liaison de cette nature. La question est plus ouverte pour le second, où les services courants correspondent surtout aux travaux d'entretien, dont la répartition entre investissements et consommation est plus arbitraire.

(2) Les travaux en cours au sein du Comité de Politique Budgétaire de la CEE apporteront sans doute une contribution intéressante dans ce sens.

D. LA FORMATION BRUTE DE CAPITAL FIXE

Le rôle déterminant que joue la formation brute de capital fixe comme facteur de croissance des ressources nationales justifierait que ce poste constitue un des principaux critères permettant d'apprécier la valeur des hypothèses de croissance globale.

L'utilisation de ce critère se heurte cependant à des obstacles assez importants dont certains doivent être mentionnés ici.

- d'une part, c'est l'évolution du parc d'équipements (c'est-à-dire du niveau absolu de ceux-ci) qui détermine à moyen terme, concurremment avec les autres facteurs de production, le potentiel "physique" de croissance; l'évolution de la formation de capital fixe reflète les variations dans le rythme d'évolution de ce parc et n'a donc qu'une relation indirecte avec le potentiel de croissance. Toutefois, dans la mesure où l'état et l'évolution du parc d'équipements sont mal connus dans la plupart des pays de la CEE, on utilise fréquemment les données relatives à la FBCF en s'appuyant sur cette relation indirecte.
- d'autre part, la difficulté de dégager des tendances significatives à moyen terme pour la FBCF empêche souvent de pouvoir tirer de l'évolution passée des enseignements utiles pour les projections. Cette difficulté résulte d'abord de la forte sensibilité de la FBCF aux fluctuations conjoncturelles, elle provient aussi de l'ampleur des changements structurels, non toujours prévisibles, qui affectent la relation entre investissements et croissance (c'est notamment le cas pour l'évolution observée entre 1950 et 1965).

C'est donc avec prudence que les tendances apparaissant dans l'évolution passée doivent être rapprochées des résultats des projections.

L'évolution passée de la FBCF a été caractérisée depuis 1950 par un taux de croissance moyen sensiblement supérieur à celui du produit intérieur brut: pour l'ensemble de la Communauté. Ce taux s'est situé, pour la période 1950-65, autour de 8 %.

Le ralentissement de la croissance globale qui est intervenu à partir de 1960 semble avoir affecté la formation brute de capital fixe, mais d'une manière atténuée (sauf en Italie). Malgré ce ralentissement, son taux d'accroissement aurait donc, dans les cinq autres pays, augmenté son avance relative sur celui du P.I.B. (le rapport entre ces deux taux correspondant au coefficient d'élasticité, y est en effet supérieur à celui de la décennie précédente).

Tableau 2.30

Formation brute de capital fixe dans les pays de la CEE

Niveaux absolus, part des PIB et taux de croissance

Pays	Millions d'unités de compte		% du P.I.B.			Taux de croissance annuel moyen en %		
	1960		1960	1965	1970	1965/60	1970/65	1970/60
	1960	1965						
RF. d'Allemagne	16 931	23 951	23,8	26,5	26,6	7,2	4,	5,7
France	11 263	16 765	18,7	22,0	22,4	8,3	5,4	6,8
Italie	7 150	7 696	22,4	18,8	23,8	1,5	10,1	5,7
Pays-Bas	2 670	3 730	23,8	26,4	29,0	6,9	6,6	6,8
Belgique	2 134	2 639	18,8	18,7	18,6	4,3	4,0	4,2
Luxembourg	109	150	21,9	26,1	25,8	6,6	3,0	4,8
C E E	40 257	54 931	21,6	23,2	24,4	6,4	5,6	6,0

Ainsi, tout au long de la période 1950-65, l'effort global d'investissement s'est développé plus rapidement que le produit intérieur, sauf en Belgique.

Tableau 2.31

Formation brute de capital fixe dans la CEE

Elasticités et taux de croissance

Pays	Elasticité par rapport au PIB				Taux de croissance moyen par personne occupée		
	1950-60	1960-65	1965-70	1960-70	1965-60	1970-65	1970-60
RF d'Allemagne	1,28	1,45	1,01	1,25	6,5	4,2	5,3
France	1,24	1,70	1,09	1,29	8,0	4,7	6,3
Italie	1,51	0,29	1,97	1,13	0,9	9,2	5,0
Pays-Bas	1,19	1,45	1,42	1,44	5,2	5,3	5,2
Belgique	-	0,96	0,98	0,97	3,2	3,3	3,3
Luxembourg	1,25	2,20	0,94	1,54	5,8	2,6	4,2
C E E	1,35	1,31	1,22	1,27	5,8	5,1	5,4

Les projections prévoient généralement des taux de croissance de la FBCF en baisse par rapport à la période 1960-65 (Tableau 2.30). Etant donné par ailleurs qu'elles prolongent le plus souvent les taux de croissance du PIB obtenus entre 1960 et 1965, on aboutirait, dans trois pays au moins, à une réduction assez sensible du rapport entre la croissance des investissements et celle de la valeur ajoutée.

Mais une analyse de ces hypothèses doit distinguer entre les divers types d'investissements, dont chacun est régi par des caractéristiques propres d'évolution. On a distingué ainsi trois catégories: les investissements directement liés à la production, les investissements en logements, et les investissements publics (correspondant principalement aux équipements collectifs dont la responsabilité est assumée généralement par les administrations).

L'importance relative et l'évolution particulière de chacune de ces catégories ressortent du tableau suivant:

Tableau 2.32

Formation brute de capital fixe

Structure en pourcentage dans les pays de la CEE

Pays	Investissements directement productifs			Investissements logements			Investissements publics		
	1960	1965	1970	1960	1965	1970	1960	1965	1970
RF. d'Allemagne	64,0	63,9	64,2	22,3	19,9	16,3	13,7	16,2	19,5
France	63,5	58,9	59,4	25,1	28,4	25,6	11,4	12,7	15,0
Italie	65,1	58,6	64,6	24,8	31,2	20,7	10,1	10,2	14,7
Pays-Bas	64,6	63,3	60,7	18,0	18,6	18,2	17,4	18,1	21,1
Belgique	60,9	61,1	61,3	27,5	25,0	22,3	11,6	13,9	16,4
Luxembourg	(59,2)	-	-	(18,3)	-	-	(22,5)	-	-
C E E (1)	63,9	61,4	62,4	23,5	24,3	20,3	12,6	14,3	17,3

(1) non compris le Luxembourg

Les investissements directement productifs représentent un pourcentage assez stable (entre 60 et 65 % de la FBCF totale en 1960).

Les parts de la construction de logements et des investissements publics sont sensiblement plus variables, dans le temps aussi bien que dans l'espace.

Ainsi, la part des investissements publics variait, en 1960, entre 10 % et 17 % du total; ils ont augmenté entre 1960 et 1965 à des taux annuels compris entre 8 et 11 % (sauf pour l'Italie, dont le taux de 1,8 % reflète la situation particulière de 1965).

De même la part du logement variait en 1960 de 18 à 28 % selon les pays, et l'éventail des taux d'accroissement annuels pour 1960-65 va de 2 % à 11 %.

a. Pour les investissements directement productifs - auxquels s'appliquent plus particulièrement les remarques introductives présentées pour l'ensemble de la FBCF - le tableau 2.33 permet de comparer les taux de progression 1965-70 avec les tendances observées depuis 1950 (les fluctuations sensibles observées en début de période incitent à retenir conjointement deux années de départ: 1950, dont le niveau élevé conduit à des taux tendanciels minima et vraisemblablement sous évalués, et 1952, dont le niveau faible conduit à des taux tendanciels maxima).

Tableau 2.33

Taux de croissance des investissements
directement productifs

Pays	1960/50 (1)	1960/52 (1)	1965/60	1970/65	1970/60
RF. d'Allemagne	7	7	7,1	4,4	5,7
France	4	6	6,7	5,5	6,1
Italie	8	8	- 0,6	12,2	5,6
Pays-Bas	6	10	6,5	5,7	6,1
Belgique	2	3,5	4,4	4,0	4,2
Luxembourg	-	-	-	-	-

(1) Ces taux sont tendanciels et correspondent aux résultats graphiques de l'annexe III.

Il semble donc que, par comparaison avec la décennie précédente, l'évolution tendancielle des investissements directement productifs se soit assez sensiblement ralentie entre 1960 et 1965, notamment en Allemagne et aux Pays-Bas. La France et la Belgique ont connu par contre une accélération qui, pour le second de ces pays, s'explique par la reprise de croissance enregistrée depuis 1960.

Pour apprécier le rôle des investissements directement productifs, il est en effet utile de rapprocher l'évolution de ces investissements de celle du produit intérieur brut - le rapport entre les deux taux correspondants, équivaut au coefficient d'élasticité des investissements directement productifs par rapport au PIB.

Tableau 2.34

Elasticité des investissements productifs
par rapport au PIB
à l'exception des services

Pays	1950-55	1955-60	1960-65	1950-65	1965-70	1960-70
RF. d'Allemagne	1,36	1,22	1,45	1,31	1,04	1,25
France	0,21	1,48	1,38	1,04	1,12	1,25
Italie	1,20	1,54	- 0,13	0,92	2,36	1,11
Pays-Bas	1,45	1,10	1,36	1,32	1,23	1,30
Belgique	-	1,24	0,97	-	0,99	0,98
Luxembourg	-	-	-	-	-	-

Trois des cinq pays pour lesquels des données sont disponibles ont vu entre 1960 et 1965 ce coefficient s'élever au-dessus des niveaux atteints antérieurement; il s'agit de l'Allemagne, de la France et des Pays-Bas. En revanche, ce rapport a diminué pour la Belgique.

Cette évolution semble indiquer que les changements tendanciels intervenus depuis 1960 dans les taux annuels de croissance globale ne se sont pas répercutés d'une manière proportionnelle sur les taux d'accroissements des investissements directement productifs.

Ainsi, en Allemagne, les taux de croissance du produit global et par personne occupée ont été depuis 1960 en ralentissement tendanciel par rapport à la décennie 1950-60. Le freinage des investissements directement productifs y a été moins prononcé que celui de la croissance globale élasticité restant supérieure à l'unité, mais en baisse .

En France, ces mêmes taux de croissance se sont maintenus depuis 1960 à des niveaux voisins de ceux observés entre 1950 et 1960. Ceci a été accompagné par une accélération des investissements directement productifs élasticité supérieure à l'unité en hausse .

Pour la période de projection (1965-70), si la plupart des pays (à l'exception de l'Allemagne) ont retenu pour le produit intérieur, des évolutions voisines de celles de 1960-65, les hypothèses sont plus variées quant aux taux d'accroissement qui seraient impliqués pour les investissements directement productifs.

Certaines projections ont supposé que le taux de croissance globale antérieur pourrait être maintenu avec un accroissement plus modéré des investissements directement productifs - c'est le cas de la France et des Pays-Bas. La Belgique a postulé, au contraire, le maintien de la relation antérieure entre les deux évolutions - mais le niveau relativement faible du coefficient d'élasticité pourrait être influencé par la reprise intervenue depuis 1960. Enfin, on a supposé en Allemagne que le freinage de la croissance globale entraînerait un freinage plus que proportionnel des investissements directement productifs élasticité ramenée au voisinage de l'unité.

Il serait toutefois inexact d'en déduire que les projections relatives aux investissements productifs soient modérées. Un tel jugement ne pourrait être porté que si l'on connaissait: l'état, l'évolution et le degré d'utilisation des équipements productifs.

On peut se faire une idée grossière de la relation entre croissance et niveau des investissements, en recourant au coefficient marginal de capital. Il s'agit là d'un coefficient dans lequel l'accroissement de la valeur ajoutée au cours d'une période déterminée est rapproché de la somme des investissements bruts réalisés pendant la période (les amortissements n'étant pas déduits en raison des difficultés que présente leur estimation). On s'efforce ainsi de mesurer le volume des investissements qui sont liés à un accroissement donné de la valeur ajoutée (1).

(1) Il y a lieu d'observer cependant que, dans certains cas, et notamment lorsque l'évolution de l'emploi subit des inflexions marquées, le coefficient marginal de capital est peu significatif s'il n'est pas corrigé pour tenir compte des variations dans la contribution du facteur travail à l'accroissement du produit total. En outre, le niveau de ce coefficient est fortement influencé par les variations qui interviennent dans le degré d'utilisation des capacités productives.

Il n'est pas toujours possible d'effectuer ces calculs au niveau des seuls investissements directement productifs, en raison de l'absence de séries passées pour certains pays membres. Mais les résultats obtenus, (pour l'ensemble des investissements fixes rapportés à la croissance globale du produit intérieur brut) traduisent certaines tendances reflétant principalement l'influence des investissements directement productifs (1).

Tableau 2.35

Coefficients marginaux bruts de capital

(moyenne mobile quinquennale aux prix de 1958 pour le passé, aux prix de 1960 pour la période 1965/60)

	RF d'Allemagne	France	Italie	Pays-Bas	Belgique	Luxembourg
1955-60	3,5	3,9	3,6	7,0	5,8	
1956-61	3,6	4,2	3,2	6,0	6,2	
1957-62	4,0	4,0	3,3	5,2	5,9	
1958-63	4,0	3,7	3,3	3,9	5,0	7,8
1959-64	4,2	3,5	3,9	3,6	4,5	6,5
1960-65	5,0					8,8
1965-70	6,4	4,5	4,7	4,6	6,3	8,0

Sources: OSCE: Bulletin général de statistiques 1965, n° 11 complété par: Office fédéral de statistiques, Wirtschaft und Statistik, 1966, n° 1.

N.B. : Les coefficients ont été calculés en divisant le taux moyen d'investissement total sur la période considérée par le taux moyen de croissance du produit intérieur brut, avec un décalage d'un an (par exemple taux moyen d'investissement 1955-59 rapporté au taux moyen de croissance 1955-60). Pour 1965-70 on a supposé que le taux moyen d'investissement sur l'ensemble de la période serait celui indiqué par les projections pour 1970.

Dans le passé, le coefficient marginal a connu une tendance marquée à l'accroissement pour la République Fédérale; en revanche, ce coefficient tend à diminuer en Belgique et aux Pays-Bas; tandis que la France et l'Italie ont connu depuis 1955 une relative stabilité. La position du Luxembourg est particulière en raison de sa structure industrielle.

(1) Les calculs pour un coefficient marginal brut de capital limité aux seuls investissements productifs ne sont possibles à prix constants, que pour l'Italie, les Pays-Bas et la Belgique. Les tendances qui s'en dégagent vont généralement dans le même sens que celles qui ressortent du tableau 35.

Pour la projection 1965-70, un accroissement de ce coefficient de capital apparaîtrait dans la plupart des pays membres, par rapport au niveau observé dans le passé.

- b. Le niveau et l'évolution des investissements publics présentent de grandes différences de pays à pays, selon le degré d'équipement déjà atteint et la situation budgétaire.

Cependant, l'évolution de 1950 à 1965 a été caractérisée par une progression soutenue de ce poste à des taux annuels tendanciels compris entre 12 % (pour l'Allemagne) et 6 % (pour la Belgique); le taux moyen communautaire a été de l'ordre de 9 %.

Tableau 2.36

Investissements publics dans la CEE

Pays	Millions U.C.1960	Taux de croissance annuel moyen			Elasticité par rapport au PIB		
	1960	1965/60	1970/65	1970/60	1965/60	1970/65	1970/60
R.F. d'Allemagne	2 326	10,8	8,2	9,5	2,16	1,90	2,04
France	1 280	10,7	8,8	9,8	2,18	1,76	1,97
Italie	723	1,8	18,4	9,8	0,35	3,44	1,89
Pays-Bas	464	7,8	9,9	8,8	1,64	2,09	1,86
Belgique	246	8,3	7,5	7,9	1,76	1,83	1,81
Luxembourg	(25)	-	-	-	-	-	-
C E E (1)	5 039	9,3	9,7	9,5	1,87	2,05	1,96

(1) sans le Luxembourg

Dans quatre des cinq pays pour lesquels ces données sont disponibles, l'accroissement des investissements publics s'est poursuivi, depuis 1950, à un taux deux fois plus élevé que celui du produit intérieur. Cette remarquable convergence exprime, de façon manifeste, l'ampleur des besoins en équipements collectifs qu'il a fallu satisfaire.

Cette convergence continuerait à se manifester au cours des prochaines années. Le taux élevé de l'Italie, pour 1965-70, s'explique par la faiblesse de la progression entre 1960 et 1965; il permettrait, par compensation, d'atteindre pour l'ensemble de la décennie 1960-70 un taux annuel moyen comparable à ceux de la plupart des autres pays. Parmi les autres pays, seuls les Pays-Bas envisagent une légère augmentation du rythme d'accroissement antérieur. La Belgique, l'Allemagne et la France, connaîtraient en revanche un ralentissement modéré de ce rythme. Dans l'ensemble, ce poste continuerait à croître deux fois plus vite que le produit intérieur brut.

Comme il a déjà été dit pour la consommation publique, le Groupe n'est pas en mesure de porter un jugement sur le contenu politique de ces hypothèses, ni sur leurs rapports avec les besoins manifestés en matière d'investissements publics (1). Aucune des estimations présentées ici n'est incorporée en tant qu'objectif dans un plan ou un programme - toutefois les chiffres français et italiens se situent, à des titres différents, dans le cadre des travaux d'établissement des programmes nationaux (cf. chapitre I).

- c. L'évolution des investissements en logements nouveaux doit être appréciée par référence à l'état des logements et des besoins restant à satisfaire²⁾.

Les tendances passées depuis 1950 font apparaître différents types d'évolution:

- l'Allemagne, l'Italie et la France, ont d'abord connu une progression très vive, qui s'est ralentie vers 1955-58, pour se maintenir ensuite à un taux annuel de 6 à 8 % environ.
- en Belgique, la tendance générale à une progression très modérée (de l'ordre de 3 % par an, sur l'ensemble de la période 1950-65) s'explique sans doute par l'état satisfaisant du stock de logements.
- les Pays-Bas occupent une position intermédiaire entre ces deux types. L'évolution, d'abord assez rapide (6 % environ), s'est stabilisée sur un palier de 1957 jusqu'à 1963, pour connaître ensuite une progression vive jusqu'à 1965.

(1) Un travail parallèle est en cours sur ce point dans le cadre du Comité de Politique Budgétaire. Ses résultats devront être comparés le moment venu avec ceux des experts du Groupe.

(2) On notera cependant que pour ce secteur, les difficultés techniques d'une mesure "en volume" rendent délicates les comparaisons internationales non seulement pour les niveaux absolus, mais aussi pour les taux de variation. Ceci résulte notamment des problèmes particuliers que pose l'évaluation ou l'utilisation d'un indice des prix de la construction.

L'ampleur et la pression des besoins en logements diffèrent certainement de manière accusée d'un pays à l'autre. Il est cependant difficile, dans l'état actuel des informations, de les chiffrer. Des indications intéressantes pourraient être certes suggérées par les données relatives à la valeur ajoutée des services de logements. Toutefois les différences dans la structure des prix et dans la nature des marchés du logement selon les pays, rendent de telles comparaisons assez risquées (1).

On peut cependant constater que, si la part des investissements en logements dans la formation brute de capital fixe totale varie assez sensiblement d'un pays à l'autre, (de 18 % à 28 % en 1960), leur part dans le produit intérieur brut paraît moins inégale (de 4,0 % à 5,5 % en 1960). On peut émettre l'hypothèse que, quelle que soit l'ampleur des besoins, la fraction des ressources nationales qui peut être consacrée à la construction de logements neufs se trouve limitée à des niveaux assez voisins dans les différents pays par un certain nombre de facteurs tels que les prélèvements à assurer pour la consommation privée et les autres investissements, le manque de flexibilité des circuits de financement, ou encore les caractéristiques particulières des facteurs et notamment de la main-d'oeuvre dans le secteur de la construction.

Tableau 2.37

Construction de logements

	Niveau 1960 Unité Mio UC 1960	Parts relatives						Evolution 1960-70		
		% de la FBCF			% du P I B			Taux annuels d'ac- croissement (en %)		
		1960	1965	1970	1960	1965	1970	1965 - 60	1970-65	1970-60
R.F.d'Allema- gne	3 774	22,3	19,9	16,3	5,3	5,3	4,3	4,8	0,1	2,4
France	2 832	25,1	28,4	25,7	4,7	6,2	5,8	11,0	3,2	7,0
Italie	1 733	24,8	31,2	20,7	5,5	5,9	4,9	6,2	1,4	3,8
Pays-Bas	480	18,0	18,6	18,2	4,3	4,9	5,3	7,6	6,2	6,9
Belgique	587	27,5	25,0	22,3	5,2	4,7	4,1	2,3	1,6	2,0
Luxembourg	(20)	(18,3)	-	-	(4,0)	-	-	-	-	-
C E E (1)	9 446	23,5	24,2	20,2	5,1	5,6	4,9	7,0	1,9	4,5

(1) sans Luxembourg

- (1) La valeur ajoutée des services de logement par habitant était en 1960 de 64 unités de compte en Allemagne et en Belgique, de 61 UC en France, de 42 aux Pays-Bas et de 35 en Italie. On peut se demander si ce classement reflète bien les situations respectives de ces pays.

Les projections font apparaître, pour l'ensemble des pays, un ralentissement marqué par rapport au taux moyen 1960-65. Seuls les Pays-Bas auraient un taux de progression voisin de cette tendance. L'Allemagne, la France et l'Italie se situeraient par contre nettement en retrait, non seulement par rapport à 1960-65, mais aussi par rapport à leurs tendances longues respectives.

La similitude apparente qui se profile ainsi entre les trois pays couvre des réalités assez différentes. Pour l'Allemagne, le ralentissement semble devoir résulter d'une saturation relative des besoins en logements; une certaine détente, dans ce secteur, déterminerait un plafonnement des constructions nouvelles à leur niveau actuel.

Pour la France et l'Italie en revanche, on ne semble pas envisager une saturation même relative. Le ralentissement de la progression résulterait plutôt de deux facteurs complémentaires. Les niveaux actuellement atteints, à la suite d'une progression assez rapide pendant les dernières années, impliquent déjà un effort assez substantiel, tant en termes de ressources physiques (main-d'oeuvre) qu'en termes de financement. L'ampleur des besoins collectifs à satisfaire au cours des prochaines années et les risques de tension qui pourraient en résulter sur l'équilibre général de la croissance dans ces deux pays paraissent avoir conduit à modérer le développement de la construction de logement, ces deux types d'utilisations entrant en concurrence sur le marché de la construction.

E. LES ECHANGES EXTERIEURS

Dans l'état actuel des travaux du Groupe, les données relatives au commerce extérieur se bornent généralement à une simple estimation du "solde apparent" obtenu par différence entre le Produit intérieur brut et les utilisations finales intérieures. La notion de solde apparent utilisée ici correspond au solde des transactions courantes sur biens et services, à l'exclusion du tourisme, sauf pour l'Allemagne et l'Italie. Cette définition est cohérente avec le concept "intérieur" adopté pour la consommation privée.

Ce solde apparent est, comme toutes les autres composantes des projections, évalué "à prix constants". Sa signification réelle est très incertaine: il est difficile de savoir si, "à prix relatifs variables", et compte tenu de l'évolution des termes d'échange, son ordre de grandeur et même son signe seraient conservés.

Pour ces raisons, les possibilités d'interprétation sont déjà limitées au niveau de chacun des pays. Elles le sont davantage encore au niveau de la CEE dans son ensemble, les hypothèses retenues pour les divers pays n'étant pas nécessairement cohérentes les unes avec les autres.

Cinq des six projections nationales ont évalué leurs soldes apparents sur la base de critères normatifs explicites. Pour la Belgique et l'Italie on a retenu l'hypothèse d'un équilibre de la balance des paiements courants pour l'ensemble des cinq années de la projection. Pour la France, le solde prévu repose sur des hypothèses plus détaillées sur les échanges commerciaux par grands groupes de produits et par grandes régions, mais comporte un élément normatif. Pour le Grand-Duché de Luxembourg, le solde extérieur a été fixé à un certain pourcentage du PIB de 1970. Ces quatre pays ont établi ces hypothèses à prix constants. Aux Pays-Bas, l'élément normatif a été introduit dans une évolution à prix relatifs (tenant compte des termes de l'échange); l'excédent souhaité de la balance des paiements courants devrait atteindre 1 % du revenu national de 1970 en vue de permettre notamment le financement des exportations de capitaux à long terme. Ce solde désiré est mis en concordance avec les possibilités d'exportations et les besoins en importations. Pour ce pays, le solde apparent négatif correspondrait donc, en fait, à un solde vrai positif, compte tenu de l'évolution des termes de l'échange.

Pour l'Allemagne, le chiffre obtenu pour le solde extérieur 1970 doit seulement être considéré comme un des éléments par lesquels s'opère l'ajustement entre ressources et utilisations intérieures. Le solde ainsi obtenu n'a pas été confronté avec des hypothèses de commerce extérieur, et n'a par ailleurs aucun caractère normatif.

Tableau 2.38

Solde apparent du Commerce extérieur

Pays	Unité millions d'unités de compte 1960		
	1960	1965	1970
RF d'Allemagne	+ 1 717	- 1 271	+ 240
France	+ 1 574	+ 45	+ 153
Italie	- 26	+ 1 159	- 966
Pays-Bas	+ 22	- 31	- 41
Belgique	- 84	+ 218	+ 126
Luxembourg	+ 55	+ 19	+ 36

Le seul commentaire que l'on puisse présenter à ce stade réside dans le fait que trois pays (France, Pays-Bas et sans doute Luxembourg) se fixent comme objectif un excédent de la balance courante, pour des raisons tenant soit à l'aide au développement, soit à des considérations monétaires. Deux autres pays - la Belgique et l'Italie - envisagent au contraire une balance courante tendancielle-ment équilibrée.

CHAPITRE III

Problèmes de la croissance économique
dans la CEE

CHAPITRE III

Problèmes de la croissance économique dans la CEE

Malgré le caractère encore très sommaire des travaux entrepris, la diversité des méthodes et des conceptions et les nombreuses imperfections statistiques, il paraît souhaitable de dégager quelques thèmes de réflexions - tantôt en s'appuyant directement sur les projections nationales, tantôt en interprétant leurs résultats d'une manière peut-être plus indirecte et moins rigoureuse. Au stade actuel, il s'agit d'ailleurs plus souvent de poser des questions que d'apporter des réponses.

Il convient au préalable de rappeler l'observation suivante : si dans les techniques d'analyse prospective, le rythme de développement des ressources nationales et de la capacité productive paraît conditionner la croissance, ce sont les divers éléments de la demande interne ou externe qui sont, dans la dynamique réelle de l'économie, les moteurs principaux de cette croissance. L'évolution de l'offre et des ressources productives permet d'alimenter plus ou moins largement cette demande et détermine ainsi la réalisation de tel ou tel rythme de croissance. Les impulsions venant de la demande se développent plus ou moins librement, plus ou moins ample-ment, suivant que certaines données structurelles, influencées par les décisions de longue portée, peuvent ou favoriser ou au contraire freiner une croissance rapide. L'objectif politique du plein emploi, généralement admis par tous les pays industriels, et inscrit dans le Traité de Rome, signifie à cet égard que la politique économique nationale doit être conçue de manière à assurer l'utilisation optimale des ressources produc-tives et notamment de la main-d'oeuvre disponible; l'objectif de la stabilité des prix et de l'équilibre des paiements extérieurs impliquent que la progression des ressources et celle des utilisations doivent être assurées d'une manière synchronisée.

1. Les perspectives majeures

Les perspectives de la croissance à moyen terme des pays de la CEE se caractérisent par deux traits essentiels. Le premier est le ralentis-sement relatif dans l'augmentation des disponibilités en main-d'oeuvre. Cette tendance à peu près générale (seule la France s'attend au contraire à une accélération) varie selon les pays, mais elle est particulièrement prononcée en Allemagne.

Le second est le maintien d'une demande élevée - tant privée que publique - qui se reflète dans les taux de croissance globale retenus. Il faut cependant préciser que ce point, à la différence du précédent, ne constitue pas une donnée, mais bien une probabilité, dont la réalisation est subordonnée aussi bien à la persistance d'une forte demande extérieure et à la situation internationale (notamment sur le plan monétaire) qu'à la politique effectivement menée par les divers pays membres eux-mêmes.

L'influence conjuguée de ces deux grands facteurs a conduit les experts nationaux à retenir généralement des taux de croissance du PIB voisins de ceux observés depuis 1960. Ces taux seraient toutefois quelque peu ralentis par rapport au passé récent en Allemagne et en Belgique, et relevés au Luxembourg. Le taux global pour l'ensemble de la Communauté serait de 4,6% contre 4,8% pour 1960-65 et l'éventail des taux nationaux serait relativement réduit (entre 4,1% pour la Belgique et 5,0% pour l'Italie - le Luxembourg se situant un peu en retrait avec un taux de 3,2%).

Sans doute ces taux marquent-ils dans l'ensemble une réduction, légère par rapport à ceux du quinquennat précédent, plus marquée par rapport aux années cinquante. Cette réduction reflète surtout, en les atténuant d'ailleurs, les conséquences du ralentissement déjà signalé dans l'accroissement des disponibilités en main-d'oeuvre. Il serait donc inexact de conclure à une quelconque saturation des besoins, encore moins à un relâchement de l'effort de croissance.

L'examen des taux de croissance par tête, qui se situent à des niveaux très voisins de ceux enregistrés entre 1960 et 1965, montre que l'accroissement attendu quant aux prestations par habitant dans les économies de la Communauté serait du même ordre que par le passé.

Il en est de même pour les taux de croissance par personne occupée, mesures synthétiques mais très sommaires de l'effort impliqué par les taux de croissance globale. Très proches de la moyenne des cinq dernières années, ces taux impliquent pour les pays membres un effort de croissance maintenu, et parfois renforcé, par rapport au passé récent.

Cet effort est cependant envisagé de manière diverse dans les projections nationales, encore qu'il s'agisse souvent de nuances et que l'appréciation doive en être faite avec prudence. S'il fallait tenter une

telle appréciation, sur la seule base des indications en volume fournies, il semblerait que la projection allemande semble impliquer un effort plus marqué, la projection française paraissant au contraire parmi les plus prudentes.

Cependant, un jugement d'ensemble sur ces projections ne peut se faire sans tenir compte de leurs conséquences sur le niveau général des prix, qui n'apparaît nulle part ici de manière explicite, mais dont l'évolution figure implicitement dans certaines inflexions.

a. Evolution de l'emploi

Le ralentissement dans la progression des disponibilités en main-d'oeuvre se localisera principalement en Allemagne, mais aussi en Belgique et aux Pays-Bas; seule la France escompte au contraire une progression légèrement accentuée par rapport aux tendances antérieures.

Les répercussions éventuelles d'un tel ralentissement sur l'ajustement de l'offre globale de main-d'oeuvre ont été appréciées différemment selon les pays. En matière d'immigration, on a généralement envisagé un certain freinage par rapport à la période précédente; il en est de même pour l'émigration italienne - tant dans son ensemble que pour sa fraction dirigée vers les autres pays membres.

Les perspectives d'évolution de la durée du travail ont été évaluées, pour l'Allemagne, d'une manière assez large, en raison des effets attendus de l'hypothèse d'une rationalisation accélérée. Pour la France, au contraire, on a supposé que la réduction de la durée du travail serait faible, malgré l'accroissement attendu des disponibilités en main-d'oeuvre.

b. Evolution de la valeur ajoutée des grands secteurs

Pour l'agriculture, la plupart des pays ont envisagé une prolongation de la tendance récente, sans avoir apparemment pu introduire l'effet d'un marché commun agricole. La question se pose de savoir si les diverses projections nationales sont cohérentes avec la réalisation de ce marché commun agricole. Il est possible que celle-ci entraîne des modifications dont il n'aurait pas été tenu compte au stade actuel des travaux.

Pour l'industrie et les services, les projections paraissent comporter des inflexions plus marquées par rapport aux tendances antérieures.

On a enregistré depuis les années cinquante une tendance assez prononcée à la réduction du taux de croissance industrielle, alors que celui des services marquait une plus grande stabilité. La répartition des gains de la croissance (c'est-à-dire des accroissements de la valeur ajoutée globale) se modifiait donc progressivement au profit des services et aux dépens de l'industrie - principalement en raison de l'évolution structurelle de la demande. Les projections nationales envisagent pour 1965-70 un renversement modéré de cette tendance au profit de l'industrie (1).

L'évolution industrielle serait caractérisée dans la plupart des pays par une accélération du taux d'accroissement de la productivité de l'industrie par rapport aux tendances antérieures; ce taux remonterait ainsi à des niveaux voisins de ceux qui ont été observés avant 1960, sans que l'évolution de l'investissement y soit d'ailleurs toujours proportionnée. Ceci impliquerait notamment une accélération des mutations structurelles entre secteurs de l'industrie; on peut toutefois se demander si l'effet d'une telle accélération, joint aux mesures éventuelles de rationalisation, est suffisant pour justifier dans ces pays l'élévation des taux de productivité.

Pour les services (secteur où l'on doit rappeler encore les difficultés d'une évaluation à prix constants), la contribution propre des administrations publiques paraît être à l'origine d'une partie substantielle du ralentissement de croissance envisagé. Une telle hypothèse impliquerait que l'expansion de la valeur ajoutée (c'est-à-dire pratiquement de l'emploi) dans les administrations publiques soit contenue

(1) Répartition des accroissements de valeur ajoutée par période quinquennale entre l'industrie et les services (pour l'ensemble de la CEE)

	1950-55	1955-60	1960-65	1965-70
Gain total (Mrd/UC)	36,4	41,4	49,8	59,6
Industrie	58 %	54 %	54 %	58 %
Services	35 %	37 %	39 %	34 %

au cours de cette période - soit par des mesures de réorganisation, soit à défaut par des mesures de freinage - afin d'éviter des tensions supplémentaires; les progressions très modérées retenues en matière de consommation publique confirmeraient d'ailleurs une telle interprétation.

En conclusion, on peut se demander si les hypothèses de croissance de la production intérieure brute ne comportent pas souvent - par rapport aux tendances "spontanées"- une certaine sous-estimation pour la valeur ajoutée des services, compensée peut-être par une certaine surestimation pour celle de l'industrie, principalement au niveau des hypothèses retenues pour ce dernier secteur en matière de productivité.

c. Perspectives de la demande finale en biens et services

Le développement d'ensemble de la demande paraît appelé à se poursuivre sans ralentissement spontané. Le problème essentiel sera d'assurer une progression équilibrée entre les diverses composantes de la demande. Pour en concrétiser la discussion, on a regroupé ici ces composantes de la demande finale en trois catégories : les utilisations individuelles (consommation privée et logements), qui correspondent à la partie de cette demande qui alimente directement les besoins individuels, les utilisations "indirectes", qui conditionnent le fonctionnement efficace de l'appareil économique (investissements et transactions extérieures) et enfin les utilisations collectives (investissements et consommation publics) (1).

L'accent paraît avoir été généralement mis sur le développement des utilisations "collectives" . La progression des investissements publics se poursuivrait à un rythme très soutenu (double de celui du produit intérieur. Cependant, l'évolution de la consommation publique paraît avoir été projetée à des taux modérés, inférieurs souvent à ceux enregistrés tendanciellement dans le passé (notamment pour la Belgique, les Pays-Bas et peut-être pour l'Allemagne, même abstraction faite des dépenses exceptionnelles intervenues vers 1960).

(1) Ce regroupement est forcément très schématique et ne peut être retenu que comme première approximation commode.

L'ensemble de la consommation et des investissements publics évalués aux prix 1960, qui absorbait près de 16,2% du produit intérieur de la Communauté en 1960 et presque 17% en 1965, représenterait en 1970, 17,5% de ce même produit intérieur (la progression du pourcentage en prix courants serait sensiblement plus élevée (1)). Cette évolution posera pour tous les pays des problèmes de financement qui n'ont pu être examinés au stade actuel. En revanche, il est clair qu'elle s'effectuera aux dépens d'autres utilisations du produit intérieur.

Pour les utilisations "indirectes", qui conditionnent la poursuite de la croissance, l'évolution a constamment été, dans le passé, plus rapide que celle du produit intérieur.

Pour les investissements directement productifs, ceci ressort clairement des données rétrospectives présentées, leur élasticité par rapport au produit intérieur brut a varié entre 1 et 1,4 dans le passé. La progression de ces investissements a donc été tendanciellement plus rapide que celle du produit intérieur, et leur pourcentage dans ce produit n'a cessé d'augmenter. Telle est bien l'hypothèse retenue dans la plupart des projections.

Toutefois, les taux d'élasticité retenus pour 1965-70 sont souvent inférieurs à ceux observés dans le passé, et l'on peut se demander si les hypothèses relatives aux taux de croissance du produit global et par personne occupée sont bien compatibles avec les évolutions prévues pour les investissements directement productifs. Certains pays prévoient une accélération des gains de productivité - notamment pour l'industrie - sans avoir toujours prévu une progression correspondante pour les investissements productifs. Cette question ne peut qu'être évoquée ici, et mériterait un examen plus approfondi. Il n'est pas impossible que celui-ci fasse apparaître une certaine sous-évaluation des investissements productifs (ou bien une surestimation des gains de productivité dans le secteur industriel) pour certains des pays membres.

(1) En raison des modalités d'évaluation de la consommation publique aux prix courants.

En ce qui concerne les exportations (qui constituent des utilisations extérieures), l'absence d'indications pour la plupart des pays limite le commentaire à des considérations qualitatives. Les importations tendent généralement à croître plus que le produit intérieur. Cette tendance paraît devoir se maintenir au cours des prochaines années, notamment sous l'effet de la réalisation de l'union douanière. Compte tenu des hypothèses retenues pour le solde extérieur apparent, et malgré une amélioration possible des termes de l'échange, on doit donc envisager un développement des exportations à un rythme supérieur à celui du produit intérieur. Il n'a pas été possible de mettre en évidence pour tous les pays les hypothèses implicites retenues sur ce point, mais elles paraissent essentielles pour la réalisation des projections; elles concernent notamment l'expansion de la demande mondiale et de la demande communautaire, l'évolution favorable des prix intérieurs (ou plus exactement du rapport entre prix intérieurs et prix extérieurs), ainsi que l'adaptation des structures productives à l'intérieur des pays membres.

Ainsi les taux de croissance envisagés s'accompagneraient, dans toutes les projections, d'un accroissement de la part des utilisations indirectes, aussi bien que de celle des utilisations collectives dans leur ensemble. Les autres utilisations finales sont d'une part les investissements en logement, pour lesquels la progression connaîtrait en général un certain freinage, variable selon les pays, et d'autre part la consommation privée. La part disponible pour celle-ci connaîtrait donc une diminution.

Cette orientation, atténuée en Belgique, en Allemagne et au Luxembourg, beaucoup plus marquée dans les trois autres pays, contraste avec l'évolution observée entre 1960 et 1965 (sauf pour la Belgique). Elle correspond à un fléchissement général du rythme de progression de ce poste.

L'avance relative prise par la consommation privée sur le produit intérieur brut, au cours des cinq dernières années, ne saurait revêtir un caractère durable sans menacer les fondements mêmes de la croissance et de l'équilibre ultérieurs. La stabilisation de la part du produit global consacrée à ce poste conditionne une évolution harmonieuse des économies de la Communauté.

On peut, cependant, s'interroger sur les modalités d'une telle stabilisation. Elle pourrait évidemment résulter d'un freinage spontané de la progression de la consommation privée - par exemple par des effets de saturation ou par un développement de l'épargne salariale. Une modification marquée dans cette direction paraît, cependant, difficilement prévisible à la lumière des tendances récentes. Dans ces conditions, le résultat envisagé ne pourrait être obtenu que par deux voies : soit par des mesures actives de politique économique s'insérant dans une politique d'ensemble des revenus et tendant notamment à des incitations substantielles à l'épargne des ménages, et à une certaine détente du marché de l'emploi, soit par une concession aux tensions inflationnistes ayant pour effet d'accuser l'écart entre la progression réelle de la consommation en volume et la progression nominale des dépenses de consommation.

Il semble donc peu probable que la modération envisagée dans la progression de la consommation privée puisse résulter d'une évolution spontanée dans des conditions de stabilité des prix. Encore faut-il observer que les prévisions relatives à la consommation privée pourraient s'avérer optimistes, pour certains pays, aux taux de croissance globale retenus, si le niveau des investissements directement productifs s'avérait effectivement sous-estimé.

d. Les alternatives

Les risques de déséquilibre ainsi dégagés conduisent à se demander si des hypothèses alternatives ne pourraient pas aboutir à des résultats plus favorables du point de vue de la stabilité des prix. Sous réserve des travaux plus systématiques qui pourraient être entrepris par la suite, quelques observations peuvent être présentées ici sur ce point important.

Un premier type de variante pourrait se fonder sur le maintien des hypothèses globales de croissance actuellement retenues, et sur des réductions dans les rythmes de progression pour certains des emplois autres que la consommation privée, afin de dégager une marge de sécurité pour cette dernière. Difficiles à envisager pour les investissements

directement productifs et pour les exportations, de telles réductions devraient porter sur les utilisations "sociales". Ceci paraît

cependant peu réaliste pour diverses raisons. La progression de la consommation publique semble déjà avoir été calculée au plus juste dans la plupart des pays. Quant aux investissements publics, leur importance relativement faible (3 à 4% du produit intérieur, soit le quinzième de la consommation privée) signifie qu'il faudrait réduire leur taux de progression annuelle propre de 3% pour permettre un accroissement annuel de 0,2% de la consommation privée or ces investissements publics correspondent pour l'essentiel aux besoins prioritaires en matière de transports ou d'enseignement, et une telle amputation compromettrait, elle aussi, le développement ultérieur des sociétés européennes.

Un second type de variante pourrait être exploré en modifiant les hypothèses relatives aux ressources et à la croissance globales. De telles variantes peuvent être conçues sous deux angles contradictoires.

Une première solution consisterait à relever les hypothèses de croissance globale, l'équilibre entre l'offre et la demande étant alors recherché par un accroissement des ressources disponibles. Les hypothèses de productivité étant déjà généralement à la limite supérieure tendances passées (sauf peut-être en France et en Italie), c'est vers un accroissement de l'emploi qu'il faudrait se tourner. Pour la plupart des pays, ceci impliquerait le recours à une immigration supplémentaire, ou à des mesures d'incitation sur les catégories marginales de travailleurs (femmes et personnes âgées). Ces possibilités d'appoint sont limitées en volume et peu adaptées à la structure des besoins en main-d'oeuvre. Le relèvement du taux de croissance risquerait alors de rendre plus sensible certains goulots d'étranglement notamment en matière de main-d'oeuvre ou d'investissements et pourrait entraîner de nouveaux risques de tensions sur les coûts et sur les prix.

Par un raisonnement à peu près inverse, la marge de sécurité pourrait également être recherchée par un freinage du taux de croissance global. Une réduction de la demande de main-d'oeuvre, entraînant une modification progressive dans les espérances de revenus supplémentaires de la part des ménages, pourrait affecter les habitudes de consommation et dégager ainsi la marge souhaitée. Cette solution paraît cependant difficilement supportable socialement, après quinze années d'expansion ininterrompue. Elle risquerait en outre d'aboutir - surtout dans les pays où la pénurie d'emploi sera la plus marquée - à des pressions susceptibles de déclencher des chocs inflationnistes contraires aux résultats recherchés.

Il semble donc que ni les modifications qui pourraient être apportées aux hypothèses globales de croissance, ni une redistribution de la demande aux dépens des utilisations sociales ou des investissements, à croissance globale inchangée, ne permettraient de faciliter substantiellement la recherche d'un meilleur équilibre (1).

En effet, les tensions qui risquent d'apparaître au cours des prochaines années reflètent essentiellement un problème fondamental. D'un côté, aucun signe de fléchissement ne paraît devoir se manifester dans la progression de la demande; mais de l'autre, le développement des ressources exigera un effort croissant, non seulement en raison d'une relative pénurie d'emploi, mais aussi du fait de la charge croissante que doivent représenter les investissements.

Il ne s'agit d'ailleurs, ni de conclure que ces projections ne sont pas réalistes, ni d'affirmer qu'elles sont incompatibles avec la stabilité des prix.

Il s'agit - pour résumer les considérations précédentes - de constater que leur réalisation dépend d'un certain nombre de conditions qu'il importe d'examiner de plus près.

2. Les conditions de réalisation

Les projections présentées ne constituent nullement des pronostics, mais des estimations conditionnelles sur les perspectives de croissance dans les pays membres. Elles visent moins à chiffrer de manière précise le profil de la croissance possible, qu'à discerner et à formuler les problèmes que posera la réalisation d'une telle croissance. Pour mieux mettre en relief ce caractère conditionnel, on aurait certes pu tenter, soit d'assortir chacun des chiffres présentés d'un coefficient d'incertitude propre, soit de présenter quelques variantes globales pour mieux matérialiser l'ampleur des incertitudes.

Mais ce qui est essentiel, c'est de qualifier ces projections en mettant l'accent sur les conditions de leur réalisation et sur les tensions qu'elles peuvent comporter.

(1) Cette conclusion provisoire devra bien entendu être réexaminée ultérieurement à la lumière des études de variantes à entreprendre.

Ces conditions ont été brièvement mentionnées à propos de chacune des projections nationales; il y a lieu de les apprécier aussi au niveau de la Communauté.

La première d'entre elles réside dans la poursuite, tout au long de la période, d'une évolution conjoncturelle adaptée aux possibilités réelles de croissance et répondant aux conditions de l'équilibre interne et externe.

A cet égard, les perspectives de croissance dans les prochaines années - plus tendues sans doute que celles qui ont prévalu depuis 1958 - laissent prévoir que la réalisation des objectifs conjoints d'expansion et de stabilité des prix qui doivent guider la politique conjoncturelle pourrait être aussi difficile que par le passé.

Cependant, la réconciliation de ces deux objectifs peut être facilitée dans la mesure où la politique conjoncturelle peut s'appuyer sur les perspectives à moyen terme pour mieux prendre la mesure des risques de déséquilibre, et sur la politique à moyen terme pour prévenir ces risques. Dans un horizon à moyen terme, la stabilité des prix repose en effet sur une expansion de la production aussi adaptée que possible aux perspectives de la demande. A l'inverse, cette expansion serait compromise si la hausse des prix devait nécessiter des mesures de freinage conjoncturel, dont les conséquences risqueraient de se prolonger durablement.

Les projections reposent, de manière plus ou moins explicite, sur l'hypothèse d'une évolution favorable de la demande extérieure, et notamment d'une progression des exportations nationales à un rythme sensiblement supérieur à celui du produit intérieur.

Cette hypothèse implique d'abord une expansion satisfaisante de la demande mondiale, c'est-à-dire une croissance favorable chez les partenaires des pays tiers.

Elle suppose d'autre part, une évolution interne qui maintienne dans chacun des pays membres, les conditions générales qui permettent de tirer parti de cette expansion dans les pays tiers. Ces conditions concernent d'une part la stabilité des prix, d'autre part, l'orientation des structures nationales de production en fonction des impulsions de la demande extérieure; l'effort d'adaptation qui a été largement entamé au cours des récentes années devrait donc se poursuivre aussi bien au niveau des entreprises qu'au niveau des pouvoirs publics.

Parmi les conditions relatives à l'évolution de la demande extérieure, l'évolution des échanges intracommunautaires occupe une place importante. Par leur masse relative (de l'ordre de la moitié des exportations nationales pour certains pays), mais aussi par les perspectives de réalisation d'une union douanière et économique qu'ouvre le Traité de Rome, ces échanges joueront un rôle privilégié. Leur développement depuis 1958 a été sensiblement plus rapide que celui des échanges avec les pays tiers, et cette tendance paraît appelée à se poursuivre au cours des prochaines années. Quelles que soient les techniques utilisées pour les projections nationales, le développement de l'intégration européenne a été l'une des hypothèses centrales retenues dans ces projections; cette intégration apparaît ainsi comme un des principaux éléments moteurs des croissances nationales au cours des prochaines années, surtout pour ceux des pays membres dans lesquels la nécessité de transformations structurelles profondes est le plus vivement ressentie pour assurer une adaptation effective à la concurrence internationale. Un éventuel ralentissement de l'intégration risquerait d'aboutir à une réduction des taux de croissance, par un freinage direct des exportations vers les partenaires de la CEE, mais surtout par les effets indirects que subirait nécessairement les investissements productifs du fait des changements dans les anticipations des entreprises. Ces investissements risqueraient alors d'être substantiellement affectés, non seulement quant à leur volume global, mais plus encore peut-être, quant à leur orientation - aux dépens des efforts de modernisation, de rationalisation et d'adaptation à un grand marché.

Le développement approprié des ressources productives est une condition essentielle de la réalisation des projections nationales. Les projections reposent en effet, à des degrés divers, sur l'hypothèse que les efforts nécessaires seront entrepris pour chacune des grandes catégories de ressources productives. Qu'il s'agisse de la main-d'oeuvre, des investissements, ou de la recherche scientifique, ces efforts ont un double objet. D'une part, ils devront susciter un accroissement du volume global de chacune de ces catégories de ressources, d'autre part ils devront viser à un effort de mobilité et de rationalisation tendant à tirer le parti optimum des ressources disponibles. La répartition de l'effort total entre ces deux directions complémentaires varie assez sensiblement d'un pays à l'autre, sans qu'il soit possible, au niveau des projections globales, de fournir des indications plus précises à cet égard.

Les possibilités structurelles d'accroissement de la productivité (ou produit par personne active) dépendent également des conditions de concurrence qui existent dans l'économie. Il est tout aussi important que le développement des entreprises s'oriente par le marché et par la politique industrielle, vers les débouchés qui offrent des perspectives réelles, et non factices, de croissance.

Bien entendu, la réalisation des projections dépend aussi d'une évolution favorable des investissements physiques - tant productifs que publics. Le principal problème qui se posera à cet égard est celui du financement, qu'il importe d'aborder dans le cadre plus général de l'évolution de la demande.

En ce qui concerne la demande intérieure, le fait saillant qui résulte des projections nationales est constitué par les parts croissantes que les utilisations publiques et les autres investissements seraient appelés à prélever sur le produit national, la consommation privée devant progresser à un rythme ralenti par rapport au passé.

De telles inflexions dans la structure de la demande supposent un certain nombre d'orientations qui, dépassant le cadre limité des opérations sur biens et services, se répercutent sur l'évolution des revenus, de la fiscalité et de l'épargne. Les travaux exploratoires qu'un sous-groupe spécialisé a consacrés à ces problèmes ont permis de mesurer l'importance des études à mener dans ce domaine et qui devront faire partie du programme ultérieur du Groupe. Sans préjuger des conclusions de ces études, quelques observations préliminaires méritent d'ores et déjà d'être présentées.

Elles concernent d'abord l'évolution des revenus nominaux et de leurs affectations. Il serait d'abord nécessaire que la progression de ces revenus soit harmonisée et adaptée à celle des ressources réelles, afin d'éviter une hausse des coûts de production. Une part croissante de ces revenus devra d'autre part être affectée à l'épargne. Ce serait là certes le moyen le plus simple pour mieux proportionner la progression de la consommation privée à celle du produit intérieur, comme l'envisagent les projections. Mais la réalisation de cette condition dépendra des évolutions qui interviendront notamment en ce qui concerne le niveau des prix et la fiscalité.

La part croissante des prélèvements des administrations publiques dans le produit national (par la consommation et par l'investissement publics) se répercutera sur l'équilibre d'ensemble des finances publiques. Malgré certains freinages nécessaires dans la progression des dépenses publiques de transferts, il paraît assez probable que l'ensemble des dépenses publiques progressera plus rapidement que le produit intérieur.

Cette progression d'ensemble des dépenses publiques ne résulte certes pas d'une priorité qui leur serait systématiquement donnée, mais bien plutôt du rôle croissant qu'elles sont appelées à jouer dans l'élévation de la productivité et du niveau de vie. Mais pour que ce rôle soit reconnu par l'opinion, surtout dans une période de progression rapide de ce poste, il est impératif que les procédures de choix des dépenses correspondantes - qui échappent largement à la rigueur du marché fassent l'objet d'études approfondies permettant d'améliorer la rationalité des affectations budgétaires.

L'évolution des dépenses publiques posera par ailleurs un problème de financement. Une augmentation de la charge fiscale au niveau global pourrait même s'avérer probable dans certains pays. Il est permis de supposer qu'elle interviendrait spontanément par le jeu de la progressivité des impôts, sans relèvement des taux actuels. Mais cette hypothèse ne peut être avancée que sous réserve de travaux spécifiques - notamment quant aux effets des accroissements de production et de revenus sur l'assiette de l'impôt.

Les conditions dans lesquelles se développera l'épargne n'apparaissent pas encore clairement au stade actuel des travaux, mais elles nécessiteront selon toute vraisemblance un effort important, non seulement pour augmenter le volume global de l'épargne par des actions d'encouragement, mais aussi pour l'orienter vers les secteurs et les entreprises susceptibles d'en faire le meilleur emploi : l'amélioration des circuits financiers pourrait à cet égard jouer un rôle déterminant.

La répartition de l'épargne globale entre les diverses sources risque de poser des problèmes délicats. Des options devront être prises quant à l'évolution relative des contributions des ménages, des entreprises et des administrations à l'épargne globale, et n'impliqueront pas nécessairement le prolongement des tendances passées. Elles concerneront notamment la manière dont le financement des investissements publics se partagera entre l'emprunt et la fiscalité, ainsi que les rôles respectifs de l'auto-financement et de l'épargne des ménages.

En définitive, l'évolution de l'épargne, tant pour son volume global que pour sa structure, semble devoir dépendre principalement des prix et de la fiscalité. Une évolution défavorable de ces deux facteurs risquerait fort de compromettre les progressions prévues pour les investissements. Par ailleurs les autorités responsables risquent de se heurter à certaines difficultés pour assurer, dans les conditions optimales, la compatibilité entre les conditions de réalisation relatives aux finances publiques et celles relatives à l'épargne.

Dans les divers choix que la politique économique à moyen terme pourra comporter, la nécessité d'assurer une relative stabilité des prix devra jouer un rôle central - comme objectif aussi bien que comme moyen. Elle est une condition importante pour stimuler l'épargne privée dans les pays membres et pour faciliter leur développement harmonisé dans la perspective des échéances communautaires de 1970 - mais aussi pour assurer une évolution satisfaisante des échanges extérieurs. Il serait en effet dangereux de fonder les hypothèses de commerce extérieur, et l'ensemble des projections, sur le maintien de la légère tendance à la hausse enregistrée dans les principaux pays tiers - le renversement toujours possible de cette tendance pouvant imposer aux autorités responsables le recours à des mesures de freinage de la demande difficilement compatibles avec les objectifs de croissance.

Dans une période qui paraît caractérisée pour la plupart des pays par l'ampleur des besoins publics et privés à satisfaire, la réalisation de la stabilité des prix nécessitera sans doute des efforts particuliers. Mais si elle était sacrifiée, on s'exposerait à des vicissitudes conjoncturelles dont l'effet total se traduirait sans doute par des taux de croissance à moyen terme inférieurs à ceux retenus pour les projections décrites ici.

D'une part, les impulsions de la demande extérieure, qui ont joué un rôle primordial dans la dynamique de la croissance récente, seraient affaiblies par une détérioration de la position compétitive de la Communauté sur les marchés mondiaux. D'autre part, le recours à des restrictions de la demande en vue de rétablir l'équilibre, affecterait surtout les investissements et par là, le développement ultérieur des potentiels de production.

Néanmoins, si la réalisation des taux de croissance projetée pose certains problèmes de politique économique, il semble que l'adoption d'hypothèses de croissance plus faibles ne permettraient pas d'éviter ces problèmes. Elle déterminerait peut-être une atténuation immédiate de certaines des tensions, mais pourrait en revanche en amplifier d'autres; elle risquerait en outre de freiner le dynamisme propre des économies de la Communauté.